

AGROCAMPUS
OUEST

CFR Angers

CFR Rennes



Année universitaire : 2015-2016

Spécialité : Agronomie

Spécialisation : Génie de l'Environnement

Option : Agricultures Durables et
Développement du Territoire

Mémoire de fin d'études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Quelles méthodes pour étudier la gouvernance alimentaire métropolitaine au travers de modalités de relocalisation alimentaire ?

Une élaboration de méthodes à partir d'études de cas auprès de l'épicerie sociale de Liffré et de Manger Bio 35 (Ille-et-Vilaine), et de l'épicerie sociale de Bouguenais (Loire-Atlantique)

Thomas COUTOLLEAU

Soutenu à RENNES le 16/09/2016

Devant le jury composé de :

Président : Philippe Boudes

Maître de stage : Luc Bodiguel, Catherine Darrot, Julien Noël

Enseignant référent : Catherine Darrot

Autres membres du jury (Nom, Qualité) :

Pascal Verdier, Chargé de mission Agriculture et espaces naturels

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation
« Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France »
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui m'ont aidé à mener ce stage à bien.

Mes encadrants Luc Bodiguel, Catherine Darrot et Julien Noël pour m'avoir fait confiance, et pour m'avoir guidé.

Toutes les personnes et structures qui ont accepté de m'accueillir et de répondre à mes questions :

- Malika Mouqouch et Estelle Le Bras ainsi que les bénévoles et les bénéficiaires de l'épicerie sociale de Saint Jacques de la Lande ;
- Michèle Crouzeix et les bénévoles de l'épicerie sociale de Betton ;
- l'équipe du programme Uniterres et en particulier Marc Ligot et Jean-François Gréaud ;
- Anne-Marie Robic et Bénédicte Lambert ainsi que les bénévoles de l'épicerie sociale de Liffré ;
- Emmanuel de Longeaux et la Banque Alimentaire de Rennes ;
- Thomas Leduc pour Breizh Phénix ;
- Elodie Larcher et Patricia Rabiller au nom de l'épicerie sociale de Bouguenais ;
- Bernadette Huguet, l'adjointe aux affaires sociales de Bouguenais, et Laurence Dryburgh en tant qu'ancienne employée de l'épicerie sociale de Bouguenais ;
- Jean-Marc Bouyer pour Oser Forêt Vivante ;
- Sophie Jeannin au nom de Manger Bio 35.

Merci enfin à tous ceux qui, en relisant ce mémoire, l'ont fait gagner en qualité : mes encadrants et ma famille.

Sommaire

Introduction	1
Frugal : un projet de recherche-action sur l'alimentation des métropoles.....	1
Le Volet de Recherche 2 : une étude de la gouvernance alimentaire d'une métropole au travers d'études de cas	3
Présentation du stage.....	5
Méthode partie 1 : Mise en contexte	7
Définition des termes du sujet.....	7
Les métropoles et la question des territoires d'étude du projet Frugal	7
De la notion de bassin alimentaire vers celle de système alimentaire territorialisé	10
Les modalités de relocalisation alimentaire	15
Etat de l'art sur la gouvernance alimentaire	17
Petit historique des usages du mot gouvernance.....	17
La gouvernance	18
La gouvernance alimentaire territoriale	21
Autres concept pour étudier les processus de prise de décision entre acteurs	22
Appliquer le concept de gouvernance : proposition d'un cadre analytique	24
Méthode partie 2 : Etudes de cas	28
Présentation de la modalité de relocalisation : les épiceries sociales et solidaires, une forme d'aide alimentaire en France	28
Méthodologie	29
Sélection des données	30
Collecte	30
Traitement	32
Retranscrire les informations	32

Extraire les informations des entretiens	32
Ordonner les informations	34
Analyse et résultats	36
Le processus de gouvernance autour de la relocalisation alimentaire de l'épicerie sociale de Liffré	36
Le processus de gouvernance autour de la relocalisation alimentaire de l'épicerie sociale de Bouguenais.....	54
Le processus de gouvernance autour de la relocalisation alimentaire de Manger Bio 35.....	60
Bilan des études de cas	65
Méthode partie 3 : Généralisation	68
Contextualisation des études de cas.....	68
Les territoires d'étude	68
Quelle significativité des cas étudiés ?	69
Comparaisons.....	69
Comparaison entre les cas de Liffré et de Bouguenais	70
Comparaison entre les cas de Liffré et de Manger Bio 35	71
Bilan des comparaisons : une émergence d'hypothèses ?.....	71
Mise à l'épreuve des hypothèses.....	72
Discussion	73
Conclusion	77
Bibliographie.....	78
Sitographie	83

ABREVIATIONS

ACF : Advocacy Coalition Framework

ANDES : Association nationale de Développement des Epiceries Sociales

CA CCAS : Conseil d'Administration d'un CCAS

CC CCAS : Comité Consultatif d'un CCAS

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CESAM : Centre d'Echanges Solidaires et d'Aide Municipale

CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural

CNES : Crédit National des Epiceries Solidaires

CMB : Crédit Mutuel de Bretagne

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ETP : Equivalent Temps Plein

FD CIVAM : Fédération Départementale des Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural

FRUGAL : FoRmes Urbaines et Gouvernance ALimentaire

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MAPTAM : loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

MBIM : Manger Bio Ici et Maintenant

MSA : Mutualité Sociale Agricole

OFV : Oser Forêt Vivante

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PNA : Programme National de l'Alimentation

PNNS : Programme National Nutrition Santé

PPO : Point de Passage Obligé

PSDR : Pour et Sur le Développement Régional

SALT : Systèmes ALimentaires Territoriaux

SAT : Système Alimentaire Territorialisé

SOLALTER : SOLidarités ALimentaires TERritorialisées

SVA : Société Vitréenne d'Abattage

SYAL : Système Agroalimentaire localisé

VR : Volet de Recherche

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma de la démarche FRUGAL (Source personnelle)	2
Figure 2 : Schéma de la démarche du Volet de Recherche 2 (Source personnelle).....	4
Figure 3 : Classement des modalités de relocalisation alimentaire (MARECHAL, 2008).....	16
Figure 4 : Schéma de la gouvernance alimentaire (TERRES EN VILLE, 2009)	21
Figure 5 : Schéma de la gouvernance alimentaire (WISKERKE, 2009)	21
Figure 6 : Acteurs et enjeux de la gouvernance alimentaire (TERRES EN VILLE, 2009).....	22
Figure 7 : Schéma explicatif du cadre analytique de la gouvernance (Source personnelle).....	26
Figure 8: Frise du processus de gouvernance autour de l'épicerie sociale de Liffré (Source personnelle).....	37
Figure 9 : Typologie des acteurs des projets Alimentaires Territorialisés (DRAAF AUVERGNE, 2015).....	39
Figure 10 : Graphe du réseau des acteurs de l'étape 1 (Liffré) (Source personnelle)...	40
Figure 11 : Représentation des acteurs en fonction de leur échelle d'action et de leur secteur d'activité (étape 2, Liffré) (Source personnelle)	42
Figure 12 : Graphe des acteurs de l'étape 2 (Liffré) (Source personnelle).....	43
Figure 13 : Représentation des acteurs en fonction de leur échelle d'action et de leur secteur d'activité (étape 3, Liffré) (Source personnelle)	45
Figure 14 : Réseau d'acteur de l'étape 3 (Liffré) (Source personnelle).....	46
Figure 16 : Graphe des acteurs de l'étape 3 (Liffré) impliqués dans le processus de relocalisation alimentaire (Source personnelle)	47
Figure 15 : Graphe des acteurs de l'étape 3 (Liffré) en fonction de leur implication dans le processus de relocalisation alimentaire (Source personnelle).....	47
Figure 17 : Schéma du point nodal autour de l'épicerie sociale de Liffré (Source personnelle).....	49
Figure 18 : Graphe des points clés de l'évolution du dispositif (Liffré) (Source personnelle).....	52

Figure 19 : Frise du processus de gouvernance autour de l'épicerie sociale de Bouguenais (Source personnelle).....	55
Figure 20 : Réseau d'acteurs autour de l'épicerie sociale de Bouguenais (Source personnelle).....	56
Figure 21: Graphe des points clés de l'évolution du dispositif (épicerie sociale de Bouguenais) (Source personnelle)	59
Figure 22: Frise du processus de gouvernance autour de Manger Bio 35 (Source personnelle).....	61
Figure 23 : Réseau des acteurs de la première étape (Manger Bio 35) (Source personnelle).....	62
Figure 24 : Réseau des acteurs de la deuxième étape (Manger Bio 35) (Source personnelle).....	63
Figure 25 : Réseau des acteurs impliqués dans la relocalisation alimentaire (Manger Bio 35) (Source personnelle).....	64
Figure 26 : Graphe des points clés de l'évolution du dispositif (Manger Bio 35) (Source personnelle).....	64

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les volets du cadre analytique de la gouvernance (Source personnelle) ..	27
Tableau 2 : Données de base de l'entretien (Source personnelle)	32
Tableau 3 : Tableau de traitement des données pour la préparation de l'analyse des réseaux (Source personnelle)	34
Tableau 4: Proposition de méthode d'analyse des valeurs (Source personnelle)	50
Tableau 5 : Tableau Bilan (Liffré) (Source personnelle)	53
Tableau 6 : Application de la proposition de méthode d'analyse des valeurs (Source personnelle).....	58
Tableau 7 : Tableau Bilan (Bouguenais) (Source personnelle).....	59
Tableau 8 : Tableau Bilan (Manger Bio 35) (Source personnelle)	65
Tableau 9 : Cadre analytique de la gouvernance (Source personnelle).....	66

LISTE DES FIGURES DES ANNEXES

Figure Annexe 1 : Le dispositif de l'aide alimentaire (SOLALTER, 2015)..... xiii

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : ABREVIATIONS DES ANNEXES	ii
ANNEXE 2 : FOCUS SUR LES ENTRETIENS	iii
ANNEXE 3 : FOCUS SUR L'ETAT DE L'ART	vi
ANNEXE 4 : EPICERIES SOCIALES ET AIDE ALIMENTAIRE	viii

GLOSSAIRE

Acteur : D'après Michel Godet, un acteur est un groupe homogène ayant des objectifs et des moyens d'action communs et mettant en œuvre une même stratégie et affichant un rapport de force face aux autres acteurs (BOUZAÏANE, 2008)

Aide alimentaire : L'Article L. 230-6 du Code Rural nous dit « L'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies Cette aide est apportée tant par l'Union européenne que par l'Etat ou toute autre personne morale ». (SERRES, 2014)

Bénéficiaire : Nous appellerons « bénéficiaire » toute personne s'approvisionnant sur une période donnée, au moins une fois dans une structure d'aide alimentaire. De ce fait, les individus en situation d'insécurité alimentaire n'y sont pas tous représentés ; certains pouvant être plus marginalisés ou faire appel à d'autres formes de solidarité. (SERRES, 2014)

Dispositif : C'est « un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques... du dit aussi bien que du non-dit. [...] Le dispositif lui-même, c'est le réseau tissé entre tous ces éléments». (CHIA, 2010b)

Droit à l'alimentation : « Le droit à l'alimentation est le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'anxiété, satisfaisante et digne ». (DEL CORSO, 2013)

Gouvernance territoriale : Processus dynamique de coordination entre des acteurs publics et privés, aux identités multiples et aux ressources asymétriques, autour d'enjeux territorialisés visant la construction collective d'objectifs et d'actions en mettant en œuvre des dispositifs multiples qui reposent sur des apprentissages collectifs et participent des innovations institutionnelles et organisationnelles au sein des territoires. (GOUVINNOV 2011)

Métropole : La loi MAPTAM de 2014 définit les Métropoles ainsi : « Art. L. 5217-1.- La métropole est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional. »

Précarité : D'après le Conseil économique et social français en février 1987, « La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer des responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible ».

Projet Alimentaire Territorial : Un PAT constitue un ensemble d'initiatives locales, coordonnées dans le cadre d'une stratégie territoriale globale et transversale visant à développer un système alimentaire territorial et à structurer l'économie agro-alimentaire par le rapprochement des acteurs impliqués dans ce système et le développement d'une alimentation locale, durable et de qualité. (DRAAF AUVERGNE, 2015)

Réseau d'acteurs : des ensembles non structurés par lesquels transitent des flux d'information – entre des acteurs agissant dans la même sphère d'activité, et caractérisés par leur capacité à anticiper les changements de l'environnement, à décider des adaptations nécessaires, et à les mettre en œuvre. (NEUSCHWANDER, 1991)

Réseau social : « est constitué d'un ensemble d'unités sociales et des relations que ces unités sociales entretiennent les unes avec les autres, directement, ou indirectement à travers des chaînes de longueurs variables ». (MERCKLE, 2011)

Système alimentaire territorialisé : ensemble d'acteurs, de biens et de services organisés en un réseau qui a pour finalité la satisfaction des besoins alimentaires d'un ou plusieurs groupes de consommateurs. Ce réseau est ancré sur un territoire dont les délimitations peuvent être questionnées par les enjeux de sécurité alimentaire et de développement durable (Définition personnelle).

AVANT-PROPOS

Le stage à l'origine de ce mémoire est un stage de recherche à but principalement méthodologique. En conséquence, le plan de ce mémoire a été adapté dans le but de présenter des éléments de méthodes aux personnes impliquées dans la suite du projet de recherche Frugal. Ce mémoire s'adresse également aux personnes s'intéressant à la gouvernance alimentaire et possédant des connaissances en Sciences Humaines et Sociales. Ci-dessous, un sommaire rassemble les principaux résultats présentés dans ce mémoire (états de l'art, éléments de méthodes et application de ces dernières).

Sommaire des résultats principaux

Mise en contexte

Méthodologie

Etat de l'art..... **Erreur ! Signet non défini.**

Application

Métropoles 7

Système alimentaire territorialisé..... 10

Gouvernance 17

Aide alimentaire 14

Etude de cas

Méthodologie

Construction des volets du cadre analytique..... 24

Cadre analytique complet..... 66

Guide d'entretien..... iv

Grilles de lecture des entretiens 33

Tableau de traitement..... 34

Application

Le cas de l'épicerie sociale de Liffré 36

Le cas de l'épicerie sociale de Bouguenais.....	54
Le cas de Manger Bio 35	60

Généralisation

Méthodologie

Contextualisation	68
Comparaison	69
Mise à l'épreuve des hypothèses.....	72

Application

Contextualisation	68
Comparaison	70

INTRODUCTION

FRUGAL : UN PROJET DE RECHERCHE-ACTION SUR L'ALIMENTATION DES METROPOLES

Ce stage se déroule dans le cadre de Frugal. Ce projet de recherche-action, dont le nom est un acronyme de FoRmes Urbaines et Gouvernance ALimentaire, est un des trente-trois projets des programmes régionaux PSDR4 (quatrième volet des programmes Pour et Sur le Développement Régional). Le but de ces programmes est de contribuer au développement régional et territorial (PSDR).

Frugal associe entre-autres chercheurs et Terres en Ville, le réseau des grandes agglomérations Françaises mobilisées dans le maintien et le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine. Le projet, qui a débuté depuis fin 2015, se déroule sur 3 ans et a pour terrain d'étude les métropoles du Grand Ouest et du territoire Rhône-Alpes.

Si Frugal a pour intitulé « Formes Urbaines et Gouvernance Alimentaire », c'est que le contexte politique dans le domaine de l'alimentation est en mouvement et que cela suscite un besoin de connaissances de la part de ses acteurs. En témoigne le contexte réglementaire récent (loi d'Avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt, loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, pour ne citer que cela) et les actions des métropoles qui se préoccupent actuellement de planification alimentaire, de construction durable d'un système alimentaire territorialisé, ou encore de projet alimentaire territorial. Tout cela soulève des questions : peut-on reconnaître et accompagner l'émergence d'une politique publique territorialisée de l'alimentation avec un service public de l'alimentation ? Quels rapports entre alimentation et ville ?

A ces questions, il convient d'apporter des connaissances, des réflexions, des propositions, et c'est la raison d'être du projet Frugal,

Frugal a donc pour objectif d'étudier les enjeux liés à l'approvisionnement alimentaire des métropoles pour à terme développer des outils d'aide à l'analyse et à la décision dans ce domaine. Le projet a pour parti pris « une autonomie alimentaire accrue dans une perspective de système alimentaire durable et de valorisation économique et sociale des territoires »

(FRUGAL, 2015). Il s'agit donc d'aboutir à des résultats croisant les politiques publiques territorialisées et les enjeux d'alimentation d'une ville durable.

Pour ce faire, le projet Frugal est découpé en quatre volets de recherche (ou VR), le quatrième étant un VR interdisciplinaire mettant en lien les résultats obtenus par les trois premiers. Le VR1 « Flux » analyse les flux alimentaires et le « métabolisme urbain ». Le VR2 « Acteurs et gouvernance » vise à décrire et analyser les modalités de prise de décision, les organisations entre acteurs du système, à travers des études de cas. Ce VR2 aborde aussi les enjeux de démocratie alimentaire (c'est à dire « les conditions économiques, politiques et sociales permettant l'accès de toutes les catégories de population à une alimentation saine et localisée et de qualité » (FRUGAL, 2015). Le troisième VR « Formes » analyse la rencontre de l'agronomie et de l'urbanisme d'un point de vue spatial.

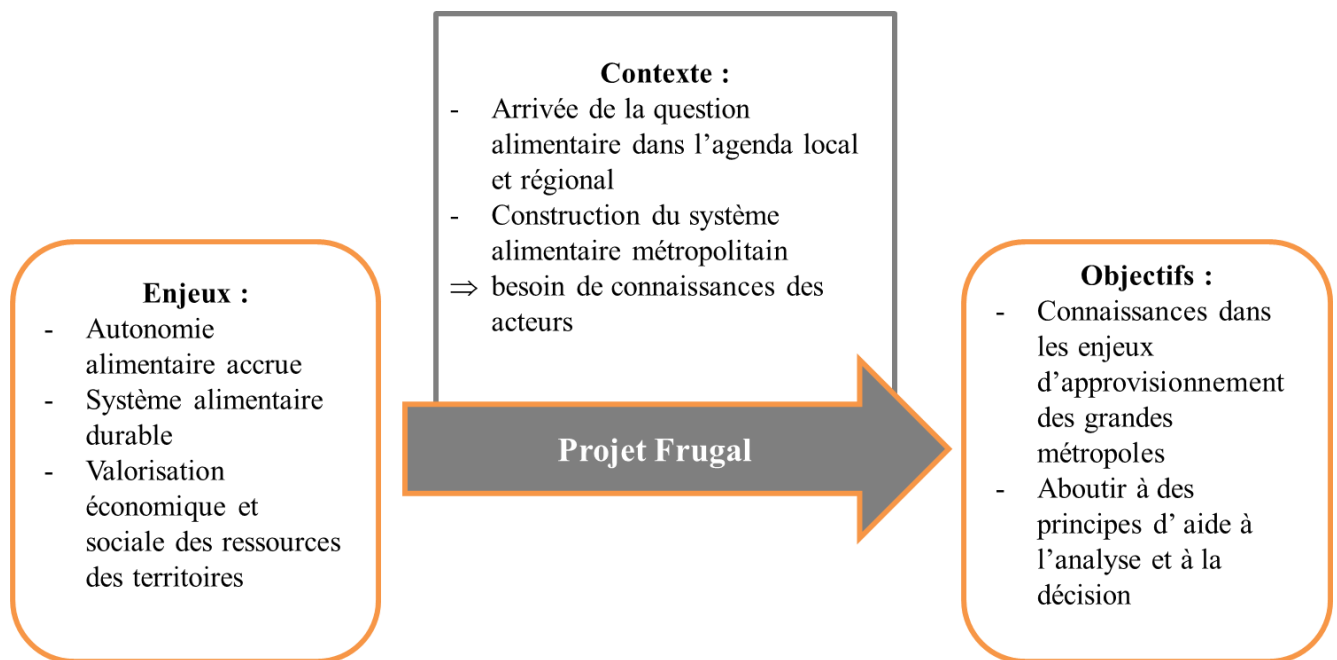


Figure 1 : Schéma de la démarche FRUGAL (Source personnelle)

LE VOILET DE RECHERCHE 2 : UNE ETUDE DE LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRE D'UNE METROPOLE AU TRAVERS D'ETUDES DE CAS

Maintenant le projet Frugal présenté, nous allons nous focaliser sur son volet de recherche 2, celui qui nous intéressera pour le reste de ce mémoire.

Le VR2 « Acteurs et modalités de gouvernance » va chercher à étudier la gouvernance au niveau de la métropole, en ciblant des études de cas pour cerner leurs caractéristiques et les conditions de leur transférabilité. Ces études de cas doivent présenter un caractère innovant dans une perspective, rappelons-le, de développement durable et de valorisation économique et sociale des ressources des territoires d'étude. C'est pourquoi ces études de cas porteront sur ce que nous appellerons des « modalités » (Cf. paragraphe Les modalités de relocalisation alimentaire) qui sont des initiatives de relocalisation alimentaire. Le VR2 va donc devoir concilier les échelles de la métropole et des modalités de relocalisation alimentaire, dans le but d'étudier la gouvernance alimentaire.

Afin d'atteindre cet objectif, la figure 2 ci-dessous présente une proposition du processus de recherche au sein du VR2. Le cycle part en haut du VR2 à l'échelle métropolitaine. Or, il apparaît difficile de saisir d'un seul regard la complexité de la gouvernance alimentaire d'une métropole. Comme nous le verrons par la suite, la notion de gouvernance, alors que cela semble un concept englobant, sous-entend en fait une pluralité de lieux de prise de décision, et une multiplicité d'acteurs. Autrement dit, une multiplicité et surtout une diversité de lieux d'expression de la gouvernance alimentaire.

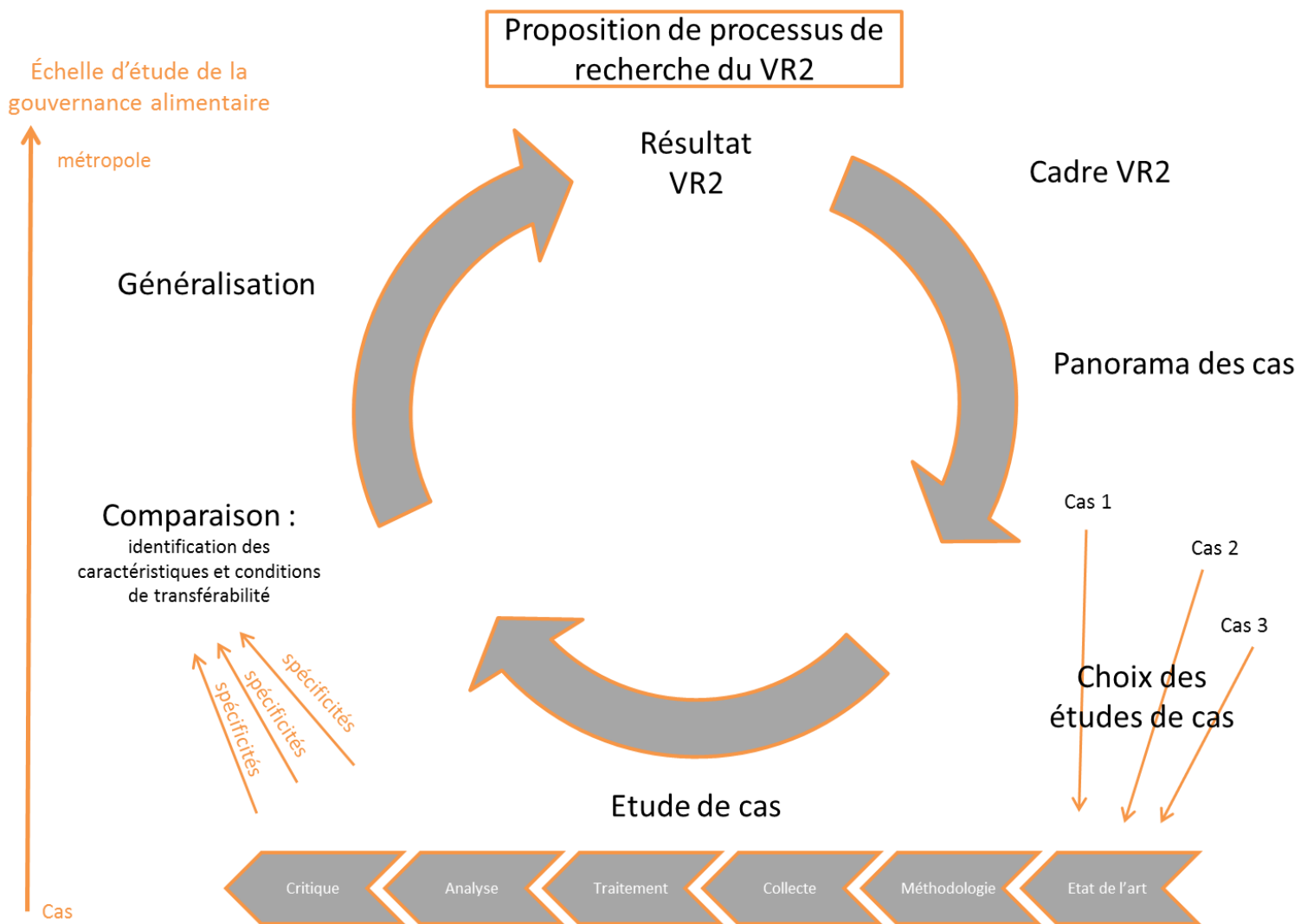


Figure 2 : Schéma de la démarche du Volet de Recherche 2 (Source personnelle)

Ainsi, l'étude des modalités de relocalisation alimentaire (en bas du schéma), permettront de décrire des exemples concrets de la gouvernance alimentaire territoriale et des acteurs qui y sont associés. A la fin de l'étude de cas (ou des études de cas), on obtiendra des résultats qui seront a priori spécifiques au(x) cas étudié(s).

Petit à petit, il sera ensuite possible de comparer et de faire émerger des régularités et variations à l'échelle de l'agglomération, et donc de reconstituer les enjeux métropolitains en termes de gouvernance alimentaire dans une perspective de durabilité et valorisation des territoires.

PRESENTATION DU STAGE

Le projet Frugal, et dans mon cas le VR2, en est à ses débuts. Un stage « méthode » a été lancé pour les VR 1 et 2 dans le Grand Ouest, dont le but est d'explorer les thématiques et les méthodes à apporter aux volets de recherche. Dans notre cas, deux objectifs composaient la commande :

- Proposer des méthodes de travail pour le VR2, testée à l'aide de cas réels ;
- Explorer les bases conceptuelles du VR2 (gouvernance alimentaire, système alimentaire territorialisé...).

Une question centrale a guidé ce stage : comment décrire les processus de gouvernance ? L'enjeu principal de ce stage est donc de d'aboutir à des éléments de méthode, en les confrontant à des études de cas. Si les résultats des études de cas peuvent être intéressants en eux-mêmes, leur rôle sera surtout de m'aider à tester la méthode et à la faire évoluer. Nous avons choisi pour ce stage d'étudier deux épiceries sociales et un Groupement d'Intérêt Economique proposant des produits locaux pour des raisons que nous présenteront dans le paragraphe Choix d'échantillonnage de la partie deux. La raison première est mentionnée dans les objectifs du VR2 : « Ce VR envisage aussi les enjeux de démocratie alimentaire (i.e. les conditions économiques, politiques et sociales permettant l'accès de toutes les catégories de population à une alimentation saine et localisée et de qualité) » (FRUGAL, 2015). Les épiceries sociales, a fortiori celles proposant des produits locaux, ont placé les enjeux de démocratie alimentaire au centre de leurs préoccupations.

En combinant les différents enjeux présents dans la commande de ce stage, voici la question de recherche à laquelle nous sommes arrivé :

**Quelles méthodes pour étudier la gouvernance
alimentaire métropolitaine au travers de modalités de
relocalisation alimentaire?**

Le déroulement de ce mémoire reprend les grandes étapes du processus de recherche proposé pour le VR2 (Cf. Figure 2). Les méthodes associées ainsi que leur application sont détaillées à chaque étape : mise en contexte, étude de cas, généralisation.

La mise en contexte constitue la partie une afin de placer ce qui va être dit dans un cadre. Dans mon cas c'était aussi l'occasion de préciser ma question de recherche en définissant les concepts qui constituent mon stage et le VR2. Pour les prochaines études cette partie pourrait être plus réduite.

La partie deux concerne les études de cas. C'est le cœur du VR2, car c'est celui qui va apporter les informations et les premiers enseignements au contact du terrain. Chaque étude de modalité pourra se faire en suivant les grandes étapes de la démarche scientifique (état de l'art, problématique, méthodologie, collecte, traitement, analyse). Les deux autres parties sont là pour encadrer ce point de pivot de la recherche.

Dans la partie trois, nous aborderons la généralisation des résultats. Cette partie sera peut-être mobilisée pour chaque étude ou bien elle fera l'objet d'une étude à part entière. En tout cas, les comparaisons entre les cas étudiés et la mise en perspective des résultats de la partie deux devraient permettre de généraliser ceux-ci.

METHODE PARTIE 1 : MISE EN CONTEXTE

Maintenant que le cadre du stage a été présenté, et les objectifs précisés, nous allons aborder cette première partie qui fait office de première phase de la méthode proposée : la mise en contexte. Elle est représentée par la flèche descendante à droite du schéma de démarche du VR2 (Cf. figure 2). Cette première phase a pour enjeu la définition des principaux termes du sujet. Nous aborderons les définitions des notions de métropole, de relocalisation alimentaire, de système alimentaire territorialisé et de modalité de relocalisation alimentaire. Nous terminerons cette partie par la notion de gouvernance et ses concepts proches et par un cadre analytique construit à partir de ces définitions. Cette partie précède les études de cas. Douze courtes définitions sont également disponibles dans un glossaire en début de mémoire.

DEFINITION DES TERMES DU SUJET

Commençons par définir les termes principaux de la question de recherche. Dans mon cas, ce sont aussi ceux du VR2, voire de Frugal : métropole, système alimentaire territorial, gouvernance, modalité de relocalisation alimentaire...

LES METROPOLES ET LA QUESTION DES TERRITOIRES D'ETUDE DU PROJET FRUGAL

Commençons par le terme de métropole, un terme central car c'est celui utilisé pour désigner les territoires d'étude du projet Frugal.

Pour commencer, le Larousse propose cette définition : une métropole est la « ville la plus importante d'une région, d'un pays » (LAROUSSE Métropole). Dans notre cas, nous nous intéressons effectivement à des villes importantes d'un territoire donné. Pour compléter cette définition assez succincte, le droit Français a défini récemment la notion de métropole

avec la réforme des collectivités territoriales de 2010 (LOI, 2010) et la loi MAPTAM de 2014 (LOI, 2014).

Selon la loi, les métropoles sont issues du phénomène de décentralisation de l'état, c'est-à-dire d'un transfert de compétences de l'Etat vers des entités (autrement appelées collectivités) locales distinctes de lui. Rappelons que parmi les collectivités, on distingue les communes, les départements, les régions. Les communes peuvent se regrouper pour assurer certaines missions ou mener des projets de développement et former ce qu'on appelle des intercommunalités, ou des Etablissement Public de Coopération Intercommunale (ou EPCI).

Il existe différents types d'EPCI. Selon leur fiscalité tout d'abord, et selon divers critères comme leur taille en nombre d'habitants, le nombre de compétences partagées... Retenons que les EPCI à fiscalité propre se classent dans les catégories suivantes : Communauté de Commune, Communauté d'Agglomération, Communauté d'Urbanisme et Métropoles (COLLECTIVITES LOCALES).

Ainsi selon la loi, la métropole est définie comme un regroupement de communes avec des fonctions et des compétences précises :

« Art. L. 5217-1.-La métropole est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional. Elle valorise les fonctions économiques métropolitaines, ses réseaux de transport et ses ressources universitaires, de recherche et d'innovation, dans un esprit de coopération régionale et interrégionale et avec le souci d'un développement territorial équilibré. » (LOI, 2014)

On voit ici que la métropole a pour vocation l'aménagement et le développement de son territoire par le biais économique, des transports, de l'enseignement supérieur et de la recherche... A la différence des communautés de communes, des communautés d'agglomération ou des communautés urbaines, les métropoles peuvent exercer des compétences réservées normalement au département et à la région, sous réserve de leur accord évident. La loi a également ajouté des conditions précises en termes de démographie. Une métropole doit être constituée d'un « ensemble de plus de 400 000

habitants dans une aire urbaine, au sens de l'Institut national de la statistique et des études économiques, de plus de 650 000 habitants. ». Il est possible d'effectuer une demande pour devenir une métropole, même si on ne remplit pas tous les critères.

La définition de métropole est donc très précise selon la loi, avec un sens bien particulier : est-ce vraiment ce qu'il faut utiliser pour Frugal ? La définition de la métropole repose sur la notion d'aire urbaine selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (ou INSEE). C'est un « ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci » (INSEE Aire Urbaine).

La notion de métropole au sens de la loi repose donc sur des critères très précis liés aux emplois et aux unités urbaines, ce qui la rend peut pratique à mobiliser. Toujours selon l'INSEE, la notion d'unité urbaine repose sur la « continuité du bâti et le nombre d'habitants » (INSEE Unité Urbaine). Une notion qui se rapproche de l'agglomération, définie par le Larousse comme un ensemble formé d'une ville centre et de ses banlieues (LAROUSSE, Agglomération).

Bilan

D'après ces différentes définitions, nous décrivons une métropole comme une ville présentant une importance unique au sein d'un territoire, tant par les compétences déléguées par l'état qu'elle peut mobiliser, que par le nombre de ses habitants et ses activités économiques. Précisons qu'il existe des définitions de cette notion dans de nombreux autres domaines que ceux abordés (géographiques, économiques...) mais nous ne les aborderons pas ici.

Toutefois cette définition n'est pas complètement satisfaisante puisqu'elle n'aborde pas les enjeux liés à l'alimentation qui sont les objets d'étude du projet Frugal. Nous allons explorer plus avant le lien entre ville et alimentation dans le paragraphe suivant sur les bassins alimentaires et les systèmes alimentaires territorialisés. Les métropoles au sens juridique ne sont cependant pas à négliger, et sont même à considérer comme un nouvel acteur dans la mise en place des politiques alimentaires (RENNES METROPOLE, 2016 et NANTES METROPOLE, 2016), c'est pourquoi il était important de rappeler le sens juridique du terme

métropole. Nous allons donc maintenant explorer les notions de bassin alimentaire et de système alimentaire territorialisé.

DE LA NOTION DE BASSIN ALIMENTAIRE VERS CELLE DE SYSTEME ALIMENTAIRE TERRITORIALISE

Il est impossible de parler d’approvisionnement d’une métropole sans parler de bassin alimentaire. Nous introduirons la notion de système alimentaire territorialisé (et ses synonymes) et ce qu’elle implique.

La notion de bassin alimentaire est selon le dictionnaire d’Oxford le territoire de production de nourriture pour une ville ou une population. C’est également le sens premier défini par Peters, qui cite également un autre usage du terme, plus récent, dans le but de décrire un système alimentaire alternatif qui connecte producteurs locaux et consommateurs. Selon cet auteur, le bassin alimentaire peut donc être mobilisé soit « comme un outil pour comprendre les flux alimentaire dans un système alimentaire » soit comme « un cadre pour envisager un renouvellement des systèmes agricole et alimentaire » (PETERS, 2009). Si le premier sens avancé ici est trop partiel pour ce stage (car trop centré sur les flux alimentaires), le second sens se rapproche d’une autre notion, qui est celle de système alimentaire territorialisé, que nous allons maintenant explorer.

Les systèmes alimentaire

Commençons par définir la notion de système alimentaire. Selon Louis Malassis, un système alimentaire « est la façon dont les hommes s’organisent dans l’espace et dans le temps pour obtenir et consommer leur nourriture » (MALASSIS, 1993). C’est une définition simple qui met l’accent sur l’organisation des hommes.

Ces hommes sont organisés en réseau d’après Jean-Louis Rastoin qui décrit un système alimentaire comme un « réseau interdépendant d’acteurs (entreprises, institutions financières, organismes publics et privés), localisé dans un espace géographique donné (région, Etat, espace plurinational), et participant directement ou indirectement à la création de flux de biens et services orientés vers la satisfaction des besoins alimentaires d’un ou

plusieurs groupes de consommateurs localement ou à l'extérieur de la zone considérée » (RASTOIN, 2010).

La chaîne alimentaire est placée au centre de ce réseau avec les termes « flux de biens et services orientés vers la satisfaction des besoins alimentaires ». Ce qui constitue le système, ce sont des acteurs localisés dans un espace donné. Mais quel est l'espace délimité par ce réseau ? D'après ces deux définitions, la délimitation de cet espace pourrait s'étendre indéfiniment du moment que les acteurs concernés participent directement ou indirectement à la « satisfaction des besoins alimentaires d'un ou plusieurs groupes de consommateurs ». A l'inverse, Frugal tend vers ce que nous appellerons la « relocalisation alimentaire ».

La relocalisation alimentaire

Rappelons les enjeux cités dans les documents Frugal : une autonomie alimentaire accrue, et une valorisation économique et sociale des ressources des territoires métropolitains. C'est même plus qu'un enjeu Frugal, c'est un enjeu reconnu au niveau national « La souveraineté alimentaire a été inscrite dans le droit français grâce à la loi du 13 octobre 2014 d'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. Cette loi dispose en particulier que l'ancrage territorial de la production est l'un des objectifs de la politique agricole et alimentaire » (ALLAIN, 2015). Dans cette courte partie, nous allons aborder la relocalisation alimentaire de manière succincte. Une réflexion sur les avantages et les défauts de la relocalisation est présente en discussion.

Ancrage territorial, valorisation des ressources du territoire, souveraineté alimentaire, sécurité alimentaire sont autant de concepts qui encouragent celui de relocalisation alimentaire. On peut entendre deux sens de « proximité alimentaire » dans le terme de relocalisation : les circuits courts (qui sont une proximité de réseau) et les circuits de proximité (qui renvoient à une proximité géographique).

La définition de ces circuits courts la plus courante (bien que sujette à discussion) est la suivante : les circuits courts de distribution comportent au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur (COMMISARIAT AU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2013). Quant aux circuits de proximité, ils sont définis par une distance réduite entre producteurs et consommateurs. La méthode SALT (qui signifie Systèmes ALimentaires Territoriaux) propose par exemple environ 80 kilomètres de distance (CIVAM BRETAGNE 2010). Bien que le concept d'une alimentation localisée soit loin d'être nouveau, on a pu

observer ces dernières années un développement de la littérature à propos des circuits courts et des circuits de proximité, dans un courant qui s'est sans doute cristallisé par opposition aux circuits dits longs, et au système agroalimentaire dit conventionnel (DELHOMMEAU, 2009). Des événements marquants, comme la crise de la vache folle à la fin des années 90 et plus récemment le scandale de la viande de cheval ont incité les consommateurs à se rapprocher des producteurs et invité la relocalisation alimentaire à l'agenda politique. Ainsi, en 2009 « le ministre de l'Agriculture de l'époque, Michel Barnier, qui avait déjà permis une certaine reconnaissance à l'Agriculture Biologique, décide, dans cette même veine, de soutenir d'autres types d'agricultures dans une perspective de développement durable » (ENSAT 2013). Les circuits courts sont alors introduits dans la statistique agricole.

Nous allons appliquer dans le paragraphe suivant la notion de relocalisation alimentaire à celle de système alimentaire.

Les systèmes alimentaire territorialisés

Passons au concept de système alimentaire territorialisé (ou SAT) qui présente de nombreux analogues (système alimentaire localisé, système agroalimentaire localisé, système alimentaire métropolitain, systèmes alimentaires territoriaux, « urban food system » et « local food system » dans la littérature anglo-saxonne...).

Un de ces analogues est le concept décrit par José Muchnik. Les auteurs utilisent ici l'acronyme SYAL pour parler de SYstème Agroalimentaire Localisé (MUCHNIK, 2011).

Les SYAL sont un « ensemble d'organisations de production et de service (unité de production agricole, entreprises agroalimentaires, commerciales, des services, restauration) associées à un territoire spécifique par leurs caractéristiques et leur fonctionnement. ». Nouveauté par rapport aux définitions sur les systèmes alimentaires, le concept ne décrit pas que les acteurs de l'alimentation dans un réseau, le système comprend également : « le milieu, les produits, les hommes, leurs institutions, leur savoir-faire, leurs comportements alimentaires, leurs réseaux de relations ». Tous ces éléments « se combinent dans un territoire pour produire une forme d'organisation agroalimentaire à une échelle spatiale donnée ». Les auteurs précisent également que les produits alimentaires du système vont des « produits destinés aux marchés locaux à d'autres destinés à l'exportation ». Ici c'est donc la production qui est locale. Pour ces auteurs le terme « localisé » dans l'acronyme SYAL n'est pas obligatoirement lié à des circuits de proximités, car les produits d'un territoire peuvent être bien entendu destinés à l'exportation.

Autre point intéressant à propos des SYAL, ce n'est pas seulement un concept permettant une définition, mais un cadre théorique spécifique qui permet de comprendre l'organisation et le fonctionnement d'un ensemble d'activités économiques liées à l'alimentation et à un territoire spécifique.

Jean-Louis Rastoin propose une délimitation de l'espace des SAT avec la définition suivante : « Ensemble cohérent de filières agroalimentaires localisées dans un espace géographique de dimension régionale » (RESOLIS, 2015).

Par la suite, l'auteur prolonge sa définition en l'opposant aux filières longues et au modèle agroindustriel dominant, et en la focalisant sur un système agroalimentaire alternatif : « Les systèmes alimentaires territorialisés (SAT) constituent une forme émergente alternative au modèle dominant agroindustriel, inspirée par un objectif de réduction des externalités négatives et de valorisation des impacts sociaux, environnementaux et économiques positifs. Les SAT sont fondés sur des initiatives innovantes généralement issues des acteurs-producteurs, des consommateurs et des mouvements associatifs, accompagnées, voire encouragées par des démarches de politiques publiques le plus souvent territoriales (villes ou régions), parfois nationales ».

On retrouve dans ces différentes définitions sur les SAT l'idée de plusieurs courants de définition : l'un se voulant une approche de la réalité, l'autre souhaitant proposer un modèle alternatif et étant donc plutôt normatif. Cette pluralité des utilisations du concept de SAT est résumée par Guillaume Benoit : « le SAT est-il donc un « modèle alternatif » à substituer aux 2 grands modèles décrits par J-L Rastoin (l'« agro-industriel » et le « traditionnel ») ou une perspective, une approche, et une invitation à repenser les interactions et à faire co-évoluer une diversité de modèles par une vision plus territorialisée et intégrant mieux les impératifs du développement durable ? » (BENOIT, 2014). Selon l'auteur, la réponse doit être prudente et n'est pas unique car à chaque territoire ou situation correspond des défis spécifiques.

Dans ce mémoire, nous retiendrons l'approche des SAT comme un ensemble d'acteurs, de biens et de services organisés en un réseau qui a pour finalité la satisfaction des besoins alimentaires d'un ou plusieurs groupes de consommateurs. Ce réseau est ancré sur un territoire dont les délimitations peuvent être questionnées par les enjeux de sécurité alimentaire et de développement durable. Cette dernière phrase soulève des enjeux qui commencent à être saisis par les acteurs politiques de la métropole.

Les SAT sont investis par les politiques métropolitaines : les Projets Alimentaires Territoriaux

L'approche de la question alimentaire en tant qu'objet politique pour les villes a été différemment abordée dans le temps entre la France et les Anglo-Saxons, et entre l'état Français et les collectivités. En effet, selon Coline Perrin, l'idée d'une politique alimentaire des villes est beaucoup plus présente dans la littérature anglo-saxonne : « depuis une quinzaine d'années, des chercheurs anglo-saxons ont montré le rôle que peuvent jouer les villes si elles prennent en compte l'alimentation dans leurs politiques d'aménagement », « En France, l'alimentation est peu présente dans l'aménagement du territoire et les projets urbains » (PERRIN, 2014). En France, l'alimentation aurait été étudiée à travers une grille sectorielle (politique agricole, environnementale, sociale...) et avec une optique productive. Toujours selon Coline Perrin, depuis quelques années, des études d'acteurs du développement (collectivités locales, associations) montrent « l'absence de politiques alimentaires intégrées à l'échelle des villes ou des agglomérations ». Ceci peut s'expliquer par le fait que les villes « n'ont pas de compétences spécifiques pour agir sur l'alimentation, qui relève principalement de politiques nationales (PNNS, PNA, Plan Régional de l'alimentation) et européennes ». Cependant, le contexte politique a l'air d'être en mouvement, avec l'apparition de projets territoriaux appelés « Projet Alimentaire Territorial » (ou PAT).

Ce sont des démarches effectuées par les villes et qui se veulent globales et transversales, encouragées par le Plan National pour l'Alimentation (ou PNA). Il s'agit à travers l'alimentation de répondre à des enjeux économiques, sociaux, environnementaux, de santé, culturels, éducatifs...

La Loi d'Avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt du 13 octobre 2014, définit les PAT comme un ensemble d'initiatives locales, coordonnées dans le cadre d'une stratégie territoriale globale et transversale visant à développer un système alimentaire territorial et à structurer l'économie agro-alimentaire par le rapprochement des acteurs impliqués dans ce système et le développement d'une alimentation locale, durable et de qualité. Ces projets ont déjà pu être saisis, avec par exemple des documents pour expliquer aux collectivités comment construire leur PAT (DRAAF AUVERGNE, 2015).

Bilan : quel territoire d'étude ?

Si l'on veut faire un bilan du fil rouge de ces parties sur les métropoles et les SAT qui était la question du territoire d'étude, on peut dire qu'il n'est pas raisonnable de chercher à définir un territoire d'étude unique pour tout Frugal, car tout dépend ce qu'on étudie. Si ce sont les habitudes de consommation, le territoire peut être la métropole, si ce sont les flux alimentaires, ce peut être le bassin alimentaire. Dans le cas du VR2, nous proposons qu'il n'y ait pas de territoire physique pour délimiter le cadre des études, mais plutôt une « délimitation par le réseau », qui est à prendre ici au sens de réseau social ou de réseau d'acteur (Cf. glossaire du début de mémoire). Cette notion de réseau social sera mobilisée dans la partie analyse de ce mémoire au travers de l'analyse des réseaux sociaux. Dans notre cas, les acteurs concernés comprennent les acteurs qui font partie du SAT et qui sont impliqués dans les enjeux soulignés par Frugal. Autrement dit, ce sont des acteurs impliqués dans la gouvernance de ce que nous appelons les modalités de relocalisation alimentaire.

LES MODALITES DE RELOCALISATION ALIMENTAIRE

Dans ce mémoire, nous utiliserons le terme de modalité dans le sens utilisé pour la méthode Systèmes Alimentaires Territoriaux. Selon le projet SALT, une modalité de relocalisation alimentaire est définie comme « une classe homogène de dispositifs », sachant qu'un « dispositif de distribution est considéré comme une structure unitaire dont l'objet est la vente en circuits courts de produits alimentaires ». Ainsi, les modalités peuvent être la vente à la ferme, ou la restauration collective par exemple. Nous le verrons plus tard, les épiceries sociales proposant des produits locaux ne correspondent pas à strictement parler à cette définition puisque la vente en circuits courts n'est qu'un de leurs objets. Par ailleurs, la chaîne présente deux intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs dans le cas de Liffré (Uniterres et l'épicerie sociale). Nous étendrons donc la définition des modalités aux dispositifs de distribution de produits locaux tels que l'épicerie sociale de Liffré.

Un classement de ces modalités est détaillé dans Les circuits courts alimentaires (MARECHAL 2008). Le classement est effectué selon les critères suivants :

- Le nombre d'intermédiaires
- Le caractère individuel ou collectif du système de vente

- La distance géographique entre production et vente ou consommation

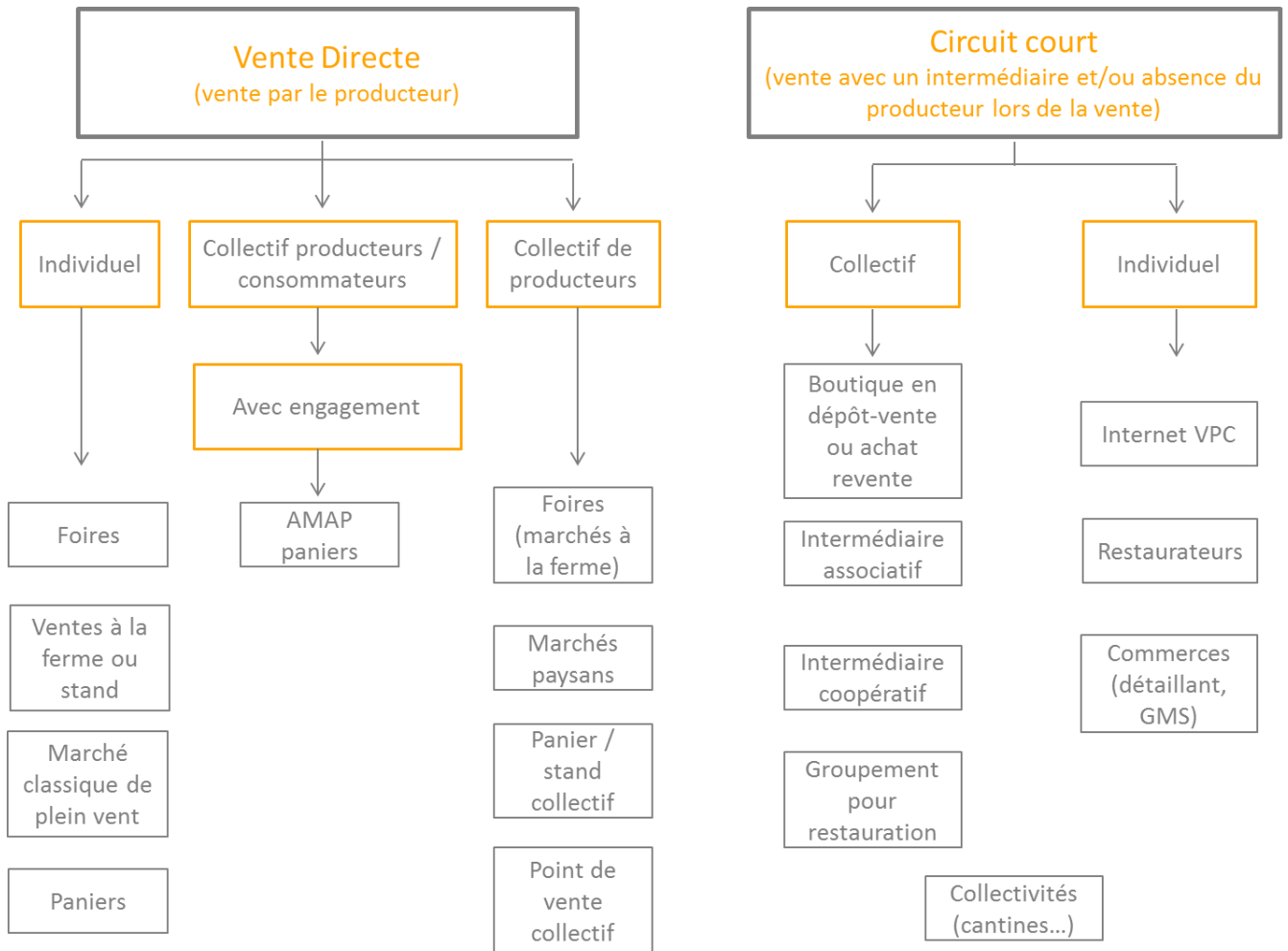


Figure 3 : Classement des modalités de relocalisation alimentaire (MARECHAL, 2008)

On pourrait trouver d'autres façons de classer les modalités de relocalisation alimentaire, celle-ci est en tout cas très complète, et ses critères rejoignent les définitions des circuits courts et de proximité. Ce type de graphe permet d'avoir une vue globale des modalités potentiellement présentes dans une métropole. C'est l'occasion de choisir les modalités que l'on va étudier et de justifier ce choix.

ETAT DE L'ART SUR LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRE

On a vu qu'une politique de l'alimentation, intégrée à l'échelle métropolitaine, commence à faire son apparition en France. Et les mots « politiques de l'alimentation » peuvent être accompagnés de ceux de « gouvernance alimentaire », le concept central du VR2 de Frugal. C'est également le concept qui nourrit ce stage tant dans ses objectifs que dans ses résultats. Pour plus d'informations sur les états de l'art : Cf. Annexe 3.

PETIT HISTORIQUE DES USAGES DU MOT GOUVERNANCE

Nous allons explorer le concept de gouvernance dans cette partie afin d'en proposer une définition, de l'appliquer au domaine alimentaire, de montrer des concepts analogues et pour finir de poser les bases d'un cadre analytique qui sera appliqué dans les parties deux et trois.

Commençons par décrire succinctement l'évolution des usages de ce mot. Le terme proviendrait du grec *kubernân* qui signifie « piloter un navire ou un char ». On le retrouve dans les langues latines, et ses premières utilisations en France dateraient du 13^e siècle (JOURMARD, 2009 et HUFTY, 2007) dans un sens équivalent à celui de gouvernement. Au XIV^e siècle, il serait passé dans la langue anglaise (*governance*) comme action ou manière de gouverner.

Son usage a surtout évolué récemment : le mot est réutilisé en anglais dans les années 1930 pour parler de l'entreprise, et plus précisément, des dispositifs que l'entreprise applique pour effectuer des coordinations. C'est la première fois que le terme désigne des acteurs en réseaux, et un processus plutôt qu'une institution, d'après Robert Joumard. Le terme est de nouveau employé vers les années soixante et soixante-dix, par les porteurs d'une démocratie participative, en réponse à ce qui est appelé dans la littérature une crise de la démocratie. (JOURMARD, 2009 et LACROIX, 2012). Par la suite, la montée du libéralisme et la baisse des interventions étatiques (notamment au Royaume-Uni), pousse les techniciens de la modernisation de la gestion publique et certaines institutions internationales (Organisation des Nations Unies, Banque Mondiale, Fonds Monétaire International) à se saisir du terme pour

désigner une nouvelle action publique.. Il s'agit toujours de « l'art et la manière de gouverner », mais la participation de la société civile est mise en avant. D'après Jacques Theys, le terme de gouvernance s'est imposé au cours des années 90 comme le « symbole d'une nouvelle modernité dans les modes d'action publique et le gouvernement des entreprises ; et est devenu, en quelques années, un des lieux communs du vocabulaire de l'aménagement du territoire » (THEYS, 2002).

LA GOUVERNANCE

Nous arrivons donc aujourd'hui avec une utilisation dans diverses situations, et donc avec des significations différentes qui parfois se superposent.

Le sens premier de « l'art et la manière de gouverner » est toujours utilisé. D'ailleurs, quelle que soit la définition, on retrouve cette idée de donner une direction, de prendre une décision. La Banque Mondiale définit « la gouvernance comme étant l'ensemble des traditions et institutions par lesquelles le pouvoir s'exerce dans un pays avec pour objectif le bien de tous » (LACROIX, 2012) On voit ici que la notion de gouvernance est très proche de l'action d'un gouvernement : c'est l'action de gouverner, d'exercer un pouvoir.

Il y a également des définitions qui mélangent les acteurs impliqués, mais qui utilisent toujours la notion d'action publique en tant que finalité. « La gouvernance est l'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. Ces règles et ces processus, comme les décisions qui en découlent, sont le résultat d'une négociation constante entre les multiples acteurs impliqués. Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir » (THEYS, 2002). Cette définition introduit des notions importantes comme celles de processus, d'interaction entre acteurs multiples (en tout cas pas uniquement des acteurs publics) qui oriente les décisions.

D'autres définitions se détachent de l'action publique précédemment évoquée, avec une élaboration collective, un mélange des acteurs (des secteurs publics et privés entre-autres) sans écarter les institutions des acteurs concernés tout de même... C'est l'approche économique selon Jean-Eudes Beuret, celle « qui parle de gouvernance comme une

coordination entre agents » (BEURET, 2009). Ainsi Dorval Brunelle suggère la définition suivante de la gouvernance : « le modèle, ou la structure, qui émerge dans un système socio-politique en tant que résultat commun de l'interaction de tous les acteurs en présence. Ce modèle ne peut être réduit à un seul acteur ou à un groupe d'acteurs en particulier. » (BRUNELLE, 2011)

L'institut de recherche et de débat sur la gouvernance ajoute que la gouvernance peut s'exercer à toutes les échelles « du niveau local au niveau mondial » et insiste sur l'égalité des participants qui légitime le processus et les règles qui en résultent : « Elles seront d'autant plus légitimes que, loin d'être imposées « d'en haut », elles résulteront d'un processus d'élaboration collective, guidé par la recherche de réponses aux défis communs, conformément à des valeurs explicitées et partagées » (THEYS, 2002). Dans la même idée, à l'opposé des définitions du début de cette partie, Alessia Toldo insiste sur le haut niveau d'autonomie du réseau d'acteurs vis-à-vis des autorités publiques (TOLDO, 2015).

Enfin, dans le Dictionnaire des Politiques Publiques est avancée l'idée de gouvernance comme objet de recherche, ce qui nous concerne tout particulièrement. « la gouvernance est un chantier de recherche qui concerne les formes de coordinations, de pilotage et de direction des secteurs, des groupes et de la société, au-delà des organes classiques du gouvernement ». L'indépendance vis-à-vis des autorités publiques est soulignée également : « la question de la gouvernance est donc profondément liée à celle de gouvernement, car elle est pensée en négatif par rapport à celui-ci » (BOUSSAGUET, 2014).

Que faut-il retenir de toutes ces définitions, certaines se contredisant même ? Plutôt que de confondre gouvernance et gouvernement, ou à l'inverse opposer les acteurs publics et privés, il serait peut-être plus judicieux de proposer une définition plus neutre. On voit que reviennent les notions suivantes :

- interaction d'acteurs, accommodement d'acteurs, négociation ;
- Acteur privé ou public, acteurs multiples, acteurs nombreux ;
- Intérêts différents, échelles différentes mais mêmes problèmes, mise en œuvre collective, défis communs, valeurs explicités et partagés, partage du pouvoir ;
- Forme d'organisation appelée modèle ou structure, production de règles du jeu, voire dispositif ;
- Processus non formalisé, processus de décision, processus interactif.

Nous souhaiterions nous arrêter sur la notion de processus car c'est une notion transversale qui permettrait de décrire les évolutions des autres notions détaillées ci-dessus. Selon Jacques Theys, c'est une « succession d'étapes à travers lesquelles des acteurs nombreux n'ayant pas le même intérêt et agissant à différentes échelles, mais confrontés à un même problème vont progressivement construire une représentation commune de cette réalité, lui donner un sens, se fixer des objectifs, adopter des solutions puis les mettre en œuvre collectivement sans que rien - ni cette représentation, ni ces objectifs, ni ce sens, ni cette interaction ne soient déterminés à l'avance » (THEYS, 2002). La notion de processus semble centrale : la gouvernance serait donc une succession d'étapes durant lesquelles les acteurs interagissent et s'organisent. De cette interaction émergeraient des représentations, des objectifs, des actions... La notion de dispositif (qui n'est pas ici à comprendre au sens de « dispositif d'actions publiques ») pourrait rassembler ces différents produits de l'interaction.

Selon Edurado Chia citant Foucault, le dispositif est « un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques... du dit aussi bien que du non-dit. [...] Le dispositif lui-même, c'est le réseau tissé entre tous ces éléments» (CHIA, 2010b). Dans le même article, De Vaujany est également cité et complète cette définition : le dispositif est « produit et géré par le centre ou le pivot d'un collectif organisé, et [...] vise à intégrer les outils et les acteurs de façon cohérente, et dans le respect de certaines règles de gestion ».

Avec la notion de dispositif, on voit que le réseau d'acteur lorsqu'ils s'organisent, vise à « intégrer les outils et les acteurs de façon cohérente », et tisse alors un réseau entre des éléments hétérogènes (lois, financements, moyens, valeurs...) apportés par les différents acteurs mais également par le contexte. Ainsi, lorsqu'on l'étudie, cette notion permet une description plus large qu'une simple liste d'actions. Elle permet d'étudier à la fois les outils et actions mises en places, ce qui a conduit à les mettre en place, et la façon dont ils sont appropriés par les acteurs.

Bilan

Après rassemblement de divers éléments issus des définitions ci-dessus, nous arrivons à une définition très proche de celle de du Guide Gouvinnov issu des programmes PSDR3 qui ajoute une dimension territoriale à la définition : « processus dynamique de coordination entre des acteurs publics et privés, aux identités multiples et aux ressources asymétriques, autour d'enjeux territorialisés visant la construction collective d'objectifs et d'actions en mettant en

œuvre des dispositifs multiples qui reposent sur des apprentissages collectifs et participent des innovations institutionnelles et organisationnelles au sein des territoires » (GOUVINNOV 2011). Dans notre cas, l'enjeu territorialisé principal est un enjeu alimentaire, d'où l'expression de « gouvernance alimentaire territoriale ».

LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE

Selon Terres en Ville « la gouvernance alimentaire territoriale désigne un nouvel ensemble de coopérations entre les différents acteurs et les échelons d'intervention géographiques, dont l'arène commune est l'enjeu alimentaire ». Pour aller plus loin, la gouvernance alimentaire est présentée à l'interaction entre secteurs économiques, acteurs publics et institutionnels, et les associations et individus (Cf. Figure 4, TERRES EN VILLE, 2009).

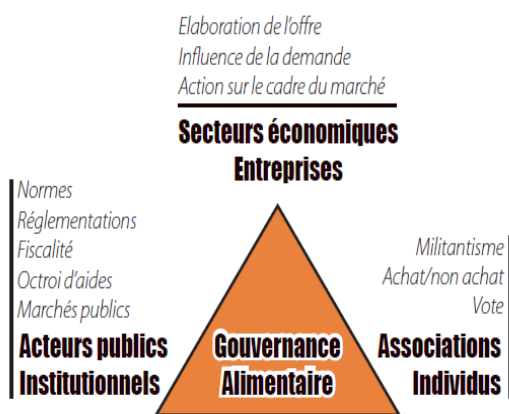


Figure 4 : Schéma de la gouvernance alimentaire (TERRES EN VILLE, 2009)

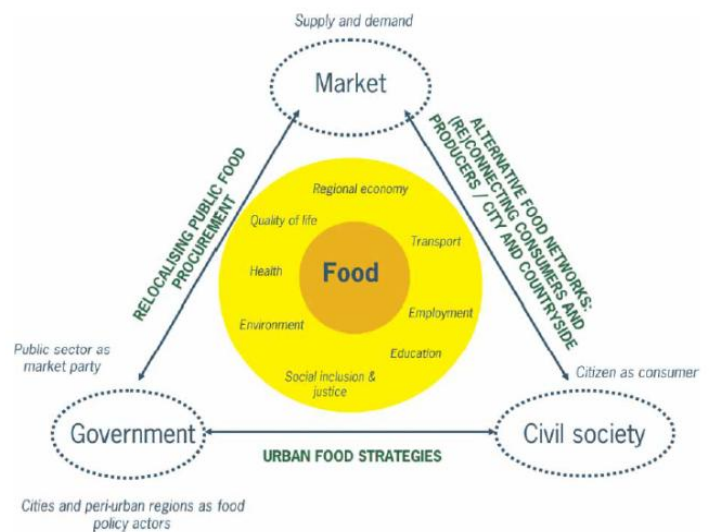


Figure 5 : Schéma de la gouvernance alimentaire (WISKERKE, 2009)

C'est un schéma qu'on retrouve également chez Johannes Wiskerke (Cf. Figure 5), un peu plus complet car nous présentant différentes dimensions de la gouvernance alimentaire comme la santé, l'environnement, le transport, l'économie régionale (WISKERKE, 2009) ... Terres en ville a produit un schéma dans la même idée, mais appliqué au cas Français, et détaillant les acteurs concernés par les différentes dimensions (Cf. Figure 6). On peut noter

que les consommateurs n'apparaissent pas dans ce schéma, ce qui soulève une question qui ne pourra être discutée ici : quel est le rôle des consommateurs dans les processus de gouvernance alimentaire ?

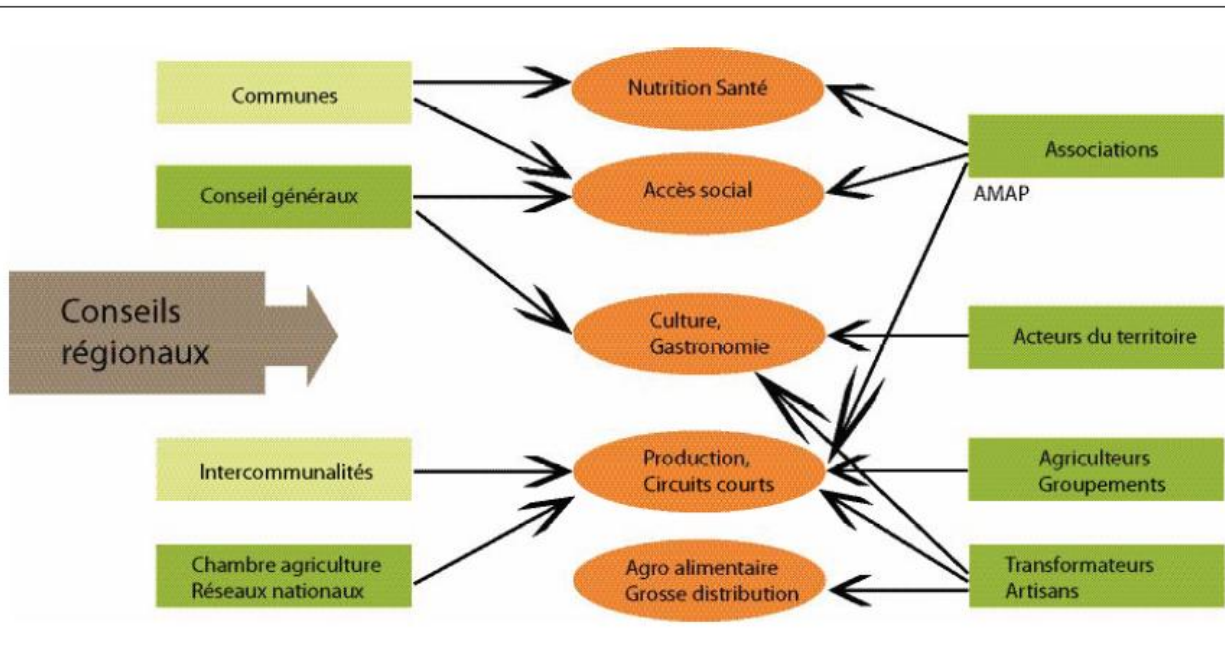


Figure 6 : Acteurs et enjeux de la gouvernance alimentaire (TERRES EN VILLE, 2009)

D'après Coline Perrin, l'idée de gouvernance alimentaire territoriale (ou de gouvernance alimentaire locale), est un peu issue des évolutions présentées ci-dessus concernant la gouvernance d'une part, et la relocalisation alimentaire d'autre part. Les dysfonctionnements agroalimentaires mondiaux, les crises sanitaires, les changements climatiques, l'instabilité du prix des matières premières, sont autant d'enjeux qui amènent à réagir. Ainsi, « face à cette nouvelle équation alimentaire, les villes sont présentées comme une échelle adéquate pour tisser de nouveaux liens entre les acteurs de la chaîne alimentaire et construire un système alimentaire plus durable » (PERRIN, 2014).

AUTRES CONCEPT POUR ETUDIER LES PROCESSUS DE PRISE DE DECISION ENTRE ACTEURS

Cependant, le concept de gouvernance est loin d'être le seul mobilisé pour étudier les interactions entre acteurs et les processus de prise de décision. Dans ce paragraphe, nous

allons évoquer d'autres approches analogues, afin de compléter le cadre analytique qui sera présenté dans le paragraphe suivant. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive.

Théorie des conventions

D'après Nizet : « La théorie des conventions cherche à comprendre comment les individus confrontés à des situations marquées par l'incertitude décident du comportement qu'ils vont adopter et comment, de ces multiples décisions individuelles, se dégage une certaine convergence, un certain ajustement des comportements des uns et des autres » (NIZET, 2004).

Les auteurs insistent ici sur l'incertitude lors de la prise de décision. Pour faire face à cette incertitude, les individus ont besoin de repères. Il existe quatre catégories de repères pour s'aider à prendre des décisions :

- Les énoncés : les énoncés officiels (lois, règles...), et les énoncés par lesquels les acteurs justifient leur comportement (appelés les principes supérieurs)
- Les personnes
- Les objets (plus ou moins abondants, avec des caractéristiques particulières...)
- L'espace et le temps

Pour justifier leurs actions, les individus peuvent mobiliser des principes supérieurs classés selon sept mondes (COPAS, 2014). C'est une classification parmi d'autres qui peut être utile pour décrire les discours et les actions.

Actor Network Theory ou sociologie de la traduction

Cette théorie est à ne pas confondre avec l'analyse des réseaux sociaux, et se base sur un phénomène qu'elle appelle traduction, qui est le fait d'un ou plusieurs traducteurs (« un acteur social capable d'établir une compréhension mutuelle entre les acteurs concernés par le problème, ce qui favorise l'émergence de scénarios de coopération » (DA SILVA, 2009). La traduction s'effectue en quatre étapes :

- La problématisation (où le traducteur se rend indispensable)
- L'intéressement (où des alliances sont scellées)
- L'enrôlement (où les rôles des acteurs sont définis et stabilisés)
- La mobilisation des alliés (où des « porte-paroles » sont désignés)

Grâce à cette traduction, les intérêts des acteurs convergent vers ce qui est appelé un point de passage obligé (ou PPO) : les acteurs « ne peuvent atteindre leurs objectifs individuellement mais uniquement en répondant à la problématisation commune ».

Un exemple classique d'application de la sociologie de la traduction est l'article de Michel Callon (CALLON, 1986).

Coalition de causes (Advocacy Coalition Framework ou ACF)

D'après le Dictionnaire des Politiques Publiques, l'ACF est une approche qui « cherche à expliquer les changements de l'action publique sur des périodes de 10 ans ou plus ». Pour ce faire, elle considère que les acteurs se regroupent autour de causes, en formant ce qui est appelé des coalitions. Dans chaque coalition, les membres « partagent un ensemble de croyances normatives et de perception du monde, et [...] agissent de concert afin de traduire leurs croyances en une politique publique » (BOUSSAGUET, 2014).

Bilan des concepts analogues à celui de gouvernance

La théorie des conventions liste des repères à explorer si l'on s'intéresse aux prises de décisions. La sociologie de la traduction avance la notion de point de passage obligé, point de convergence des intérêts des acteurs après la traduction, qui ressemble aux étapes du processus de gouvernance. Enfin dans la coalition de causes, les acteurs se regroupent selon leur perception du monde notamment. Si ces différentes approches ne peuvent totalement remplacer celle de la gouvernance dans les cas qui nous préoccupent, on retrouve entre elles des similitudes voire des apports, que nous pouvons intégrer dans le cadre analytique de la gouvernance proposé ci-dessous

APPLIQUER LE CONCEPT DE GOUVERNANCE : PROPOSITION D'UN CADRE ANALYTIQUE

D'après Marc Hufty : « un cadre analytique est un ensemble cohérent de modèles (représentations schématiques d'une situation) associé à une méthodologie qui permette le passage entre les propositions théoriques (généralisations) et l'observation empirique. Cette proposition définit certains critères fondamentaux : le cadre analytique devrait être réaliste,

interdisciplinaire, comparatif, généralisable, réflexif et opérationnel » (HUFTY, 2007). A strictement parler, ce qui va être présenté ici sera un ensemble de modèles pour analyser la gouvernance. La méthode d'analyse en rapport avec ces modèles sera présentée le long de la partie 2. L'association des deux permettra alors la proposition d'un cadre analytique complet.

On a vu lors de la définition de la gouvernance l'importance de la notion de processus : la gouvernance est un processus, soit une succession d'étapes qui ont toutes des conséquences plus ou moins importantes. Afin de bien comprendre le passé, le présent et peut-être le futur des situations, nous proposons de reconstituer l'historique et de rentrer dans l'analyse par les grandes étapes du processus de gouvernance. Une fois les grandes étapes fixées, il sera possible, pour chaque étape, de déployer les autres volets du cadre analytique.

Le second volet concerne bien-sûr les acteurs impliqués dans chaque étape du processus de gouvernance. Il s'agit de savoir qui participe en les décrivant, mais aussi en les classant, afin de mieux percevoir leur diversité. Pour aller plus loin, il s'agit également de décrire pour chaque étape de quelle façon le réseau des acteurs est organisé, et qui travaille avec qui.

Toujours dans chaque étape du processus de gouvernance, on rentre ensuite dans l'analyse du dispositif. Une des difficultés de cette notion est le fait qu'elle est très large et donc difficile à appréhender. De plus, comment faire le lien entre le réseau d'acteurs et le dispositif ? C'est là que la notion de point nodal peut entrer en jeu, pour nous fournir un point d'entrée dans le dispositif en partant du réseau d'acteurs. En effet, le point nodal est le lieu du réseau vers où convergent les enjeux et les actions du dispositif.

Selon Marc Hufty, les points nodaux sont « les espaces physiques (par exemple une table de négociation, le conseil communal, etc.) ou virtuels (par exemple une conférence par internet), où convergent divers problèmes, trajectoires d'acteurs, processus (temps et espace), et où des décisions sont prises, des accords sont conclus et des normes sociales sont élaborées » (HUFTY, 2007). Avec la notion de point nodal, on fait le lien entre l'étude du réseau en présentant les acteurs centraux de l'étape du processus de gouvernance, et le dispositif.

Ainsi, l'étude du dispositif est découpée en trois volets qui viennent s'ajouter au deux premiers. Le troisième volet du cadre analytique s'intéresse donc à ce qui fait le lien entre les acteurs : les accords qu'ils ont entre eux, les outils qu'ils développent, les actions qu'ils

mettent en place ensemble, tout ceci au niveau du ou des point(s) nodal(aux). Le quatrième volet porte sur ce qui a conduit les acteurs à se rapprocher voire à s'associer : le contexte, leurs valeurs, leurs missions communes. Le dernier volet porte sur l'appropriation et la mise en place de ce qui a été défini dans le troisième volet, soit comment les acteurs mettent les choses en place. On retrouve les cinq volets dans le schéma ci-dessous (Cf. Figure 7) rassemblant un processus étalé dans le temps en bleu, des acteurs organisés en réseau en rouge, et les trois aspects du dispositif de gouvernance en gris.

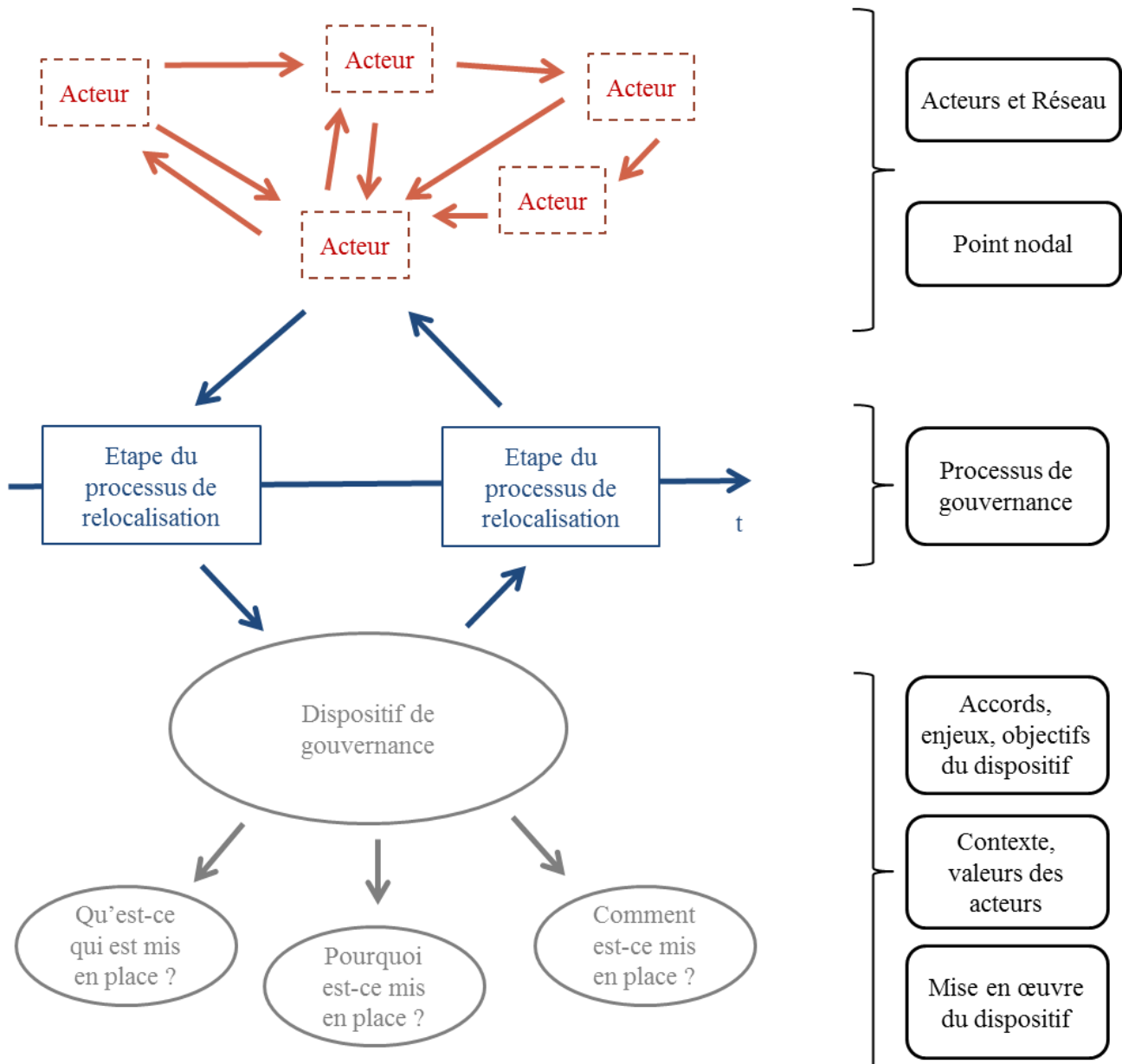


Figure 7 : Schéma explicatif du cadre analytique de la gouvernance (Source personnelle)

Les cinq volets du cadre d'analyse de la gouvernance sont rassemblés dans le tableau ci-dessous (Tableau 1) qui sera complété au fur et à mesure de la partie 2. Le cadre analytique complet est présent en fin de partie deux (Cf. Tableau 9, partie Bilan des études de cas). La première colonne du Tableau 1 détaille les raisons méthodologiques qui nous poussent à distinguer les cinq volets de la gouvernance dans la colonne deux.

Tableau 1 : Les volets du cadre analytique de la gouvernance (Source personnelle)

Cadre analytique : comment analyser un processus de gouvernance ?	Volets du cadre analytique
<p>La gouvernance est un processus d'interaction entre acteurs. En déterminant les grandes étapes du processus, on décompose la gouvernance en étapes que l'on peut analyser grâce aux volets suivants</p>	<p>Processus</p>
<p>Pour chaque étape du processus une première chose à faire est de savoir qui est impliqué dans ce dernier. Nous allons également essayer de décrire la façon dont les acteurs sont organisés.</p>	<p>Acteurs</p>
<p>Issu de l'interaction entre les acteurs, le dispositif peut être décrit selon trois volets. Tout d'abord, ses enjeux, objectifs, actions centraux qui émergent au niveau du point nodal. Ensuite pourquoi il a été mis en place. Et enfin comment il est mis en place par les acteurs.</p>	<p>Dispositif – Accords Dispositif – Raisons Dispositif – Mise en place</p>

METHODE PARTIE 2 : ETUDES DE CAS

Le cadre du stage a été défini, les objectifs du projet FRUGAL, du VR2, et du stage ont été posés. Un cadre analytique a été proposé. Nous allons maintenant entrer dans la partie étude de cas de ce mémoire, celle qui se situe au bas du schéma proposant une démarche de recherche pour le VR2 de Frugal (Cf. Figure 2). Pour plus de clarté, nous n'allons présenter dans un premier temps que les épiceries sociales, en nous appuyant sur l'exemple de celle de Liffré. Par la suite, au moment de l'analyse, nous aborderons les cas de l'épicerie sociale de Liffré, l'épicerie sociale de Bouguenais, et de Manger Bio 35 dans cet ordre.

PRESENTATION DE LA MODALITE DE RELOCALISATION : LES EPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES, UNE FORME D'AIDE ALIMENTAIRE EN FRANCE

Pour la présentation de la modalité, quelques questions simples peuvent aider à synthétiser les informations (Quel est cette modalité ? Comment fonctionne-t-elle ? A quoi sert-elle ? Etc...). La modalité étudiée ci-dessous fait partie des épiceries sociales et solidaires, une forme d'aide alimentaire. Pour plus d'informations sur l'aide alimentaire : Cf. annexe 4. Les caractéristiques principales des épiceries sociales sont :

- Un accès à l'aide alimentaire conditionné selon certaines caractéristiques des demandeurs d'aide comme ce qu'on appelle le reste à vivre qui calcule la différence entre les ressources et les dépenses contraintes des demandeurs d'aide (CNA, 2012), voire par la situation sociale comme l'isolement ;
- Une participation financière des bénéficiaires (entre 10 et 30% du prix hors aide alimentaire) ;
- Une liberté de choix des produits achetés pour les bénéficiaires ;
- Un lien social favorisé (accueil, animations, participation des bénéficiaires).

De par le terrain qui été effectué lors de ce stage, il semble qu'il existe souvent une épicerie par commune (voire pour plusieurs communes). Cette épicerie est soit une association, soit dépendante d'un Centre Communal d'Action Sociale (ou CCAS), autrement

dit de la commune. L'épicerie est généralement ouverte un jour par semaine aux bénéficiaires qui peuvent totaliser une trentaine de familles. L'épicerie fonctionne souvent avec des bénévoles, qui aident au rangement, et à la « ramasse » des denrées. Ces dernières peuvent être données par des associations ou des distributeurs, ou alors l'épicerie peut acheter ses produits. Tous les produits sont vendus aux bénéficiaires entre 10 et 30% de leur prix d'achat en grande surface. La plupart des produits des épiceries proviennent de la grande distribution, sauf lorsqu'elles concluent des accords avec des producteurs ou intermédiaires locaux, ce qui est le cas de notre objet.

L'épicerie de Liffré, située à quelques kilomètres au Nord-est de Rennes, est récente, et dépendante du CCAS de Liffré. Deux salariées s'occupent régulièrement de l'épicerie (administratif, organisation, aspects financiers) qui est pour le reste gérée par des bénévoles. L'épicerie a pour partenaire principal l'ANDES et son programme Uniterres (Cf. annexe 4), ainsi la Banque Alimentaire, et le Super U de Liffré par l'intermédiaire de Breizh Phénix. C'est parce que l'épicerie était partenaire d'Uniterres, programme fournissant aux épiceries des produits locaux (du département Ille et Vilaine), qu'elle a été contactée. C'est également une épicerie proche de l'agglomération Rennaise, bien que la commune de Liffré ne fasse pas partie de Rennes Métropole.

METHODOLOGIE

Ce paragraphe sur la méthodologie sera très court ici puisque son contenu est réparti sur l'ensemble du mémoire. Néanmoins, un paragraphe sur ce moment clé de toute étude, qui va déterminer la méthode à suivre pour répondre à la problématique, ne pouvait être évité. Dans ce mémoire, pour la suite de cette partie deux sur les études de cas, nous suivrons les étapes de la démarche scientifique : la sélection, la collecte, le traitement et l'analyse des données. Chaque partie entraînera des questions et des réponses spécifiques qui viendront alimenter le cadre analytique de la gouvernance proposé en fin de première partie.

Rappelons que nous cherchons à étudier la gouvernance alimentaire métropolitaine (c'est l'objectif du VR2) et que de l'étudier à travers des études de cas de relocalisation alimentaire n'en est qu'un premier pas. Nous nous trouvons donc face à un « sous-problème » qui nécessite une problématique spécifique dans cette partie deux : **Quelles méthodes pour**

étudier la gouvernance alimentaire autour d'une modalité de relocalisation alimentaire ?

SELECTION DES DONNEES

Quelles données doit-on collecter pour étudier la gouvernance alimentaire autour d'une modalité de relocalisation alimentaire ? Les données à collecter ont déjà été détaillées lors de la construction des volets du cadre analytique dans la partie Appliquer le concept de gouvernance : proposition d'un cadre analytique. Le cadre analytique complet reliant les différentes étapes de la méthodologie sera présenté plus loin (Cf. Tableau 8, partie Bilan des études de cas).

COLLECTE

Commençons par les choix de tout ce qui va cadrer la collecte. Les études de cas peuvent nécessiter des entretiens, de l'observation, et de la recherche bibliographique. Dans notre cas, la quasi-totalité des données présentées dans la partie analyse en fin de partie deux ont été fournies par des entretiens durant la phase terrain. Mais il ne faut pas négliger l'étape de préparation du terrain.

Préparation du terrain

En effet, afin de comprendre le milieu des modalités que l'on va étudier, de commencer à avoir des contacts et de préparer son échantillonnage, voire de commencer à tester ses méthodes de collecte, il est utile d'effectuer un repérage (observation, entretien auprès de personnes ressource...). Dans le cadre de ce stage, des observations participantes ont été effectuées aux épiceries sociales de Saint Jacques de la Lande et de Betton, et un court entretien informel a été effectué par téléphone avec Jean-François Gréaud, chargé de développement du programme Uniterres pour l'ANDES.

Choix des moyens de collecte

Pour collecter toutes ces données, nous recommandons l'usage d'un cahier de terrain, doublé d'un matériel d'enregistrement lors des entretiens formels. Le carnet de terrain sert à construire le sujet, à noter ses observations et ses entretiens, à noter les informations annexes à l'entretien (contacts, informations sortant du cadre de l'entretien), à commencer l'analyse des données recueillies, à noter toutes les idées, étonnements ou difficultés qui surviennent.

Choix d'échantillonnage

Vient ensuite la question de l'échantillonnage : qui aller interroger et sur quels critères ? Afin prendre du recul sur l'élaboration de la méthode, et de la faire évoluer, il a été décidé de faire des comparaisons entre les cas étudiés. Premièrement une comparaison entre types de modalités de relocalisation alimentaire. Ainsi, deux épiceries sociales et une plateforme d'achat bio et locale pour la restauration collective publique (GIE Manger Bio 35) ont été enquêtées. Deuxièmement, un changement de métropole : une des deux épiceries sociales se situe près de Nantes, quand les deux autres cas se situent proches de Rennes. Par ailleurs, les cas d'études ont été choisis selon les critères suivants :

- Aussi proches que possible des agglomérations en partant du principe que les modalités de relocalisation alimentaire proches des métropoles étaient intégrées dans la gouvernance alimentaire métropolitaine ;
- proposant des produits locaux en lien avec les partis pris du projet Frugal.

Afin d'investir le réseau d'acteurs des cas étudiés, il a été choisi de commencer par des entretiens au sein même des modalités de relocalisation alimentaire, avant d'étendre les recherches aux acteurs avec qui elles travaillent. Plusieurs entretiens d'une à deux heures par acteur peuvent être nécessaires, lorsque l'acteur est un groupe de personnes.

Focus sur les entretiens

Les entretiens constituent le principal moyen de récolter des données pour l'analyse des cas. Lors de l'entretien, des questions sont posées et des outils peuvent être utilisés. Dans notre cas, une carte des acteurs était complétée durant l'entretien et servait de support à la discussion sur le réseau autour de l'acteur interrogé et les rôles de chacune de ces relations. Quelques conseils sur les entretiens sont présents en annexes.

TRAITEMENT

On peut séparer le traitement en plusieurs étapes :

- La transcription des entretiens à partir des notes, puis en écoutant ;
- Le tri des informations ;
- La préparation des données pour l'analyse.

RETRANSCRIRE LES INFORMATIONS

Il est conseillé de retranscrire rapidement les entretiens, pour avoir encore ce dernier à l'esprit. Nous proposons de commencer par les notes prises sur papier, puis d'écouter l'entretien et de compléter ces notes au fur et à mesure. Cela prend beaucoup de temps (autant de temps que l'entretien lui-même) mais cela en économise pour la suite des opérations

EXTRAIRE LES INFORMATIONS DES ENTRETIENS

Tableau 2 : Données de base de l'entretien (Source personnelle)

Catégorie	Donnée
Personne(s)	Nom, Fonction, Historique personnel
Structure/	Nom, Date de création
Acteur	Statut, localisation
	Echelle d'action
	Taille (nombre de salariés, de bénévoles, de bénéficiaires, taille du local, volumes des produits...)
	Répartition des rôles
	Missions
	Actions

Le tableau ci-dessus (Cf. Tableau 2) rassemble quelques données de base qu'il est utile de noter pour chaque entretien.

Le corps de l'entretien

Voici un exemple de grille de lecture, à l'aide d'un extrait de l'entretien avec Mme Lambert du CCAS de Liffré, à propos de l'épicerie sociale de Liffré, le 30/05/16. La grille de lecture, construite à l'aide des volets du cadre analytique de la gouvernance, est la suivante :

historique en orange, acteurs et rôles en vert, accords en violets, raisons en rouge, et mise en place en bleu.

Etudiant : Et si jamais je refais le schéma (l'outil carte des acteurs) mais en partant de ce lien-là, qui est un peu l'accord entre Uniterres et l'épicerie. Il a été conclu dès la création de l'épicerie ?

Epicerie Sociale de Liffré : Effectivement on est adhérents à l'ANDES depuis le départ. En fait dès qu'on a eu l'idée de créer l'épicerie solidaire, on a adhéré à l'ANDES qui nous a aidé aussi dans les démarches de mise en place par rapport à la chaîne du froid, par rapport à tout ce qui est mis en place au niveau de l'épicerie en termes de normes... Il y a eu une formation au départ assez rapide des bénévoles, avec une réunion pour tout ce qui était à mettre en place. Et ensuite, ça a été plus spécifique : le logiciel escarcelle, et puis les modalités, puisque on vend des produits mais ça a un prix, et le prix comment fait-on pour le savoir puisqu'on ne les achète pas ? Donc voilà il a fallu faire un relevé de prix (qu'il faut refaire régulièrement) et se dire : à combien vendre les produits ? Les produits Uniterres sont vendus à 10% de la valeur d'achat, c'est dans la convention. Après, les autres produits, ceux qu'on achète ou qui nous sont donnés via Breizh Phénix et Super U, c'est nous qui décidons de savoir si c'est 10, 20 ou 30%, et puis on pourrait faire plus mais on ne dépasse pas 30%. Donc après on a décidé ça par rapport à ce qu'on avait nous au départ (ça peut être revu mais pour l'instant ça ne l'est pas) estimé être des produits de première nécessité ou pas, et l'idéologie de l'épicerie étant de permettre aux gens d'accéder à une alimentation de qualité, donc plus les produits sont manufacturés, moins on fait de réduction. C'est-à-dire qu'un plat préparé qui a beaucoup d'additifs dedans est lui à 30% du prix d'achat. Alors que du poisson ou de la viande, on va leur appliquer une plus grosse réduction.

On peut également rechercher les freins et leviers à la relocalisation alimentaire ou une grille complètement différente. La grille suivante est plus complète et demande un effort supplémentaire de tri, mais peut aider en complément de la grille proposée ci-dessus afin de mieux comprendre la réalité : économie, politique, social, légal, contexte, valeurs, enjeux, actions, historique, freins et leviers.

ORDONNER LES INFORMATIONS

Dans notre cas, il faut commencer par ordonner toutes les données à propos de l'historique, afin de déterminer les grandes étapes du processus de gouvernance. Dans chacune de ces étapes, on peut ensuite recouper les informations en suivant les volets du cadre analytique (Cf. Tableau 9, partie Bilan des études de cas).

Pour les deux premiers volets, un tableau (Cf. Tableau 3 ci-dessous) peut rassembler les informations utiles pour classer les acteurs et créer leur réseau sur un logiciel d'analyse des réseaux :

- la liste des acteurs ;
- leurs caractéristiques principales comme leur échelle d'action et leur importance ;
- leur participation au processus de relocalisation ;
- leur classe selon la typologie présentée en annexe ;
- les étapes où ils sont impliqués.

Tableau 3 : Tableau de traitement des données pour la préparation de l'analyse des réseaux (Source personnelle)

label	classe	actif relocalisation	etape 1	etape 2	etape 3
Uniterres	Société civile	oui	non	non	oui
Producteurs	Agriculteurs et transformateurs	oui	non	non	oui
Epicerie Liffré	Société civile	oui	non	oui	oui
Epicerie Thorigné	Société civile	non	non	oui	non
Epicerie Montreuil le Gast	Société civile	non	non	oui	non
Banque Alimentaire	Société civile	non	non	oui	oui
Région Bretagne	Collectivités territoriales et EPCI	oui	non	non	oui
Etat	Services de l'état et autres structures accompagnatrices	oui	non	non	oui
Organismes privés	Organismes privés hors Agroalimentaire	oui	non	non	oui

CCAS Liffré	Collectivités territoriales et EPCI	oui	oui	oui	oui
Municipalité Liffré	Collectivités territoriales et EPCI	oui	oui	oui	oui
CC CCAS Liffré	Collectivités territoriales et EPCI	oui	oui	oui	oui
CA CCAS Liffré	Collectivités territoriales et EPCI	oui	oui	oui	oui
ANDES	Société civile	oui	non	oui	oui

Une fois les acteurs centraux déterminés pour chaque étape il est possible de faire le schéma des points nodaux (Cf. Figure 17, partie Analyse et résultats), avec les acteurs et leur rôle dans ce point nodal. Ce dernier est le support de l'enjeu (voire des enjeux) principal de cette étape, qu'il faut déterminer. Afin d'envisager les raisons qui motivent les acteurs, une proposition de tableau rassemblant les valeurs, les missions et les actions des acteurs principaux, classées selon les mondes de Boltanski et Thévenot est située dans l'analyse (Cf. cas de l'épicerie sociale de Liffré, étape 3). Les éléments de contexte peuvent également être rassemblés. Enfin, concernant la mise en œuvre du dispositif, afin de ne pas s'éparpiller nous proposons de procéder point nodal par point nodal.

ANALYSE ET RESULTATS

A part une séparation selon les étapes du processus, l'analyse est un ensemble fluide. Les volets ne sont là que pour aider à mieux cerner, et expliquer la réalité, ils ne doivent pas enfermer cette dernière dans des cases.

L'analyse de l'historique consiste surtout en une description, et une sélection des étapes les plus importantes. Afin d'analyser les acteurs, on peut décrire leur diversité en les classant et en les hiérarchisant. Leurs relations respectives peuvent également être décrites via l'analyse des réseaux sociaux : existe-t-il des acteurs centraux, quelles catégories d'acteurs sont présentes ou absentes, a-t-on affaire à un réseau dense, qui sont les têtes de réseau (DICK, 2015) ? Une fois le réseau décrit, on peut passer au dispositif qui s'appuie sur le réseau et converge vers le point nodal. Il faut répondre aux questions suivantes : quel est l'objet du dispositif, comment et pourquoi la relocalisation alimentaire s'est-elle mise en place ? L'analyse des raisons permet d'expliquer les relations entre acteurs, le lien entre les valeurs et les actions en déterminant les enjeux, le contexte et les intérêts cités. Enfin, pour la mise en place, il faut expliquer comment le dispositif se manifeste concrètement sur le terrain : actions, outils, technique (Cf. Tableau 9, partie Bilan des études de cas)... Un bilan de l'analyse résume l'évolution du dispositif au travers des points clés du processus, avec les acteurs, les freins et les leviers qui y sont associés. Nous allons maintenant présenter dans cet ordre le cas de l'épicerie sociale de Liffré, le cas de l'épicerie sociale de Bouguenais, et celui de Manger Bio 35.

LE PROCESSUS DE GOUVERNANCE AUTOUR DE LA RELOCALISATION ALIMENTAIRE DE L'ÉPICERIE SOCIALE DE LIFFRÉ

En 2009, Mme Robic, qui vient d'arriver au CCAS de Liffré, crée avec l'adjointe aux affaires sociales de l'époque Mme Gueguen, un comité consultatif composé d'habitants de Liffré, d'élus, et de représentants d'associations. Ce comité consultatif a pour vocation la réflexion et la mise en place d'actions autour de la précarité. Un sujet a émergé vers 2012 : la précarité alimentaire. Les restos du cœur étaient déjà implantés sur la commune pour l'aide alimentaire d'urgence, la réflexion s'est donc portée vers la question suivante : comment offrir un accès à une alimentation variée et de qualité pour tous ? Le choix du comité s'est

porté sur une action de type épicerie sociale fin 2013. Dès lors l'entité a rencontré des acteurs de l'aide alimentaire (épiceries sociales, ANDES, Banque Alimentaire, Breizh Phénix...) afin de formaliser le projet. Comme personne ne s'est lancé dans la création d'une association, c'est le CCAS de Liffré qui a porté le projet. Les valeurs de l'ANDES correspondant très bien avec celles prônées par le comité consultatif et la commune, c'est devenu le partenaire principal de l'épicerie naissante. De plus, l'ANDES lançait son programme Uniterres dans la région. L'épicerie solidaire de Liffré a donc ouvert en octobre 2015, avec des produits locaux fournis par Uniterres, des produits d'épicerie fournis par la Banque Alimentaire et le Super U de Liffré, et de la viande achetée à l'Intermarché de Liffré (lui-même fournit par la Société Vitreenne d'Abattage ou SVA).

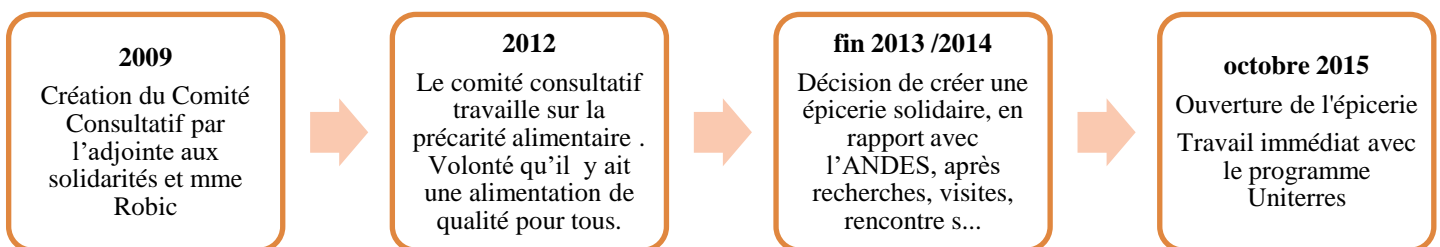


Figure 8: Frise du processus de gouvernance autour de l'épicerie sociale de Liffré (Source personnelle)

On peut distinguer trois moments pivots dans cet historique. Tout d'abord, la création du comité consultatif qui débouche sur l'initiation du projet d'épicerie sociale. Ensuite, la phase de construction du projet, déterminante pour la création des collaborations. Et enfin, le lancement de l'épicerie de fin 2015 à aujourd'hui.

Étape 1 : L'initiation d'un projet citoyen local de politique sociale

Commençons par la présentation des acteurs. Afin d'en percevoir la diversité et de présenter leurs caractéristiques, nous proposons de les classer. Il existe plusieurs façons de classer les acteurs selon les variables qui paraissent les plus pertinentes. Par exemple :

- L'échelle d'action ;
- Le rôle dans la chaîne alimentaire ;
- L'importance pour le système étudié.

Il est à noter que certains acteurs, à la limite de plusieurs catégories, pourront être particulièrement difficiles à classer. Exemple : les différentes épiceries sociales. L'épicerie sociale de Liffré dépend du CCAS de Liffré et donc de la commune, quand d'autres épiceries sont des associations indépendantes bien qu'elles aient la même fonction.

Une première façon de classer peut être une hiérarchisation. La hiérarchisation des acteurs permet de présenter leur rôle par la même occasion. Ainsi, les acteurs importants lors de cette étape du processus de gouvernance sont :

- Mme Gueguen, adjointe aux affaires sociales : Chargée d'impulser la politique de la solidarité au sein de la commune, c'est elle qui va lancer avec Mme Robic le comité consultatif à l'origine de l'épicerie sociale ;
- Le CCAS : En la personne de Mme Robic pour la raison exprimée ci-dessus ;
- Le comité consultatif du CCAS (ou CC du CCAS): ce comité rassemble des membres du conseil d'administration du CCAS (des élus et des membres d'associations), ainsi que des habitants.

Les acteurs secondaires sont :

- le Conseil d'Administration du CCAS (ou CA du CCAS) : chargé de valider au nom du CCAS les propositions et les projets du CC du CCAS ;
- la commune : elle est certes représentée par Mme Gueguen et même par le CCAS, mais c'est ici un rôle de contexte que nous voulons souligner. En effet, la commune a entamé une politique sociale forte depuis plusieurs années qui a sûrement une influence sur l'émergence de ce dispositif.

L'ensemble de ces acteurs est évidemment très local, cantonné au niveau communal.

Passons à l'analyse des réseaux. Avec le graphe ci-dessous (Cf. Figure 10), on a un exemple de graphe d'analyse des réseaux, réalisé avec le logiciel Gephi. Gephi est un logiciel open source créé en 2008 qui permet de créer, visualiser grâce à une interface interactive, et analyser des réseaux (DICK, 2015). L'enjeu est ici de décrire et analyser l'organisation des acteurs et de peut-être lier cette dernière à des caractéristiques particulières de ces derniers. Des outils viennent aider l'analyse : couleurs des noeuds, taille des étiquettes, outils de calculs, fonctions permettant d'organiser les réseaux dans l'espace selon des critères précis... Précisons que dans le graphe ci-dessous, comme dans tous les graphes d'analyse de réseau qui suivront la taille des étiquettes est proportionnelle au degré du nœud (soit au nombre de liens

qui en partent ou en arrivent). Et le graphe a subi une spatialisation de type Yfan Hu, suivi d'un ajustement des étiquettes pour mieux les discerner. Les couleurs des nœuds sont précisées selon la légende appelée classe, et basées sur la typologie des acteurs des PAT présentée dans le document DRAAF AUVERGNE, 2015 (Cf. Figure 9). Une catégorie est ajoutée dans les schémas : les organismes privé hors alimentaire (Financeurs privés...)

Typologie	Catégories d'acteurs	Organisations associées
Acteurs planificateurs	Collectivités territoriales et EPCI	<ul style="list-style-type: none"> • Région • Département • Communes • Communautés de communes • Communautés urbaines • Communautés d'agglomération
	Agriculteurs et transformateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Coopératives • Groupements de producteurs • GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental) • Transformation artisanale ou fermière et agro-industrielle
Acteurs de la chaîne de valeur	Organismes de distribution et de commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Plateformes d'approvisionnement • Distributeurs (grande et moyenne distribution, commerces de proximité, magasins de producteurs...) • Restauration collective (cuisiniers, agents) • Restaurant commercial • Marchés de plein vent, vente directe, AMAP
	Organismes de développement et de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • CIVAM • Chambres consulaires (chambre d'Agriculture, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre du Commerce et de l'Industrie) • institut de recherche • Associations
Acteurs facilitateurs	Services de l'Etat et autres structures publiques accompagnateurs	<ul style="list-style-type: none"> • DREAL • DRAAF • ARS • DDT • PNR et Pays
		<ul style="list-style-type: none"> • Citoyens • Collectifs • Associations de consommateurs • Associations d'aide alimentaire • Les personnes « captives » (personnes âgées vivant en institution ou bénéficiant d'un portage de repas à domicile, les personnes hospitalisées, incarcérées, en difficulté sociale et personnes en restauration collective)
Acteurs consommateurs	Société civile	

Figure 9 : Typologie des acteurs des projets Alimentaires Territorialisés (DRAAF AUVERGNE, 2015)

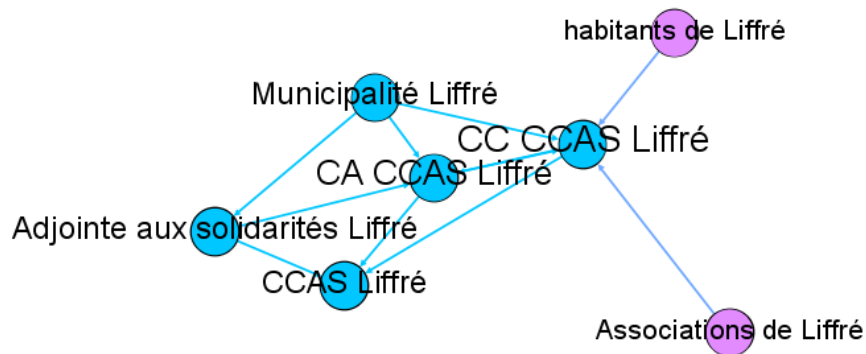
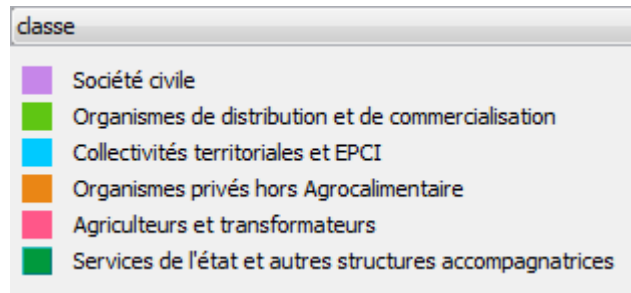


Figure 10 : Graphe du réseau des acteurs de l'étape 1 (Liffré) (Source personnelle)

On constate que les acteurs impliqués en ce début de processus de gouvernance sont des acteurs de la société civile, mais surtout des acteurs de collectivité territoriale et d'EPCI. Il y a donc une forte impulsion « publique », ce qui n'est pas illogique puisqu'on a affaire à l'initiation d'un projet social.

Après avoir étudié les acteurs et le réseau, on peut passer à l'analyse du dispositif, en commençant par l'enjeu de sa mise en place et le « lieu » de cette mise en place, autrement dit le point nodal.

L'enjeu principal de cette étape est la création d'un organe de concertation pour la construction d'une politique sociale et locale. La sociologie de la traduction nous dirait peut-être que c'est un point de passage obligé, qui a été mis en avant par les acteurs sociaux que sont Mme Robic et Mme Gueguen. Le lieu de la convergence des enjeux et des acteurs, le point nodal de ce dispositif, semble être le CCAS, qui devient le support de la création d'un organe : le comité consultatif.

Les raisons de cette mise en place doivent être décrites. On a souligné plus haut que la politique communale pouvait avoir joué son rôle dans l'émergence de ce dispositif (Mme Lambert, travailleuse sociale au CCAS de Liffré, le décrit ainsi en parlant de la construction de l'épicerie sociale: « c'est dans la philosophie de la commune de partir des habitants pour connaître les besoins et de les associer à la construction du projet »). Les valeurs portées par Mme Gueguen et Mme Robic ont permis de rassembler différents acteurs au sein d'un comité (toujours selon Mme Lambert, parlant de Mme Gueguen : « une adjointe d'action sociale qui était très engagée, qui avait une idéologie très forte de l'action sociale et qui avait à cœur de mettre en place ses idéaux »). Ce comité se réunit régulièrement (une fois toutes les six semaines) pour discuter de la marche à suivre et initier des projets tels que la mise en place d'une mutuelle communale, un système de chèques vacances, et une épicerie sociale, ce dernier dans le but de fournir un accès à une alimentation variée et de qualité pour tous.

Etape 2 : La construction d'un projet d'épicerie solidaire

Le choix du comité s'est porté sur la création d'une épicerie sociale, avec la présence des Restos du cœur. Dès lors il a fallu construire le projet en rencontrant d'autres épiceries, des acteurs de l'aide alimentaire, en consultant des habitants de Liffré sur leurs habitudes alimentaires...

Les acteurs importants de cette étape du processus de gouvernance sont :

- le comité consultatif du CCAS qui élabore le projet et fait des propositions validées ou non par le CA du CCAS ;
- L'épicerie de Montreuil le Gast dont le modèle va inspirer le comité consultatif ;
- L'ANDES qui va devenir le partenaire principal de l'épicerie sociale ;
- Les restos du cœur qui, étant déjà présents sur la commune, ont orienté l'aide alimentaire vers une aide alimentaire « variée et de qualité ».

Les acteurs secondaires sont :

- La banque alimentaire, Breizh Phénix, le Super U et l'Intermarché de Liffré qui deviendront des partenaires de l'épicerie ;
- L'épicerie de Thorigné que le comité consultatif aura rencontrée ;
- Les habitants de Liffré qui seront interrogés par questionnaire sur leurs habitudes alimentaires ;

- Le Crédit Mutuel de Bretagne et la Mutualité Sociale Agricole qui apporteront un soutien à l'initiative ;
- La municipalité de Liffré, garante du CCAS lui-même garant du comité consultatif.

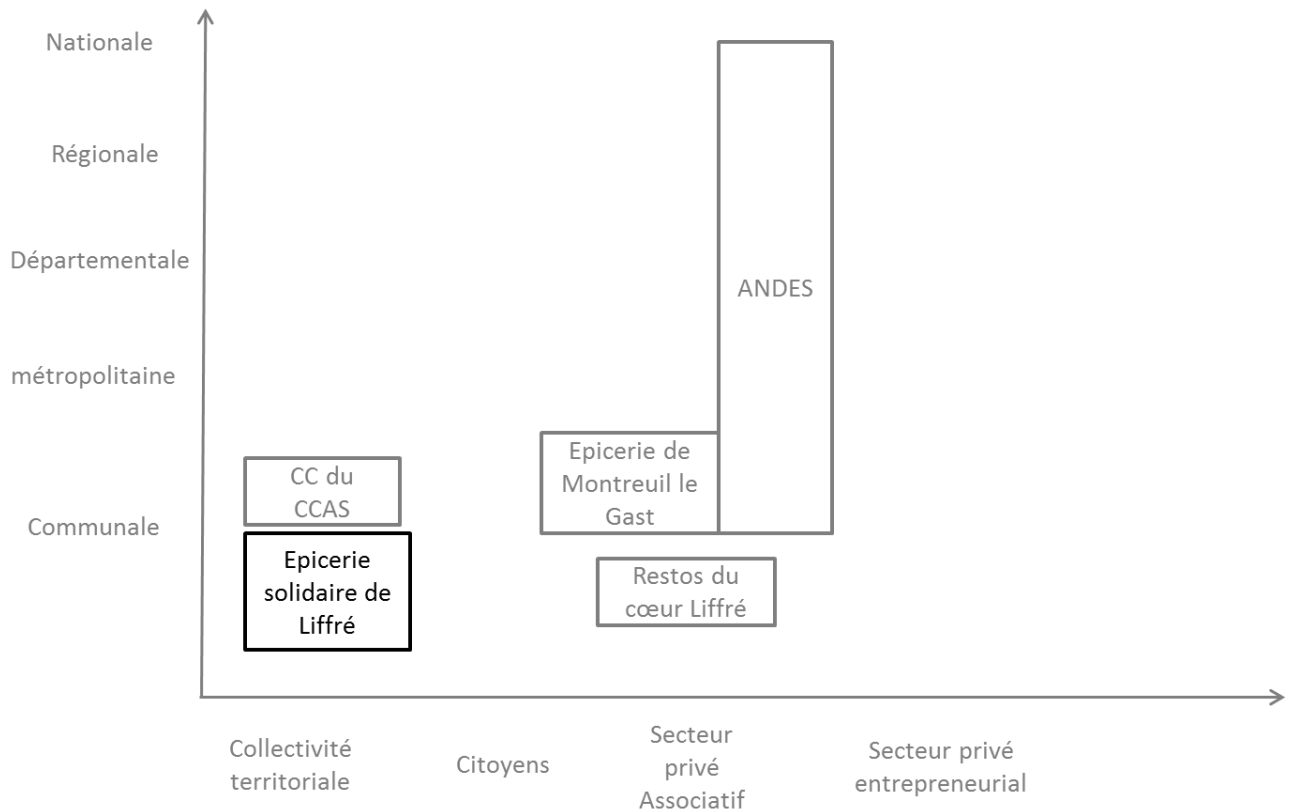


Figure 11 : Représentation des acteurs en fonction de leur échelle d'action et de leur secteur d'activité (étape 2, Liffré) (Source personnelle)

On constate, notamment grâce au graphe ci-dessus (Cf. Figure 11), l'apparition d'acteurs ayant une échelle d'action plus importante, en particulier l'ANDES, avec une expérience des épiceries sociales au niveau national. L'épicerie de Montreuil le Gast est en fait une épicerie intercommunale, déjà partenaire de l'ANDES, qui va faire le lien entre cette association et le comité consultatif.

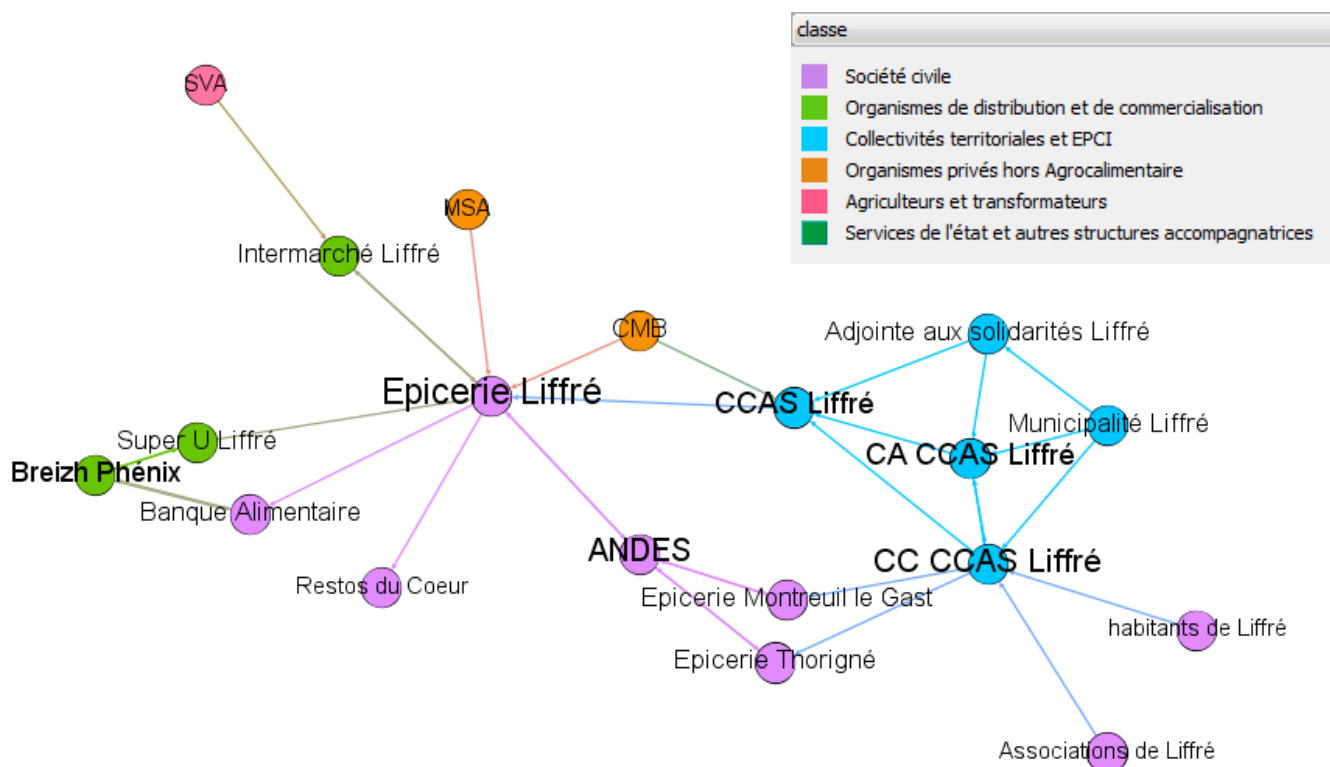


Figure 12 : Graphe des acteurs de l' tape 2 (Liff r ) (Source personnelle)

Les acteurs de cette  tape du processus de gouvernance sont plus nombreux, avec toujours les acteurs de collectivit s territoriales, davantage d'acteurs de la soci t  civile (avec notamment l'apparition de l' picerie sociale de Liff r  et l'ANDES). Des acteurs du secteur priv  entrepreneurial font  galement leur apparition. Les acteurs de la soci t  civile et les collectivit s restent centraux, avec l' picerie, et le comit  consultatif (Cf. Figure 12).

Ce sont d'ailleurs deux point nodaux sur lesquels est port  l'enjeu suivant : mettre en place une initiative offrant une aide alimentaire vari e et de qualit  sans stigmatiser qui que ce soit. C'est au niveau du comit  consultatif que se prennent les d cisions, mais c'est virtuellement autour de l' picerie sociale (qui n'est pas encore cr e) que se regroupent les futurs partenaires.

Les raisons du partenariat principal avec l'ANDES peut s'expliquer par la correspondance des valeurs port es par cette association, par le comit  consultatif, et par la municipalit  de Liff r  (Selon Mme Lambert : « La philosophie de l'ANDES correspondait totalement   la philosophie du Comit  Consultatif, et   celle de l' lue et de la commune ») : offrir une alimentation de qualit  pour tous, ne pas proposer de rebus des grandes surfaces.

Par ailleurs, il est choisi pour des raisons d'indépendance de ne pas avoir une seule source d'approvisionnement, d'où la multitude de partenaires.

Ainsi autour de l'épicerie s'organisent les fournisseurs (ANDES, Banque Alimentaire, Super U, Intermarché), les financeurs (Crédit mutuel de Bretagne ou CMB, Mutualité Sociale Agricole ou MSA, l'ANDES, le CCAS et la municipalité en fournissant des locaux et du personnel), et les gestionnaires (le CC du CCAS, le CA du CCAS, et le CCAS principalement).

Etape 3 : De l'ouverture de l'épicerie à aujourd'hui

Cette dernière étape concerne l'épicerie de Liffré au moment de l'enquête de terrain, soit en mai-juin 2016, alors qu'elle avait sensiblement la même organisation qu'à son ouverture. Avec comme principal fournisseur l'ANDES et son programme Uniterres qui fournit des produits locaux aux épiceries solidaires.

Les acteurs principaux sont :

- L'épicerie solidaire, la structure porteuse de de la relocalisation alimentaire ;
- Le CCAS, la structure porteuse de l'épicerie pour l'instant. Deux salariées (Mme Lambert et Mme Robic sont directement impliquées dans la gestion de l'épicerie) ;
- Les bénéficiaires qui sont le motif de cette épicerie solidaire et les bénévoles (dont peuvent faire partie les bénéficiaires) qui s'occupent du fonctionnement de l'épicerie ;
- L'ANDES, avec son programme Uniterres, a un lien étroit avec l'épicerie : celui de fournisseur, et de conseiller ;
- La commune, qui soutient l'épicerie par le prêt de locaux (un ancien réfectoire) ;
- Les financeurs du programme Uniterre : la région Bretagne et des organismes privés (Sodexo, Pepsi...) permettent la mise en place du programme pour l'instant. Les financements de la région s'arrêteront en 2018.

Les acteurs dont les décisions ne devraient pas affecter le dispositif dans son ensemble

:

- Les producteurs car si un producteur s'arrête, le coordinateur Uniterres compensera sa défection ;

- Breizh Phénix qui est un des fournisseurs de l'épicerie eu un rôle dans l'accord avec le super U de la commune ;
- La Banque alimentaire, qui fournit de l'épicerie sèche pour compléter. C'est une plaque tournante de l'aide alimentaire de l'agglomération ;
- Les associations pain contre la faim, jardins partagés de Liffré, les Restos du cœur de Liffré qui sont fournis par l'épicerie sociale.

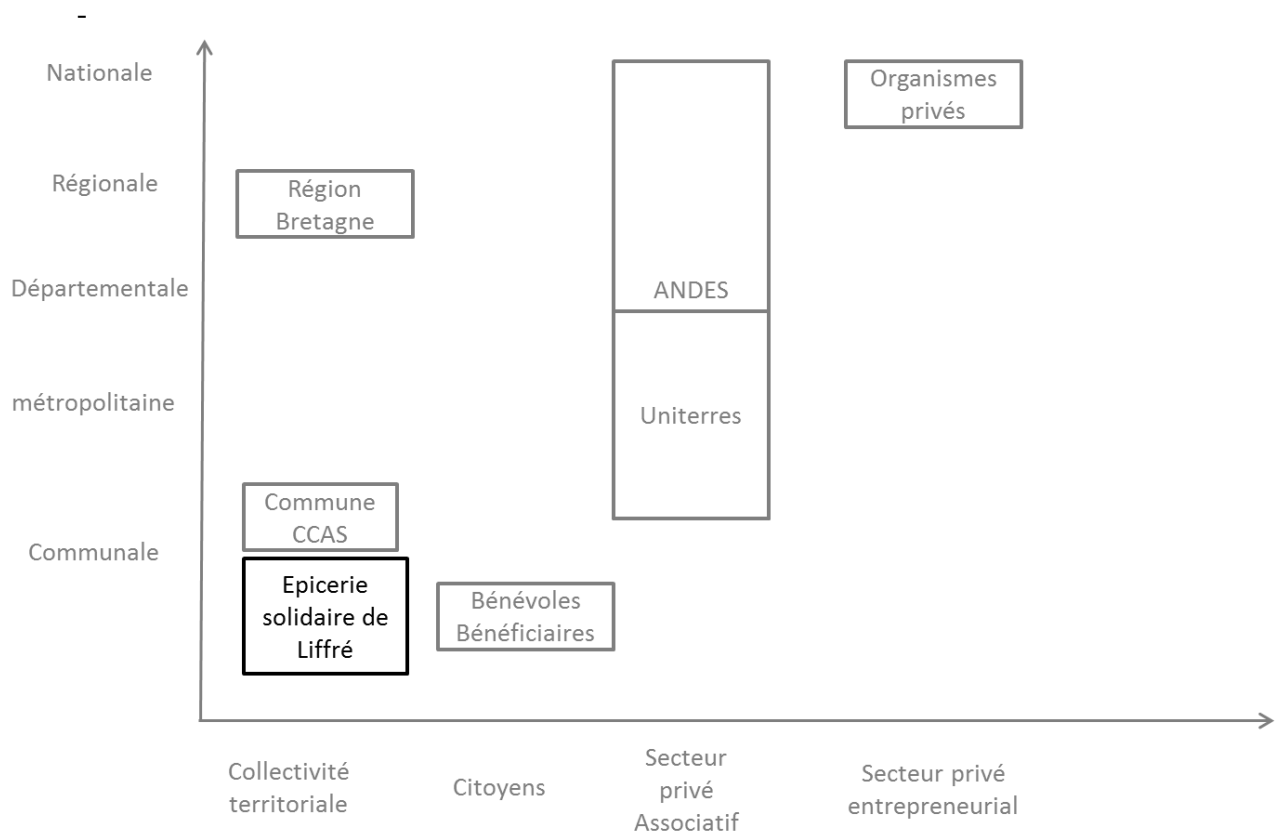


Figure 13 : Représentation des acteurs en fonction de leur échelle d'action et de leur secteur d'activité (étape 3, Liffré) (Source personnelle)

On constate cette fois-ci que les acteurs se diversifient par leur échelle (Cf. Figure 13). La fonction de ces acteurs est également liée à leur échelle d'action : ceux dont l'échelle d'action est large seront dans un rôle davantage financier, et ceux plus locaux seront dans un rôle d'action ou de porteur de projet.

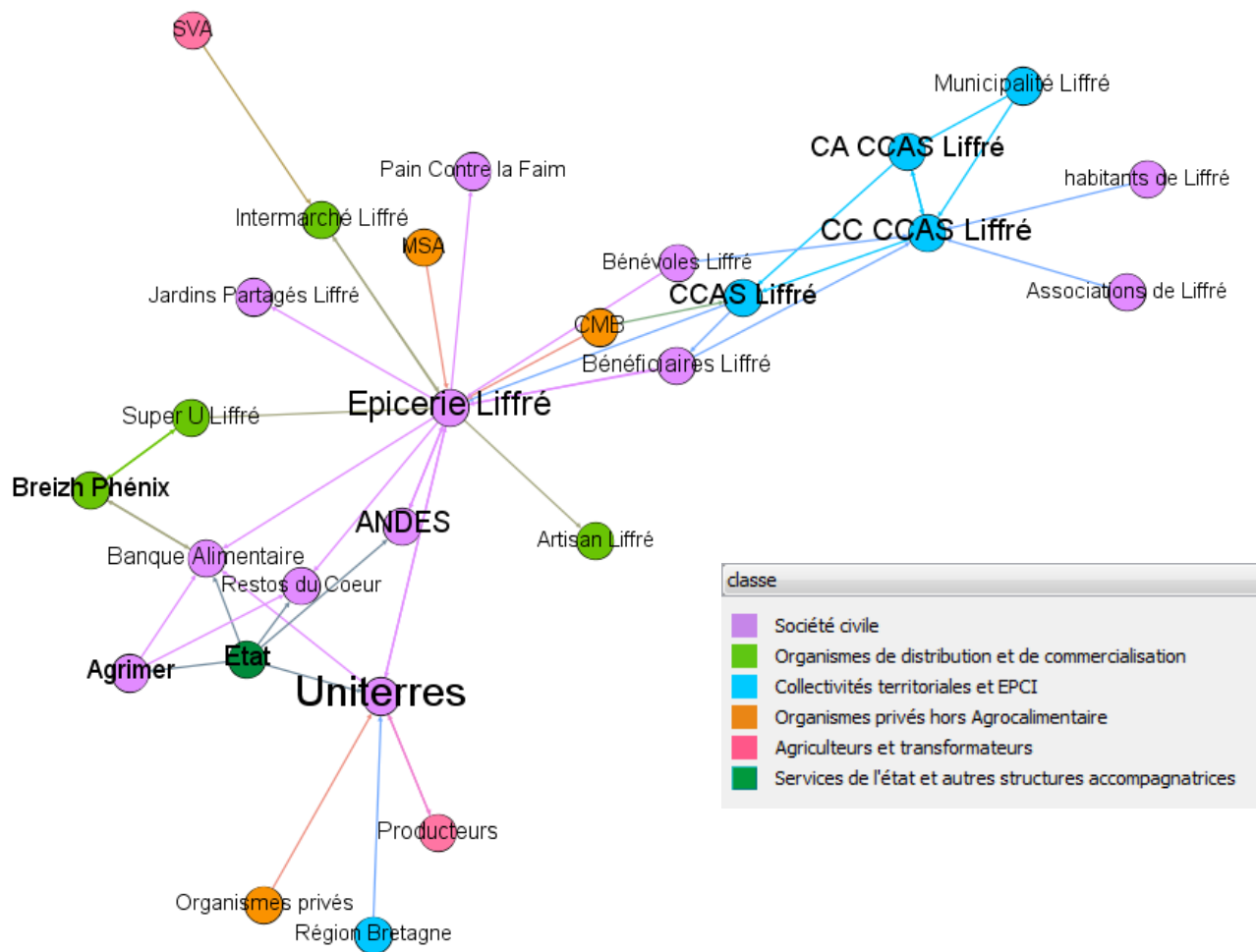


Figure 14 : Réseau d'acteur de l'étape 3 (Liffré) (Source personnelle)

Les classes d'acteurs se sont vraiment diversifiées comme on peut le voir sur le graphe ci-dessus (Cf. Figure 14). Avec cette étape, les financeurs et fournisseurs prennent plus d'importance. L'épicerie sociale de Liffré est au centre par construction. Les acteurs de la société civile sont plutôt au centre. Les autres classes d'acteurs (organismes privés...) sont plutôt à l'extérieur du graphe, et ont peu de liens entre-eux, que ce soit parce qu'ils sont en concurrence, ou qu'ils ne sont pas du tout dans le même réseau.

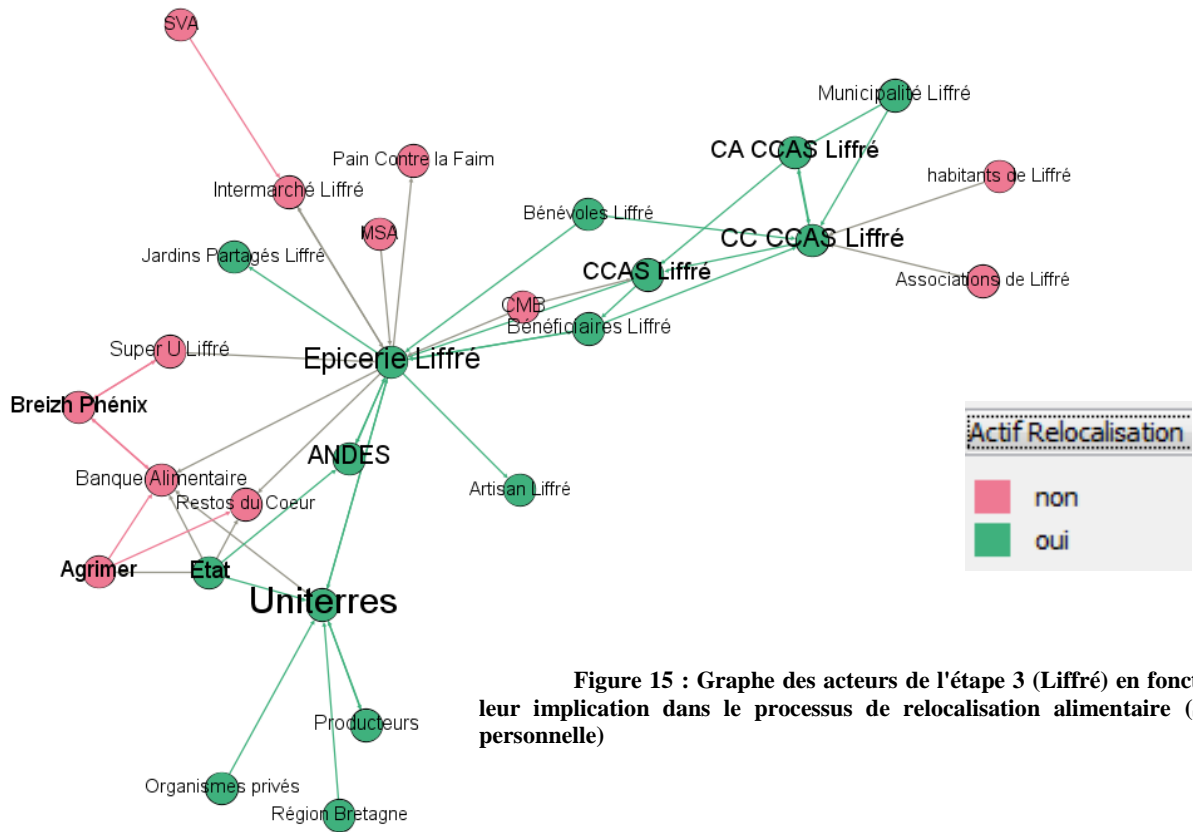


Figure 15 : Graphe des acteurs de l'étape 3 (Liffré) en fonction de leur implication dans le processus de relocalisation alimentaire (Source personnelle)

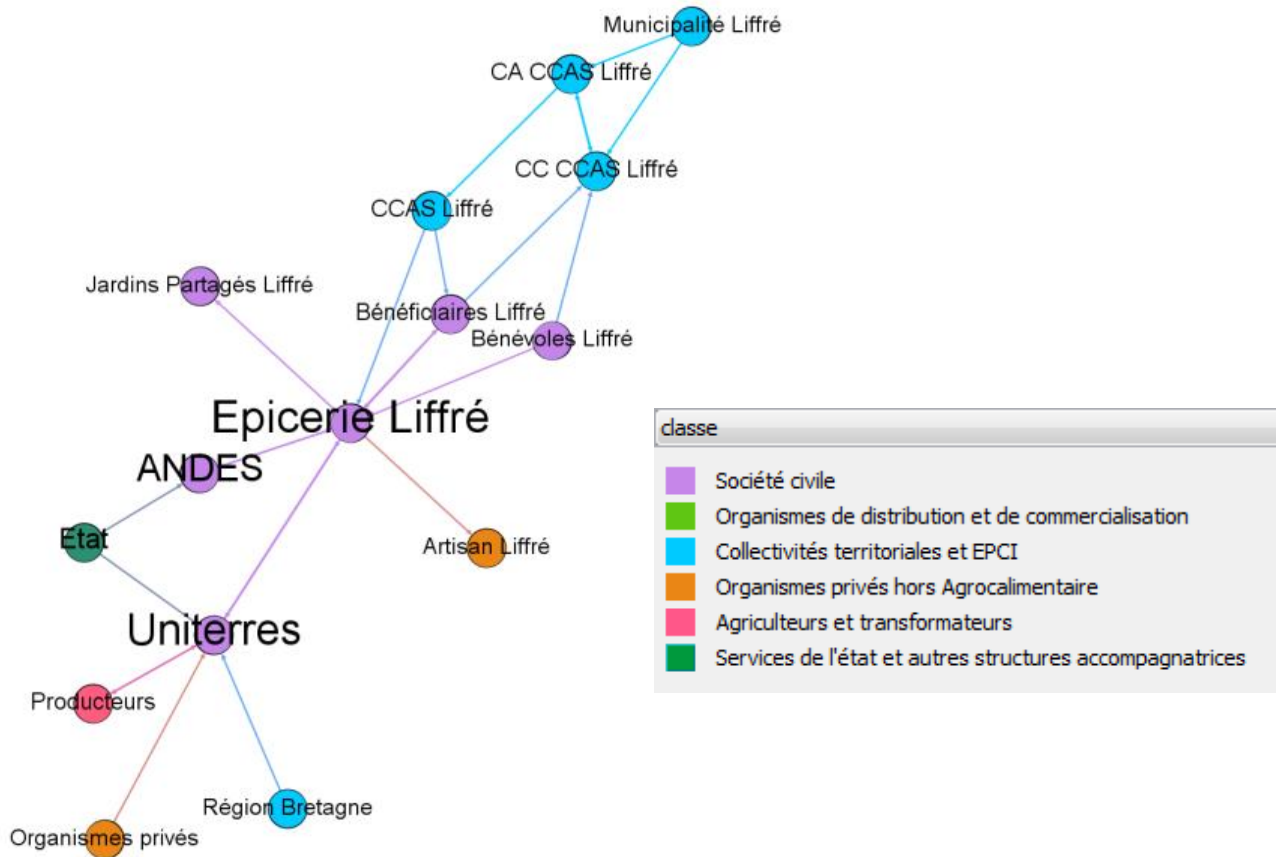


Figure 16 : Graphe des acteurs de l'étape 3 (Liffré) impliqués dans le processus de relocalisation alimentaire (Source personnelle)

Les graphes ci-dessus (Cf. Figure 15 et 16) présentent les acteurs spécifiques de la relocalisation alimentaire : que ce soit ceux qui y œuvrent au quotidien (comme le programme Uniterres) ou ceux qui ont favorisé leur apparition dans l'épicerie de Liffré (comme la commune de Liffré, ou les financeurs du programme). Ces acteurs semblent plutôt organisés en chaîne qu'en réseau compact et présentant un degré total important. Les acteurs directement impliqués dans la relocalisation alimentaire sont ainsi l'ANDES qui a mis en place Uniterres, les producteurs adhérents au programme, l'épicerie de Liffré évidemment et le comité consultatif qui lui a insufflé ses valeurs. Autant d'acteurs que nous allons retrouver dans le cœur du dispositif de cette étape du processus de gouvernance.

Le cœur du dispositif peut se décrire en trois points nodaux étroitement connectés. On a déjà décrit celui formé par le CC du CCAS dans l'étape précédente, il porte les enjeux de mise en place d'une politique sociale pour la commune de Liffré.

Le second point nodal est celui de l'épicerie sociale, comme dit également dans l'étape deux, qui rassemble les acteurs autour des enjeux de la démocratie alimentaire. Ci-dessous se trouve une proposition de représentation schématique de ce point nodal (Cf. Figure 17). L'épicerie est liée par convention d'un an avec l'ANDES : Uniterres apporte des produits sans que l'épicerie ait à payer, cette dernière reçoit les aides du Crédit National des Epiceries Solidaires (ou CNES) par ce biais également et pour finir, l'ANDES forme les bénévoles de l'épicerie et fournit un logiciel de gestion des stocks, escarcelle. Il y aura prochainement une charte de bénévolat pour s'assurer d'une ligne de conduite identique pour tous. Les bénévoles sont par ailleurs de plus en plus indépendants, l'épicerie se dirige peut-être vers un statut d'association. Le prix des produits vendus sont choisis par l'épicerie (10, 20, 30% du prix en grande surface) en fonction du degré de transformation des produits. C'est une politique de l'épicerie vis-à-vis des enjeux de la santé dans l'alimentation. Mme Lambert déclare à ce propos : « Le choix a été fait par rapport à ce qu'on [le Comité Consultatif] avait au départ estimé être des produits de première nécessité. L'idéologie de l'épicerie est de permettre aux gens d'accéder à une alimentation de qualité. Donc plus les produits sont manufacturés moins on fait de réduction. ». L'épicerie bénéficie de prêt de locaux par la commune, mais est dépendante en termes financiers (puisque c'est un organisme public).

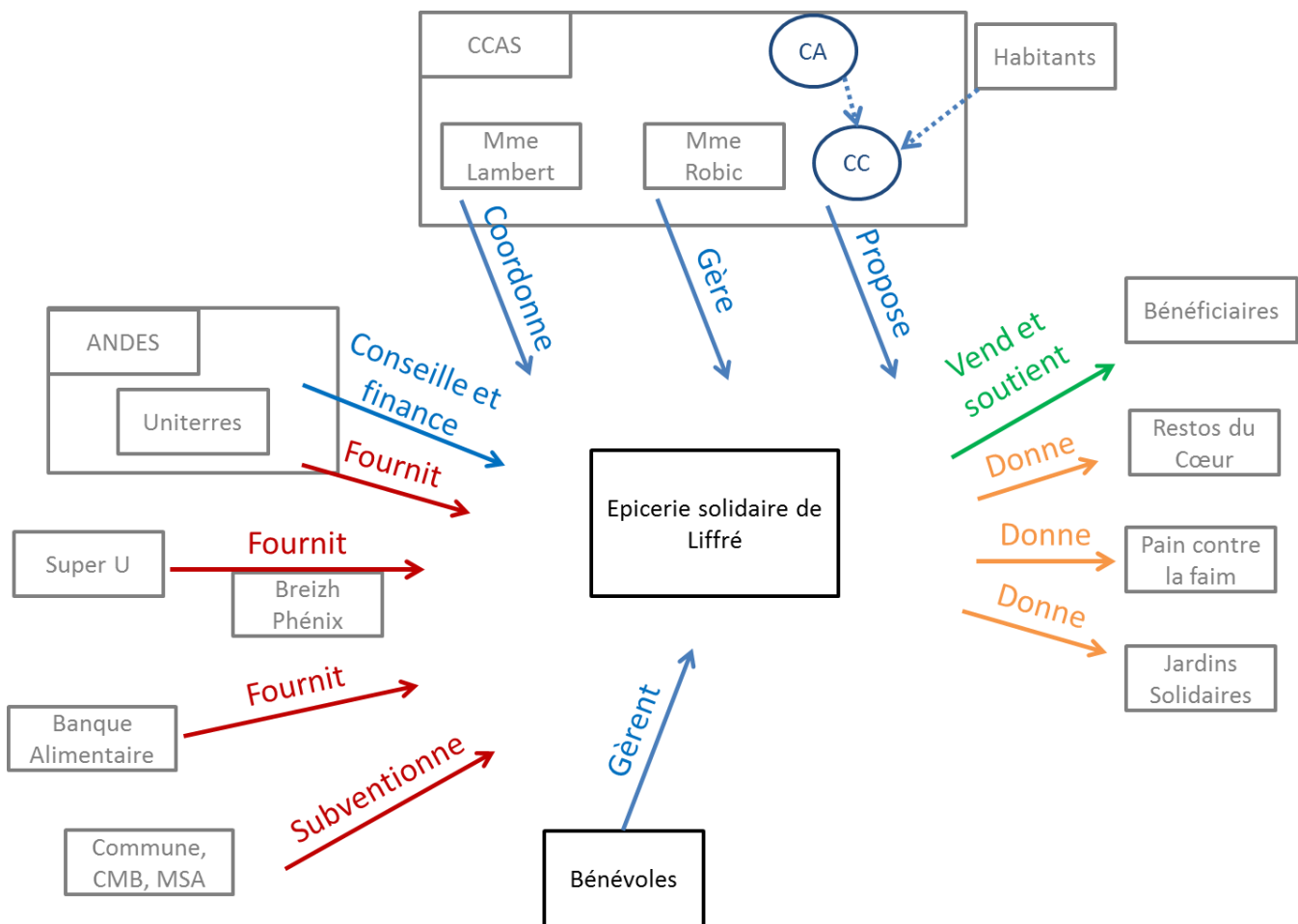


Figure 17 : Schéma du point nodal autour de l'épicerie sociale de Liffré (Source personnelle)

Le troisième point nodal est aussi le dernier à être apparu dans le temps : il s'agit d'Uniterres. Ce programme a pour ambition d'apporter une alimentation variée et de qualité pour les gens en situation de précarité et ainsi lutter contre les inégalités face à l'alimentation et à la santé, mais également de soutenir les agriculteurs locaux. C'est d'ailleurs un lieu de négociation des prix pour les agriculteurs qui sont réunis une fois par an pour en discuter : c'est un gage de stabilité. Uniterres apporte par ailleurs un soutien logistique pour les agriculteurs (planification des commandes, transport, factures...) mais aussi pour les épiceries (planification des commandes, factures, logiciel escarcelle...). Le programme fonctionne pour l'instant avec un soutien financier de la part de la région (380 000€ sur trois ans) et d'organismes privés.

Ces différents acteurs des points nodaux sont étroitement liés par des valeurs que l'on peut rassembler sous le terme « civique » selon les mondes de Boltanski et Thévenot. Voici

dans ce tableau (Cf. Tableau 4) les principales missions, valeurs, et les actions mises en place des quatre acteurs que j'ai pu interroger lors de mon étude de cas autour de l'épicerie de Liffré. Ces données sont mises en regard avec les six mondes de Boltanski et Thévenot, et le septième monde de Boltanski et Chiapello (COPAS, 2014).

Tableau 4: Proposition de méthode d'analyse des valeurs (Source personnelle)

Acteurs	Mondes de Boltanski et thévenot	Civique	Marchand	Industriel	Du projet	Inspiré	Domestique	De l'opinion
Epicerie sociale de Liffré	mission principale	aide alimentaire			lien social			
	valeurs	accès à une alimentation variée et de qualité pour tous, Non stigmatisation des personnes						
	actions	Vente (10 à 30% du prix) des produits d'épicerie dont des produits Uniterres (locaux, frais), espace accueil, tout le monde peut participer au fonctionnement de l'épicerie				autonomie des bénévoles		
Breizh Phénix	mission principale			lutte contre le gaspillage alimentaire				
	valeurs	péreniser le don alimentaire		valoriser les surplus alimentaire, professionnaliser le don alimentaire				
	actions	don gratuit aux associations	financement sur la défiscalisation des donateurs	formations (donateurs, récepteurs)	plateforme de redistribution entre donateurs et récepteurs			
Banque Alimentaire de Rennes	mission principale	aide alimentaire		lutte contre le gaspillage alimentaire				
	valeurs	accès à une alimentation pour tous, bénévolat	solidarité	optimisation de l'Aide Alimentaire				
	actions	redistribution à environ 50 associations caritatives	principe de gratuité	recupérer des denrées	plateforme de redistribution entre donateurs et récepteurs			
ANDES Uniterres	mission principale	aide alimentaire		soutien de petites exploitations agricoles	lien social			
	valeurs	démocratie alimentaire						
	actions	fournir les épiceries, animations		aide logistique des producteurs et épiceries, formations des épiceries	coordination entre producteurs et épiceries, font connaître des producteurs			

On constate qu'on a ici quatre mondes représentés, dans l'ordre d'importance : les mondes civiques, industriel, du projet, et marchand. Il n'est pas surprenant de retrouver les mondes civiques, dont la solidarité et le collectif font partie intégrante, et le monde du projet, auquel sont liées les notions de réseau, de coopération... Le monde industriel est également représenté dans sa dimension d'optimisation des performances, en particulier pour les acteurs centraux, dont le rôle est de servir d'intermédiaire en plusieurs autres acteurs. Le monde marchand n'est mobilisé que par Breizh Phénix et la Banque Alimentaire, qui ont d'ailleurs

des objectifs et actions assez proches, mais différents dans leurs actions au niveau du monde marchand. En termes de valeurs, l'ANDES et l'épicerie sociale de Liffré sont très proches, ce qui a favorisé leur coopération. Un contexte difficile dans le milieu agricole a par ailleurs sans doute poussé la région Bretagne à soutenir le programme Uniterres pour son lancement.

Les points clés de l'évolution du dispositif

Le processus est récent (débuté en 2009, avec une ouverture de l'épicerie sociale fin 2015), et va sans doute encore évoluer. La stabilité n'est peut-être pas atteinte quand on pense notamment aux subventions qui soutiennent Uniterres et qui s'arrêteront en 2018. Les acteurs sont de plus en plus nombreux et le réseau se diversifie au fur et à mesure. On a pu constater un point nodal intéressant au niveau du comité consultatif du CCAS de Liffré. Cependant on a assez peu parlé des bénéficiaires de l'aide alimentaire. C'est peut-être parce qu'ils sont intégrés dans les prises de décisions, pas en tant que bénéficiaire, mais en tant que bénévole ou habitant, car l'épicerie est basée sur un principe de non stigmatisation. On a vu un contexte communal sans doute catalyseur, qui va peut-être s'étendre à d'autres communes avec l'évolution du contexte global de l'aide alimentaire en France. Les valeurs civiques (selon la classification des mondes de Boltanski et Thévenot, COPAS, 2014) ont l'air en tout cas bien ancrées au cœur du dispositif. Par ailleurs, l'épicerie semble évoluer vers un statut d'association (responsabilisation des bénévoles).

Afin de faire le bilan de l'étude de cas, nous proposons de rassembler les points clés de l'évolution du dispositif. Ces derniers ont été déterminés à partir des étapes clés du processus de gouvernance autour du cas de Liffré. Ce sont les points qui nous paraissent avoir déterminé l'évolution de ce processus vers la mise en place d'un dispositif de relocalisation alimentaire.

On peut classer ces points clés sur un graphe présenté ci-dessous (Cf. Figure 18) qui les répartit selon un axe temporel reprenant les étapes clés détaillées dans l'analyse. Le second axe est une proposition de classement des points clés qui les discrimine selon leur nature.

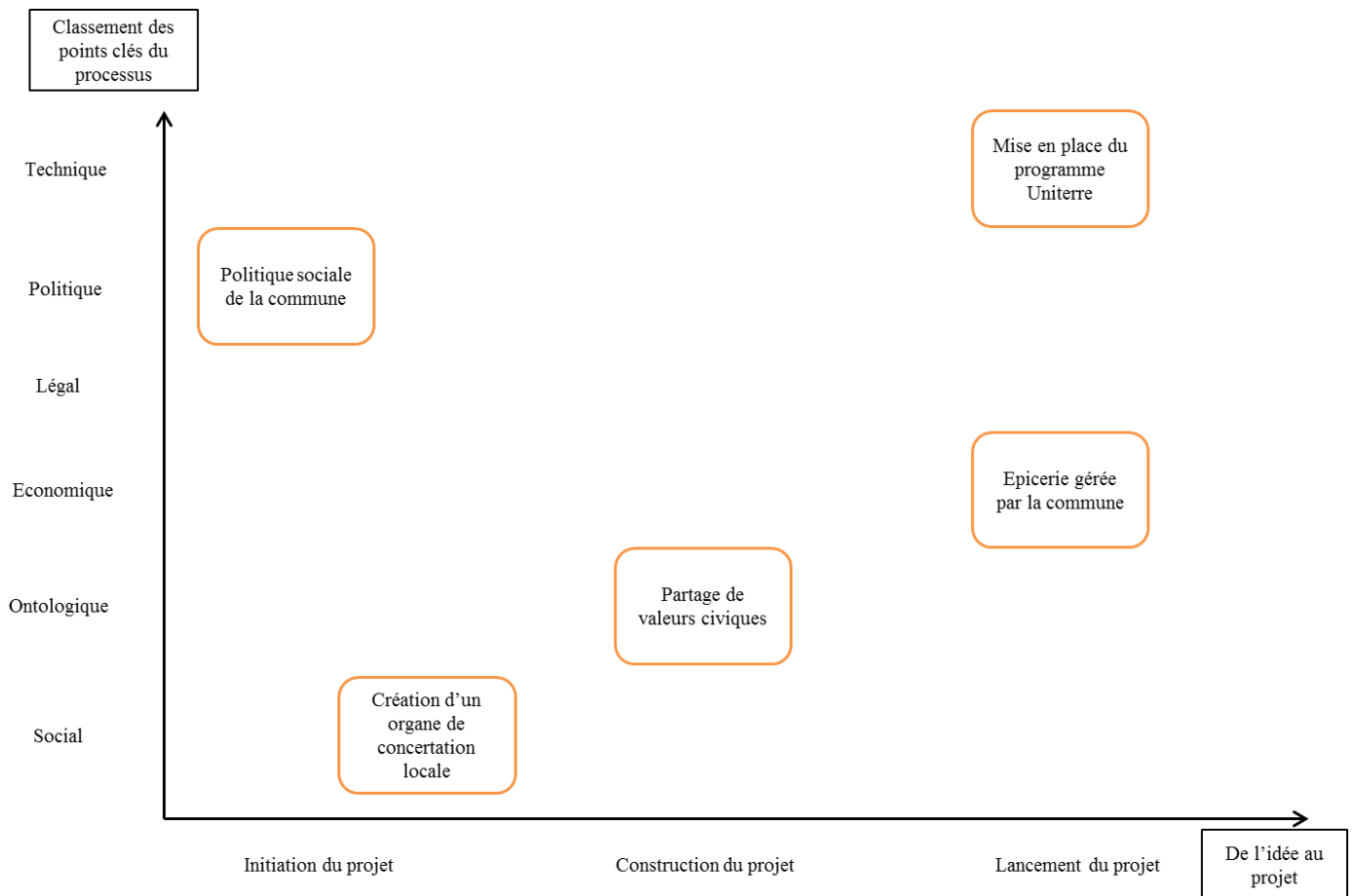


Figure 18 : Graphe des points clés de l'évolution du dispositif (Liffré) (Source personnelle)

Par ailleurs, ces points clés ont pu influencer le processus dans un sens comme dans l'autre et se manifestent donc sous forme de freins et leviers à la mise en place d'un dispositif de relocalisation alimentaire. C'est qui est détaillé dans le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 5), qui rappelle les acteurs impliqués dans ce point clé du processus de gouvernance. Ces deux outils pourront servir à la comparaison des cas entre-eux.

Tableau 5 : Tableau Bilan (Liffré) (Source personnelle)

Tableau des points clés du processus de gouvernance autour de la relocalisation alimentaire	Point clé	Acteurs impliqués	freins	leviers
Etape 1 : l'initiation d'un projet citoyen local de politique sociale	Politique sociale de la commune	La commune, Mme Gueguen, Mme Robic, le CCAS		Politique sociale, relocalisation déjà effectuée dans la restauration collective.
	Création d'un organe de concertation locale	Habitants, élus, représentant d'associations		Concertation d'acteurs différents mais avec un enjeu de proposition de produits diversifiés et de qualité et des valeurs civiques au sein d'un CC
Etape 2 : la construction d'un projet d'épicerie solidaire	Partage de valeurs civiques	La commune, le comité consultatif, l'ANDES		Les valeurs communes autour des enjeux de la démocratie alimentaire ont facilité la coopération
Etape 3 : de l'ouverture de l'épicerie à aujourd'hui	Epicerie gérée par la commune	La commune, le CCAS, l'épicerie sociale	Lourdeur administrative en termes financiers	Prêt des locaux et paiement des factures de l'épicerie sociale
	Mise en place du programme Uniterres	Uniterres, producteurs, l'épicerie sociale	Financement non durable du programme Planification des commandes difficiles pour les épiceries	Prise en charge logistique (planification, transport, logiciel escarcelle) Formations des bénévoles Stabilité des prix pour les producteurs

Ce bilan est donc l'occasion de souligner les faits marquants à propos du cas de Liffré afin d'en tirer des hypothèses concernant les processus de gouvernance autour de la relocalisation alimentaire.

Voici donc quatre hypothèses issues du cas de Liffré :

- le contexte politique de la commune est déterminant à l'émergence d'initiatives de relocalisation alimentaires ;
- les comités consultatifs où se mélangent des acteurs sont des leviers à la relocalisation ;

- le partage de valeurs civiques est nécessaire à la mise en place d'initiatives de relocalisation alimentaire ;
- l'intermédiaire Uniterres, avec ses fonctions de facilitateur logistique, est un levier à la relocalisation alimentaire ;

LE PROCESSUS DE GOUVERNANCE AUTOUR DE LA RELOCALISATION ALIMENTAIRE DE L'ÉPICERIE SOCIALE DE BOUGUENAIS

Lors de l'étude de l'épicerie de Bouguenais, cinq entretiens ont été effectués au sein de trois acteurs différents : l'épicerie en elle-même, la municipalité (avec l'adjointe aux affaires sociales) et Oser forêt Vivante. Cependant, la méthode ayant évolué depuis la période de terrain, il manque des données concernant l'évolution du processus de gouvernance. L'analyse ne sera donc pas étalée sur plusieurs étapes de ce processus comme pour le cas de Liffré, mais en un seul paragraphe.

L'épicerie de Bouguenais (autrement appelée Centre d'Echanges Solidaires et d'Aide Municipale ou CESAM) fait partie des pionnières en la matière, avec une création en 1995. Elle présente d'autres particularités remarquables :

- Elle est entièrement portée par la municipalité et fonctionne sans bénévoles ;
- Tous les produits présentés ont été achetés, et les bénéficiaires ne paient pas réellement. Cependant un budget à ne pas dépasser est alloué à chaque famille et les prix sont affichés sur tous les produits ;
- Les locaux de l'épicerie ont été construits exprès pour elle, et donnent l'impression d'être dans une moyenne surface.

Le CESAM noue des partenariats avec un système de marchés publics. Le partenaire lui fournissant des produits locaux est actuellement Oser Forêt Vivante (ou OFV) avec qui l'épicerie a commencé à travailler en 2003. Le partenariat devrait bientôt s'arrêter sous cette forme au profit du programme Uniterres qui devrait démarrer bientôt dans le département de Loire-Atlantique.

En 1993, la municipalité arrivait sur une fin de mandat, et voulait redéfinir son projet social. Parmi les orientations, il existait le thème : « prendre en compte les besoins de tous ».

En 94, elle a lancé un groupe de réflexion (habitants, élus, professionnels, associations) sur le sujet « l'aide alimentaire : outil d'insertion », avec une logique sociale et pas seulement distributive. Les épiceries sociales se lançaient à cette époque, c'est un projet qui a emballé ce groupe de réflexion. L'épicerie sociale est créée en 1995 sous le nom de CESAM. Et en 2003, l'épicerie établit une convention avec OFV, avec un fonctionnement à la commande en kilo, ce qui convient peu à OFV qui fonctionne au panier. Le partenariat avec OFV s'arrêtera donc. Le CESAM adhère à l'ANDES en 2009 et investit des nouveaux locaux en 2011. La crise de 2008 entraîne une hausse des demandes d'aide alimentaire. Avec cette activité croissante, le CCAS met en place une aide alimentaire d'urgence : un système de bons d'achats. En 2014, le partenariat avec OFV est repris, mais devrait s'arrêter bientôt pour laisser place à une collaboration avec Uniterres, qui va se mettre en place dans le département.

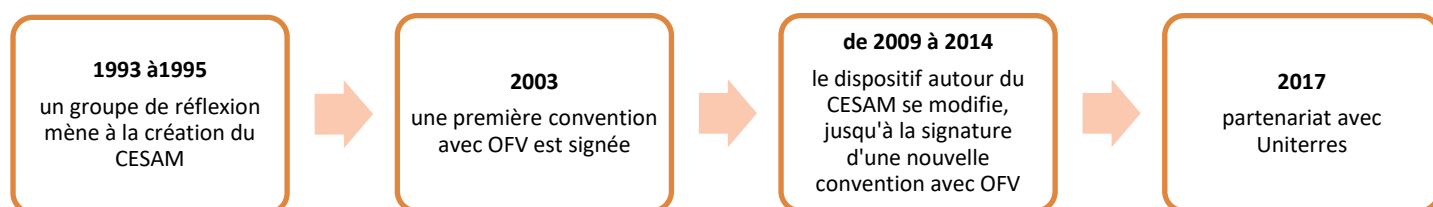


Figure 19 : Frise du processus de gouvernance autour de l'épicerie sociale de Bouguenais (Source personnelle)

Les acteurs principaux sont :

- Le CESAM
- La municipalité, à l'origine du projet, et le porteur du projet
- L'adjointe aux affaires sociales qui fait le lien entre le CESAM et la municipalité

Il est difficile de placer des fournisseurs des partenaires dans cette catégorie car tous les produits sont achetés, via des marchés publics notamment.

Les acteurs « secondaires », dont les décisions ne devraient pas affecter directement le fonctionnement du système :

- L'ensemble des fournisseurs : Pomona, Vergers d'Herbage, Iceman, Prophyl, Laiterie du Grand Clos, Super U Bouguenais, Oser Forêt Vivante ;
- Les bénéficiaires ;
- Les autres associations d'aide alimentaire de la commune de Bouguenais qui font partie du conseil d'administration du CCAS ;

- Les autres services socio-culturels de la ville (CSC, médiathèque, maison pour tous ...), avec lesquels le CESAM collabore.

Au niveau du réseau des acteurs, il y a une présence très forte de la municipalité de Bouguenais. Il est à noter que la plupart des entretiens ont eu lieu avec des employés de la municipalité (au sein du CESAM, l'adjointe aux affaires sociales...).

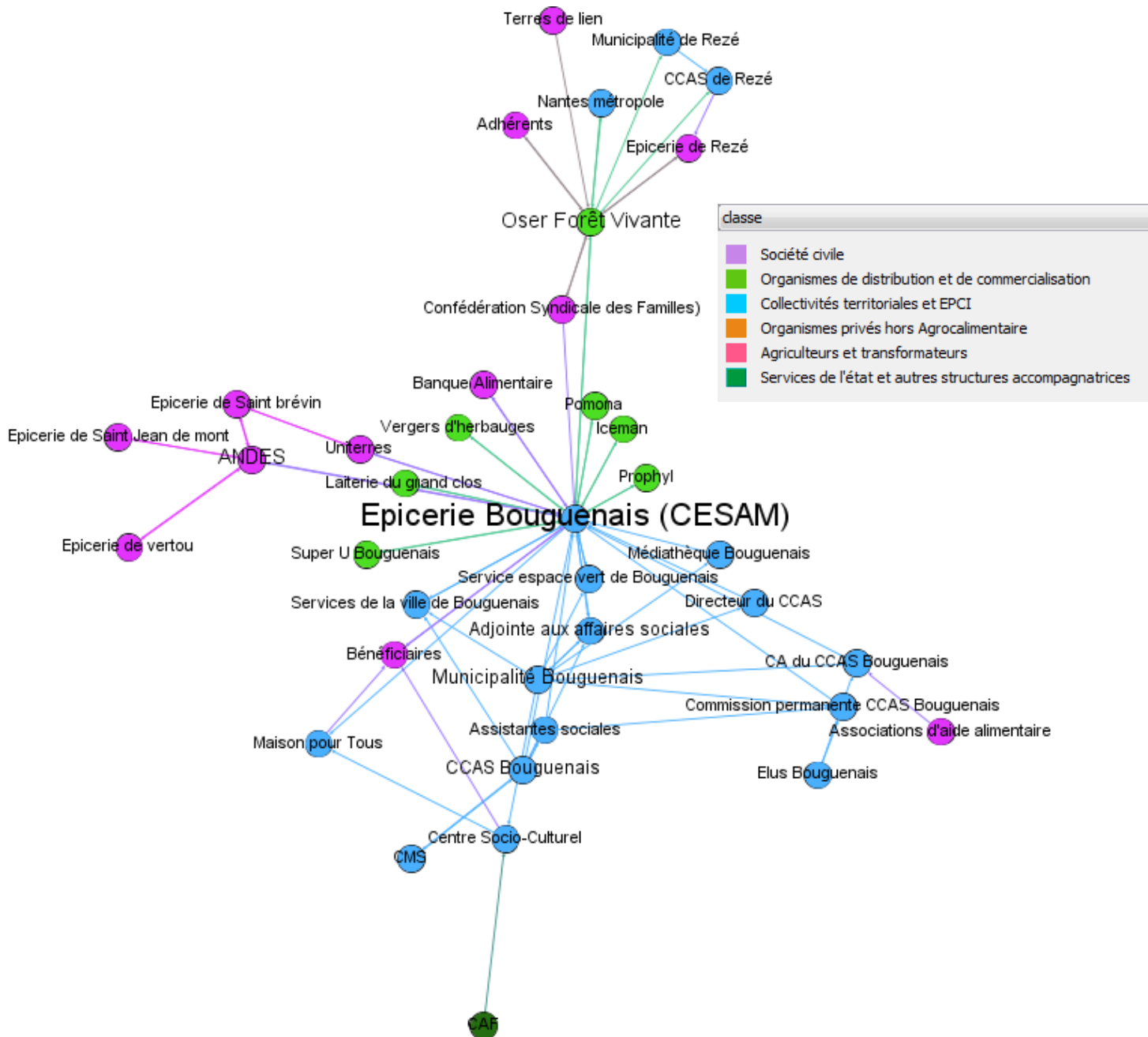


Figure 20 : Réseau d'acteurs autour de l'épicerie sociale de Bouguenais (Source personnelle)

Globalement dans ce réseau, on a des acteurs de la société civile et des collectivités qui collaborent, fournis par des acteurs de la distribution. Les services de l'état ne sont presque pas présents, et il n'y a pas de lien direct avec les producteurs et transformateurs : l'initiative Oser Forêt Vivante a été très difficile à classer (une association à but social, à fonction de production et qui la distribue). On peut en tout cas dire que la relocalisation alimentaire ne semble pas très présente dans ce réseau, et est dans notre cas au service d'un projet social porté par la municipalité notamment. Mme Rabiller, agent d'accueil du CESAM, déclare ainsi : « Nous ne sommes pas là pour changer les habitudes alimentaires des gens, mais faire de la sensibilisation, sortir les gens de l'isolement, créer des liens... »

Cette organisation avec des classes très regroupées spatialement entre-elles, mais autour du CESAM, nous amène à penser que le point nodal principal de ce réseau est l'épicerie sociale de Bouguenais. C'est par ce biais que les trois acteurs principaux de la relocalisation, à savoir la municipalité, l'épicerie, et OFV, se sont regroupés autour d'un projet commun et des valeurs communes comme on peut le voir sur le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 6).

Tableau 6 : Application de la proposition de méthode d'analyse des valeurs (Source personnelle)

Acteurs	Mondes de Boltanski et Thévenot	Civique	Marchand	Industriel	Du projet	Inspiré	Domestique	De l'opinion
Epicierie sociale de Bouguenais	mission principale	Aide Alimentaire et aide sociale			Lien social			
	valeurs/principes supérieurs	Accompagnement social			Lutte contre l'isolement			
		Fourniture de produits d'épicerie, accompagnement des familles et des personnes en difficulté pour se réapproprier leur quotidien, leur budget	Les bénéficiaires n'achètent pas		Accueil, écoute, animations			
	actions							
Oser Forêt Vivante (section jardins)	mission principale	réinsertion sociale	vente de paniers de légumes		réinsertion sociale			
	valeurs/principes supérieurs	soutenir et donner confiance en eux aux salariés		pas de productivisme	réinsérer sur le marché du travail			
		emploi d'une quinzaine de salariés en réinsertion sur le chantier	vente d'environ 75 paniers pas semaine					
	actions							
Municipalité de Bouguenais (Adjointe aux solidarités)	mission principale	Favoriser la solidarité			Favoriser le lien social	Impulser des idées, des orientations		
	valeurs/principes supérieurs	Ne pas stigmatiser						
		participation aux prises de décisions concernant le CESAM						
	actions							

Le monde principal est le monde civique ici, présent pour les trois acteurs interrogés. Ils présentent des valeurs très proches dans les mondes civiques et de projet, qui doit favoriser leur collaboration. Ainsi, OFV fournit chaque semaine deux paniers à l'épicerie. La municipalité a inscrit dans sa politique le fait d'avoir des produits locaux (elle l'a prouvé notamment au niveau de la restauration collective) et est en contact direct avec l'épicerie via l'adjointe aux solidarités. Mme Larcher, responsable du CESAM, souligne cette incitation de la municipalité : « dans les objectifs au niveau de la mairie et du service développement durable, on nous demande dans les marchés [publics] d'essayer de développer la consommation de produits locaux, ou de produits écolabels etc... ». Un autre acteur de la relocalisation sont les Vergers d'Herbauges, qui fournissent en pomme l'épicerie.

Bilan du processus de gouvernance et émergence d'hypothèses

Voici les principaux points clés de l'évolution du processus de gouvernance autour de la relocalisation alimentaire du CESAM.

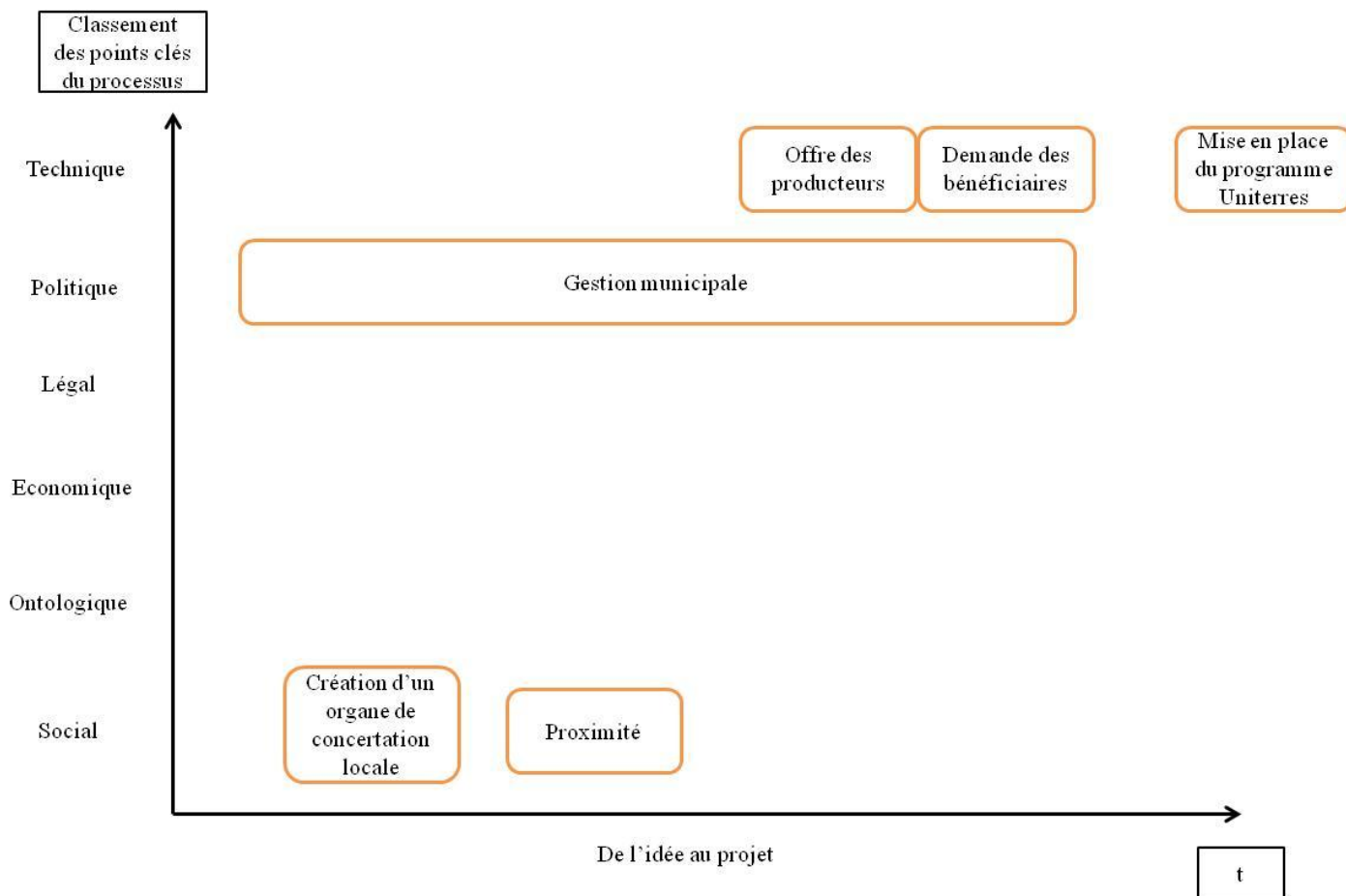


Figure 21: Graphe des points clés de l'évolution du dispositif (épicerie sociale de Bouguenais) (Source personnelle)

Tableau 7 : Tableau Bilan (Bouguenais) (Source personnelle)

Point clé	Acteurs impliqués	Freins	Leviers
Gestion municipale	Municipalité CESAM	Pas de bénévoles Marchés publics peu souples	Cohérence du projet, pas besoin de gérer les bénévoles La municipalité fournit des terres pour la production locale
proximité	CESAM OFV Vergers d'Herbauges		Plus facile de nouer des partenariats locaux
Demande des bénéficiaires	Bénéficiaires CESAM producteurs	Ne cuisine pas Prix Pas d'emballage Cette demande représente un petit volume pour les producteurs La demande n'est pas constante	Cuisine Fraîcheur Valorisation des produits (petits sacs, présentoir particulier) Donner des idées aux gens

Offre des producteurs	Producteurs CESAM Bénéficiaires	Contraintes saisonniers pour les fruits et légumes Pour la viande, contraintes sanitaires	Il faut expliquer aux gens pourquoi il n'y a pas la même offre que dans une grande surface
Mise en place du programme Uniterres	Uniterres, producteurs, l'épicerie sociale		Plus de produits, de produits locaux, et gratuité pour l'épicerie

Le cas de Bouguenais nous amène à formuler les hypothèses suivantes :

- le contexte politique de la commune est déterminant à l'émergence d'initiatives de relocalisation alimentaires ;
- les comités consultatifs où se mélangent des acteurs sont des leviers à la relocalisation ;
- la coordination de l'offre et de la demande est un levier fondamental de la relocalisation alimentaire ;
- le programme Uniterres est une réponse à cette problématique de coordination.
-

LE PROCESSUS DE GOUVERNANCE AUTOUR DE LA RELOCALISATION ALIMENTAIRE DE MANGER BIO 35

Ce cas n'est pas très développé car il n'est basé que sur un entretien auprès de Manger bio 35.

L'objet du Groupement d'Intérêt Economique Manger Bio 35 est l'approvisionnement de la restauration collective en produits biologiques et locaux : légumes et fruits de saison, mais aussi produits laitiers, viandes, pain et œufs. Le GIE regroupe actuellement 31 producteurs en agriculture biologique et locaux. Il a également passé un partenariat avec la filière restauration de la société anonyme Biocoop pour les produits bios non disponibles localement (produits d'épiceries, boissons, certains légumes et fruits selon la saison...).

Le GIE est le seul interlocuteur entre les producteurs et la restauration collective et sert de plateforme d'échange :

- Aide à réaliser des menus
- Gestion de la commande

- Un seul interlocuteur, deux factures suivant les produits commandés (MB35 et Biocoop restauration)

D'autres partenaires aident la structure. Dans une mission de coordination et d'accompagnement pédagogique le GIE travaille avec Agrobio 35. Interbio Bretagne aide à la communication et apporte son expertise en termes d'agriculture biologique.

Le projet Manger Bio 35 a été lancé en 1999 sous l'impulsion de la Fédération Départementale des CIVAM d'Ille-et-Vilaine (ou FD CIVAM 35). L'initiative a démarré autour du sujet : « bien manger en restauration collective ». Afin d'être repérables par les collectivités, le cahier des charges de l'agriculture a été choisi pour sa rigueur et sa visibilité. Le GIE est véritablement né en mai 2000. Une salariée est rapidement arrivée pour la gestion du GIE. Le nombre de producteurs a progressivement augmenté pour atteindre 20 à 25 vers 2008. C'est également à cette époque que le Grenelle de l'environnement a impulsé une dynamique forte sur la demande. En 2010 a été créé Manger Bio Ici et Maintenant (ou MBIM), le rassemblement national des initiatives manger bio. Aujourd'hui, 31 producteurs sont rassemblés dans le GIE du département 35, qui compte par ailleurs 2,5 équivalents temps plein (ou ETP).

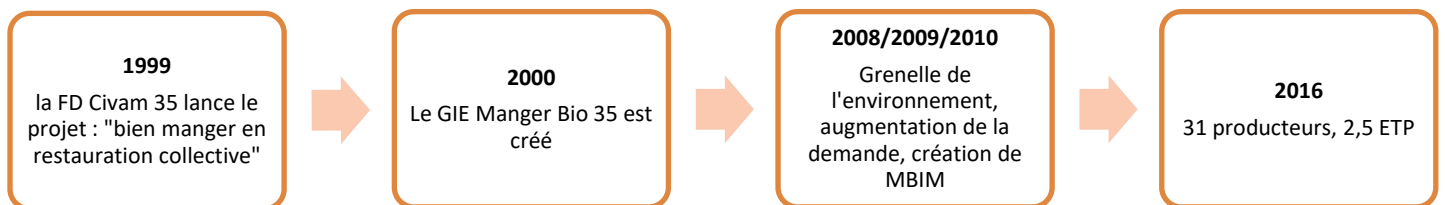


Figure 22: Frise du processus de gouvernance autour de Manger Bio 35 (Source personnelle)

Etape 1 : l'Initiation du projet et la création du GIE

Lors de cette étape, les acteurs principaux sont :

- Deux établissements de restauration collective qui ont demandé une plateforme d'approvisionnement
- La FD CIVAM 35 qui a lancé la réflexion auprès des agriculteurs
- Le Conseil départemental qui a financé Manger bio 35 pour ses débuts

Le réseau est trop petit pour qu'on puisse en faire une analyse significative. En tout cas il y a une diversité d'acteurs impliqués



Figure 23 : Réseau des acteurs de la première étape (Manger Bio 35) (Source personnelle)

Le point nodal de ce réseau, bien qu'il ne soit pas très visible sur ce graphe, est situé autour de la FD CIVAM 35, avec pour enjeu le thème de la réflexion : « bien manger en restauration collective ». Les raisons des acteurs sont liées à la demande des deux établissements de restauration collective. Tout ceci mènera à la fondation de manger bio 35, avec les subventions du conseil départemental.

Etape 2 : L'expansion du projet jusqu'à aujourd'hui

Avec le temps, le réseau autour de manger Bio 35 s'élargit (le GIE a une croissance de chiffre d'affaire d'environ 20% depuis ses débuts). De plus le milieu de la restauration collective amène à rencontrer beaucoup d'acteurs, d'autant plus avec la restauration collective publique. Les acteurs principaux de cette deuxième étape sont :

- Le grenelle de l'environnement ;
- Manger bio 35 ;
- Biocoop Restauration, la filière restauration de la société anonyme ;
- Bruded, un réseau d'élus en Bretagne qui s'engagent pour le développement durable.

Parmi les acteurs dits « secondaires », les agriculteurs et la restauration collective sont des partenaires de Manger bio 35, tout comme Interbio Bretagne (IBB sur le graphe ci-dessous), et Agrobio 35. Les initiatives de type Manger Bio se regroupent au niveau national sous MBIM.

Classe PAT	
■	Agriculteurs et transformateurs
■	Organisme de développement et de recherche
■	Organisme de distribution et de commercialisation
■	Collectivités territoriales et EPCI
■	Services de l'état et autres structures publiques accompagnatrices
■	Société civile

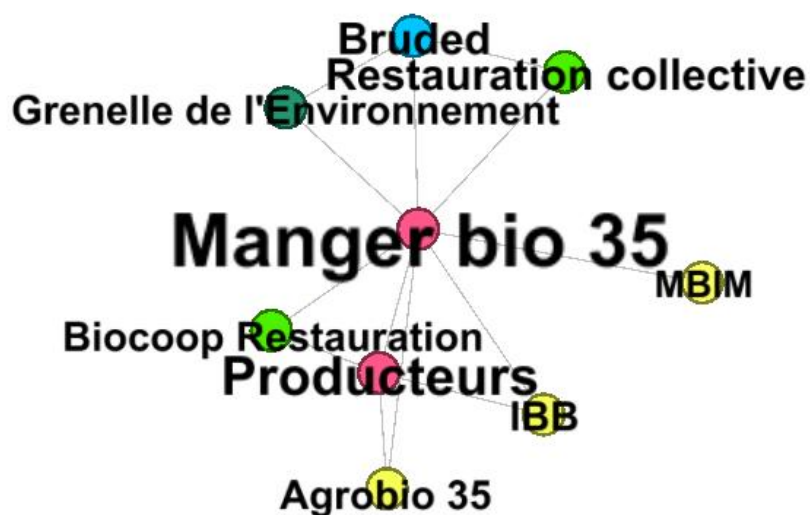


Figure 24 : Réseau des acteurs de la deuxième étape (Manger Bio 35) (Source personnelle)

Ainsi, le réseau s'élargit dans un contexte qui se globalise avec des acteurs à échelle d'action régionale voire nationale qui apparaissent.

Le point nodal apparaît clairement comme Manger Bio 35, avec pour enjeu principal la restauration collective avec des produits de qualité et respectueux de l'environnement et de la santé. Le Grenelle de l'environnement a apparemment eu un impact sur l'activité de Manger Bio 35, certains élus ayant compris que la préconisation de 20% de bio en restauration collective avec le Grenelle était obligatoire (Mme Jeannin, coordinatrice et animatrice de Manger Bio 35, le souligne : « En 2008/2009, il y a eu le Grenelle de l'environnement ce qui a impulsé une dynamique forte sur la demande »). Par ailleurs, les valeurs de Bruded, d'Interbio Bretagne et d'Agrobio 35 notamment semblent bien correspondre autour de ce projet.

Concernant la mise en place concrète du projet, le GIE est une plateforme virtuelle qui fait face à des acteurs multiples. Parmi les différents Manger Bio, presque tous ont le même logiciel de commande et de distribution et fonctionnent avec Biocoop Restauration. La logistique est cependant gérée différemment selon les initiatives. Par exemple, Manger bio 35 est une plateforme dite « virtuelle » : elle l'interlocuteur privilégié entre les producteurs, Biocoop et la restauration collective, cependant elle n'effectue aucun transport de marchandise. Ainsi, et avec ses 2,5 ETP, la plateforme a peu de charges à supporter et s'est passée depuis longtemps des subventions du Conseil départemental.

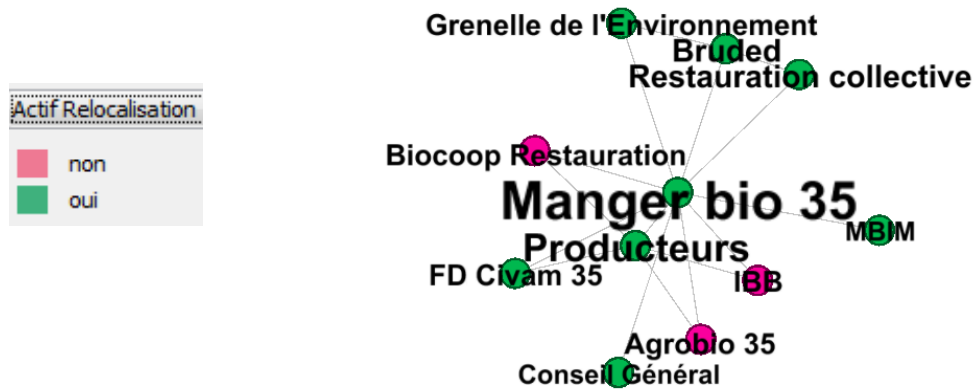


Figure 25 : Réseau des acteurs impliqués dans la relocalisation alimentaire (Manger Bio 35) (Source personnelle)

Presque tous les acteurs sont directement impliqués dans la relocalisation alimentaire dans ce cas.

Bilan du processus de gouvernance et émergence d'hypothèses

Voici les principaux points clés de l'évolution du processus de gouvernance de la relocalisation alimentaire de manger Bio 35.

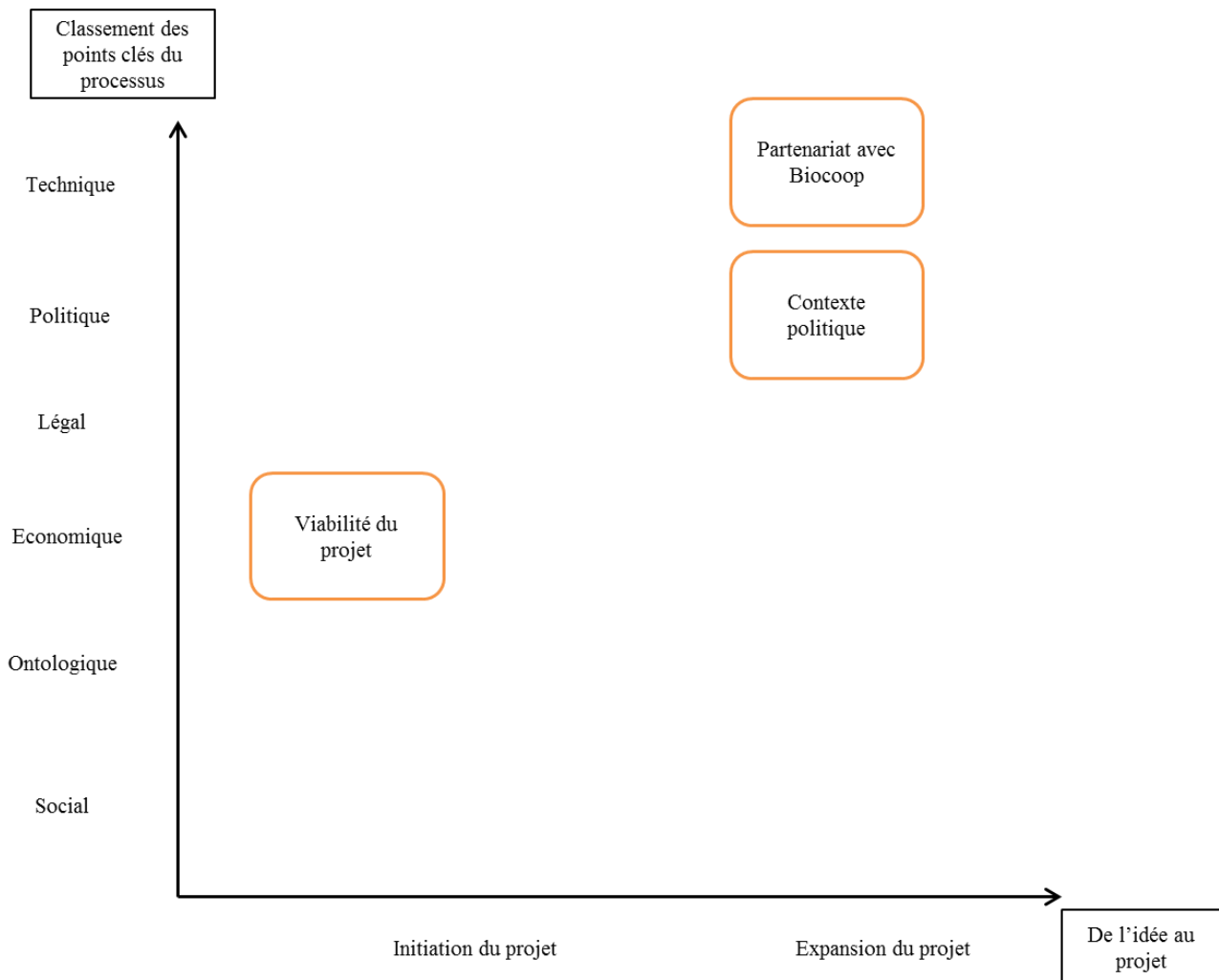


Figure 26 : Graphe des points clés de l'évolution du dispositif (Manger Bio 35) (Source personnelle)

Tableau 8 : Tableau Bilan (Manger Bio 35) (Source personnelle)

Tableau des points clés du processus de gouvernance autour de la relocalisation alimentaire	Point clé	Acteurs impliqués	freins	leviers
Etape 1	Viabilité du projet	Manger Bio 35 Conseil départemental	Il y a eu besoin de financements	Visibilité (cahier des charges) Peu d'investissements à faire pour faire vivre le GIE
Etape 2	Contexte politique	Grenelle de l'environnement Elus Manger Bio 35		Les élus ont tous entendu parler du bio dans la restauration collective avec les recommandations du grenelle
	Partenariat avec Biocoop	Biocoop Restauration Manger Bio 35		Diversité des produits, moins de difficultés avec la saison

Le cas de Manger Bio 35 nous amène à formuler les hypothèses suivantes :

- La relocalisation alimentaire peut être valorisée en étant associée au label « AB » et à son cahier des charges reconnu ;
- La diversité des produits proposés selon la saison est un frein à la relocalisation alimentaire ;
- Le contexte (politique, social) devient de plus en plus favorable à la relocalisation alimentaire

BILAN DES ETUDES DE CAS

Ce dernier paragraphe de la deuxième partie de ce rapport est l'occasion de présenter le cadre analytique complet de la gouvernance (Cf. Tableau 9) qui résume les étapes développées tout au long de cette partie deux (sélection des données, collecte, traitement analyse). Grâce à ce tableau, on peut saisir de manière synthétique l'ensemble de la démarche d'étude de cas, que ce soit par volet ou par étape du processus de recherche, et ainsi mieux anticiper dès le départ ce qui sera nécessaire à l'obtention des résultats.

Volets du cadre analytique	Sélection des données	Collecte des données	Traitement des données	Analyse des données
Processus	L'historique de la modalité de relocalisation. Les moments clés qui ont fait évoluer le dispositif et les raisons de ces évolutions.	Poser des questions sur l'évolution des situations, les points clés, les freins et les leviers...	Frise historique, graphe des points d'inflexion.	Trouver les moments clés du processus et les décrire
Acteurs	Pour chacun de ces moments clés, les acteurs, leurs missions, leur rôle. L'importance des acteurs, bien différencier les acteurs entre-eux. Si les acteurs présentent des spécificités dans leur relation et leur organisation.	Outil carte des acteurs Poser des questions sur tous les acteurs en lien avec celui interrogé.	Liste des acteurs avec leurs caractéristiques principales (importance, échelle d'action, classement, etc...). Tableaux pour les graphes de réseau.	Décrire les acteurs et leur organisation, comparer leurs caractéristiques, lier leurs caractéristiques à leur organisation.
Dispositif – Accords	Au travers du (ou des) point nodal (points nodaux), ce qui lie les acteurs : les accords principaux du dispositif, les actions conjointes qu'ils mènent, les outils qu'ils ont mis en place.	Demander en quoi consistent les liens entre les acteurs. Quels sont les acteurs principaux et pourquoi.	Graphe du (ou des) point nodal (points nodaux).	Chercher le lieu de convergence des acteurs et décrire ce qui les lie : enjeux, actions, objectifs principaux.
Dispositif – Raisons	Les enjeux et contexte évoqués par les acteurs, les valeurs ou principes supérieurs qu'ils citent Les relations entre les valeurs et les actions.	Demander pourquoi les choses se sont mises en place. Demander les valeurs défendues par l'acteur interrogé, ses motivations. Demander ses missions.	Tableau des rationalités (missions, valeurs, actions). Rassembler le contexte.	Expliquer le dispositif par le contexte et les valeurs notamment.
Dispositif – Mise en place	La façon dont le dispositif est mis en place et est approprié par chaque acteur.	Demander qui fait quoi au sein du dispositif.	Graphe du (ou des) point nodal (points nodaux).	Décrire la façon dont le dispositif est mis en place.

Tableau 9 : Cadre analytique de la gouvernance (Source personnelle)

Nous pouvons également porter un regard critique sur la méthode proposée pour étudier des modalités de relocalisation alimentaire. Les résultats peuvent permettre également de soulever plusieurs hypothèses concernant les processus de gouvernance autour de la relocalisation alimentaire.

Tout d'abord, la séparation de l'analyse selon l'historique permet de bien comprendre l'évolution des situations et pourquoi elles ont évolué mais entraîne des complications pour la collecte. Il est assez simple de demander à un acteur de décrire la situation actuelle ou quelles sont les dates clés de l'évolution de sa structure. Cependant il sera plus compliqué de demander pour chaque date clé quels ont été les acteurs impliqués, pourquoi et comment. Il vaut mieux essayer d'interroger des personnes ayant suivi toute l'évolution de la structure. Par ailleurs cette façon de séparer l'historique entraîne un risque de redondance entre les étapes

pour l'analyse. Il est possible de mentionner un acteur ou un point nodal et d'inviter le lecteur à retourner consulter un paragraphe précédent à son propos.

Par ailleurs, la notion de dispositif et surtout le volet « mis en place » est difficile à analyser. Qu'est-il important de mentionner ? C'est pourquoi il est proposé de focaliser sur les points nodaux. Les points nodaux ne résument pas un dispositif, mais paraissent un bon moyen de sélectionner ce qui est essentiel dans le dispositif, en particulier dans sa mise en œuvre. Avoir une vision globale du dispositif semble néanmoins nécessaire pour ne pas oublier d'élément important.

Pour finir, les atouts des études de cas apportent aussi des faiblesses. Leur objectif étant d'apporter des réponses détaillées vis-à-vis de situations particulières, elles demandent un travail approfondi (donc beaucoup de temps), et soulèvent des doutes quant à leur caractère généralisable. Elles ne peuvent être répétées de nombreuses fois ce qui limite également leur généralisation. Il existe pourtant plusieurs moyens d'y parvenir, pour lesquels nous présenteront des pistes de travail en troisième partie.

METHODE PARTIE 3 : GENERALISATION

Nous allons maintenant aborder la troisième partie du mémoire, qui présentera des pistes concernant la généralisation des résultats et des réflexions obtenus grâce à la partie deux. Premièrement il est possible d'effectuer une contextualisation des cas étudiés, pour en évaluer la significativité. Et deuxièmement un travail reprenant les hypothèses élaborées à partir des cas et de leur comparaison pour les tester grâce à des moyens statistiques par exemple.

CONTEXTUALISATION DES ETUDES DE CAS

Pour aborder la gouvernance à l'échelle d'un territoire, il est nécessaire de présenter certaines spécificités des territoires étudiés afin de replacer les cas dans un contexte. Nous chercherons également à mesurer la portée des cas analysés.

LES TERRITOIRES D'ETUDE

Toutes sortes de questions peuvent guider la réflexion autour des territoires d'étude. Quelles en sont les spécificités ? A quels enjeux doit répondre la gouvernance alimentaire sur les territoires? Plus précisément, quel contexte, quels enjeux (en termes de production, de consommation, de distribution...), quels objectifs y sont spécifiques dans le domaine alimentaire ? Il ne faut pas oublier la question des processus : quelle évolution ont suivi les métropoles ? A cette dernière question, les notions de transition et de verrouillage sociotechniques pourraient apporter des éclairages (GEELS, 2007 et AUDET, 2015).

Sur les territoires de Rennes et Nantes, le domaine alimentaire est en cours d'appropriation par les métropoles. Deux communiqués de presse, l'un datant du 29 février 2016 pour Rennes, l'autre du 1^{er} mars 2016 pour Nantes (RENNES METROPOLE, 2016 et NANTES METROPOLE, 2016), nous informent que ces deux métropoles ont été désignées lauréates de l'appel à projet national, financé par le ministère de l'Agriculture, de

l'Agroalimentaire et de la Forêt, concernant les PAT. Par ailleurs, c'est à Rennes même qu'a été signée en juillet 2014 la Déclaration de Rennes Pour des Systèmes Alimentaires Territorialisés (ARF, 2014).

QUELLE SIGNIFICATIVITE DES CAS ETUDIÉS ?

Une fois l'échelle territoriale approfondie, il s'agit maintenant de déterminer la significativité des cas étudiés : sont-ils représentatifs de leur modalité ? Pour répondre à cette question, des données statistiques sur les modalités étudiées peuvent être nécessaires. Les informations collectées sur le terrain peuvent également être utiles.

Dans le cas de Liffré, on peut se demander combien d'épiceries sociales proposent des produits locaux aux alentours de Rennes. Le nombre d'épiceries sociales autour de Rennes peut être approximé en sachant que 16 épiceries sociales avaient un partenariat avec la Banque alimentaire en mai 2016. Par ailleurs, à la même période, 4 épiceries sociales dans le département Ille et Vilaine travaillaient avec Uniterres, dont deux aux alentours de Rennes (Liffré et Montreuil le Gast). On peut donc supposer que les épiceries sociales proposant des produits locaux sont largement minoritaires. Cependant, ce nombre semble être en augmentation, puisque lors du terrain, deux épiceries sociales entamaient un partenariat avec Uniterres : les épiceries de Betton et de Thorigné.

COMPARAISONS

Dans le but de renforcer, d'infirmer les hypothèses formulées ou d'en faire émerger de nouvelles, nous proposons de recourir à la comparaison entre les cas étudiés. Différentes sortes de comparaisons peuvent répondre à des objectifs différents :

- une comparaison au sein d'une même modalité, mais en un cas de relocalisation et un cas de non relocalisation permet de discerner les spécificités de la relocalisation ;

- une comparaison au sein d'une même modalité entre deux cas de relocalisation affine les hypothèses formulées.
- Une comparaison entre deux modalités différentes de relocalisation permet de poursuivre la démarche de généralisation

Le cadre analytique de la gouvernance peut être mobilisé de nouveau, en complément des points clés du processus de gouvernance afin de procéder aux comparaisons.

COMPARAISON ENTRE LES CAS DE LIFFRE ET DE BOUGUENAIS

Nous avons affaire à deux épiceries sociales qui relocalisent : l'une au travers d'Uniterres, l'autre en partenariat avec Oser Forêt Vivante (ou OFV), et bientôt avec Uniterres également. Le début de leur processus de gouvernance est très semblable, avec un groupe de réflexion rassemblant divers types d'acteurs. La suite diverge, avec une histoire beaucoup plus ancienne pour Bouguenais que pour Liffré.

Le premier point de divergence que l'on peut noter concerne l'enjeu principal cité par les deux acteurs : pour Liffré, la qualité de l'alimentation est mise en avant, avec bien sûr une forte dimension sociale, quand pour Bouguenais la dimension sociale prime. De ce point initial, défini lors de la construction du projet, vont découler des divergences de moyens (locaux, acteurs en relation...) et de mise en œuvre (bénévoles, vente des produits...).

Les cas présentent cependant deux points de convergence remarquables : l'initiation du projet avec la mise en place d'un comité consultatif et l'arrivée d'Uniterres comme partenaire de relocalisation. Par ailleurs, la présence de la municipalité est encore plus présente à Bouguenais qu'à Liffré, et les valeurs civiques ont encore été mobilisées. Tous ces éléments renforcent les hypothèses formulées en fin de partie deux. En particulier à propos du rôle d'Uniterres, car les problèmes d'adéquation entre offre et demande ont été surtout soulevés à l'épicerie sociale de Bouguenais. On peut se demander si cette moindre présence de la problématique à Liffré n'est pas due au programme.

COMPARAISON ENTRE LES CAS DE LIFFRÉ ET DE MANGER BIO 35

Passons à la comparaison entre l'épicerie sociale de Liffré et le GIE Manger Bio 35. Ce type de comparaison entre des modalités différentes permet de souligner des différences et des points communs généraux.

En termes de divergence, c'est le modèle économique qui ressort en premier, étroitement lié aux missions, enjeux et valeurs cités dans les deux modalités. L'épicerie sociale de Liffré a un but social, principalement des valeurs des mondes civiques et de projet, et un modèle économique non lucratif. Le but principal affiché par Manger Bio 35 est directement lié à la relocalisation dans la restauration collective, avec des valeurs des mondes civiques et de projet également mais aussi du monde marchand, et un modèle économique à but lucratif. Ce qui semble infirmer l'hypothèse formulée plus haut sur le partage des valeurs civiques, qui ne semble pas absolument nécessaire.

Cependant les deux cas présentent plusieurs points de convergence. Comme pour Liffré et Bouguenais, le projet Manger Bio 35 a été initié avec un groupe de réflexion. On ne sait pas cependant quels étaient les acteurs qui le composaient. Manger Bio 35 est très liée avec les acteurs publics que sont les élus locaux, ce qui rejoint la forte présence de la municipalité dans le cas des épiceries sociales étudiées. Le domaine de la relocalisation alimentaire passe-t-il toujours à un moment du processus par des acteurs publics ? La dimension de coordination est une nouvelle fois très importante puisque c'est la fonction même de Manger Bio 35. Cependant la fourniture de produits locaux présente des difficultés en termes de diversité des produits et de saison, ce qu'on retrouve à Liffré et Manger Bio 35.

BILAN DES COMPARAISONS : UNE EMERGENCE D'HYPOTHESES ?

Et ce point concernant les difficultés avec les produits locaux, fait émerger grâce à la comparaison une caractéristique commune, qui avait échappé aux bilans effectués à la fin des trois études de cas. Pour pallier aux manquements qu'occasionnent les circuits avec des produits locaux, les trois initiatives ont diversifié leur approvisionnement, et se sont fournis à la fois en circuits longs et en circuits courts afin de répondre à la demande (produits issus de

la grande distribution pour les épiceries sociales, produits issus de Biocoop Restauration pour Manger Bio 35). Ce qui nous amène à ajouter une nouvelle hypothèse à celles formulées précédemment :

- la demande alimentaire au niveau d'une métropole pousse les modalités à une complémentarité des circuits courts et longs ;
- les groupes de réflexion où se mélangent des acteurs sont des leviers à la relocalisation en début de projet ;
- La relocalisation alimentaire est un domaine avec une forte présence des acteurs publics ;
- Les intermédiaires de la chaîne alimentaire ont des rôles primordiaux, en particulier dans la coordination entre l'offre et la demande ;

MISE A L'ÉPREUVE DES HYPOTHESES

Les hypothèses étant formulées, il s'agit maintenant de les tester afin de les confirmer ou les infirmer. Plusieurs moyens sont à notre disposition pour atteindre ce but :

- interroger des personnes clés, poursuivre les études de cas ;
- obtenir des ressources statistiques que ce soit par des personnes ressources ou par ses propres moyens ;
- élaborer une méthode de test des hypothèses soi-même, par exemple grâce à des questionnaires et faire des études statistiques à partir de ce matériau

Le premier moyen cité sera surtout utilisé dans le but d'infirmer les hypothèses à l'aide de contre-exemples. Le cas des modalités de vente à la ferme ou de vente directe peut par exemple être utilisé pour amener une discussion sur la première hypothèse du paragraphe précédent : la proposition de produits seulement locaux est tout à fait possible.

DISCUSSION

Lors de cette discussion, nous allons revenir sur plusieurs points abordés lors de ce travail, afin d'en souligner les limites, et de soulever des questions quant à leur prolongement.

Tout d'abord, nous aimerions revenir sur le point soulevé lors du bilan des comparaisons, qui donne une piste quant à la question suivante : faut-il étudier uniquement les acteurs et le dispositif de la relocalisation alimentaire ou les acteurs et dispositif impliqués autour d'un processus de relocalisation alimentaire ? La relocalisation alimentaire doit évidemment être abordée lors de l'analyse, et se focaliser dessus permettrait de gagner du temps. Cependant, les trois cas étudiés ont révélé une caractéristique commune en termes de diversification entre circuits courts et longs. Si la diversification se révèle la stratégie des acteurs comme le suggère Terres en Ville, il serait dommage de ne se concentrer que sur un type de circuit alimentaire au risque d'occulter des informations utiles à sa compréhension (TERRES EN VILLE, 2010). C'est pourquoi dans la méthode proposée est une étude du processus de gouvernance **autour** de modalités de relocalisation alimentaire.

Par ailleurs, la relocalisation alimentaire présente des avantages mais également des inconvénients et ne doit pas être recherchée à tout prix. Tiphaine Delhommeau montre que les circuits longs associés à une agriculture à haut rendement présentent de nombreux défauts (en termes environnementaux, économiques, de logistique, sanitaire) et les compare à des « circuits courts pour une consommation plus responsable » présentant des avantages certains (DELHOMMEAU, 2009). Ceux-ci peuvent être d'ordre économique (ADEME, 2012) avec une plus-value pour les agriculteurs et une création de valeur ajoutée sur le territoire, d'ordre identitaire (DELHOMMEAU, 2009), d'ordre social (COMMISSARIAT AU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2013)...

Cependant les avantages environnementaux des circuits courts et de proximité sont plus discutés. Ce ne sera pas uniquement le fait que les produits soient locaux qui déterminera la plus-value environnementale. En effet, le plus polluant dans la chaîne alimentaire est la production comparativement au transport. Ainsi, un aliment peut présenter un bilan carbone plus intéressant en provenant de l'autre bout de la planète comparé au même aliment produit localement si celui l'a été hors-saison par exemple.

Néanmoins, d'après le Commissariat au développement durable, « les circuits courts sont une source possible d'aménités environnementales » ce qui est également souligné par

l'ADEME. Avec la démarche de la relocalisation alimentaire, il y aurait une relocalisation des impacts qui sont alors soumis aux lois et normes Françaises et Européennes plus strictes (COMMISARIAT AU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2013). Les exploitations engagées dans ce type de démarche sont souvent des petites exploitations, « souvent inscrites dans des logiques peu intensives, proches de l'agriculture biologique ou labellisées bio » (ADEME, 2012) ce qui est un avantage en termes d'intrants, mais qui peuvent s'avérer moins productives que les exploitations intensives. Quoiqu'il en soit, ce type de démarche pousse à un « engagement citoyen » (PATUREL, 2016) et une réflexion autour des systèmes alimentaires durables : Qu'est-ce qu'un système alimentaire durable ? Peut-on l'associer à une valorisation économique et sociale des territoires ? Dès lors que la plus-value environnementale n'est pas évidente, on comprend toute la difficulté pour rendre visibles les démarches vertueuses de relocalisation. Ce qui explique sans doute le choix de Manger Bio 35 de proposer des produits locaux mais surtout bios, avec un cahier des charges reconnu.

Revenons maintenant sur le concept de gouvernance. Lors de son exploration, sa critique a été mise volontairement de côté, afin de ne pas alourdir la présentation. La distinction entre gouvernance et démocratie, intérêt privé et intérêt collectif est cependant sujette à débat.

Robert Joumard considère par exemple que la gouvernance « tend vers la privatisation de l'action publique » alors même qu'elle « s'affirme comme modèle politique à part entière pour pallier aux manquements de la démocratie » (JOURMARD, 2009). L'auteur revient sur les différents points qui l'interpellent :

- le consensus empêche le conflit démocratique « L'accord devient dès lors en soi plus important que son contenu » ;
- la gouvernance entraîne une privatisation de la décision ;
- les parties prenantes ne sont pas à égalité (« il serait naïf d'ignorer l'existence d'asymétries de pouvoir dans les processus de délibération participative ») ;
- la gouvernance se substitue à l'intérêt général (« la volonté générale laissant la place aux jeux des volontés particulières par le biais de la participation d'acteurs multiples »).

Dans une synthèse de ces critiques, Robert Joumard oppose gouvernance et démocratie en précisant que la première contrairement à la seconde ne permet pas la

souveraineté du peuple, renforce le pouvoir des plus puissants, et ne voit dans l'intérêt commun que la somme des intérêts particuliers.

A l'opposé des conclusions de Robert Joumard, Dorval Brunelle dit, malgré certaines réserves : « le recours à la gouvernance pourrait être un outil puissant aux mains des citoyens pour instaurer et appliquer des pratiques démocratiques à la base, afin d'exiger la transparence et la reddition de comptes de la part des pouvoirs institués » (BRUNELLE, 2011).

Jacques Theys va dans la même direction : « les critiques - même justifiées - qu'a pu susciter ce concept ne doivent pas faire oublier la part incontestable d'innovation démocratique qu'il recèle » (THEYS, 2002). L'auteur nous précise que le concept de gouvernance a des atouts, comme celui de nous rappeler de l'importance « des contextes structurels dans lesquels [les processus de gouvernement] se déroulent ». Le concept de gouvernance est également l'occasion d'une réflexion autour de l'action collective. L'auteur résume le débat ainsi : « Plutôt que d'opposer une vision idyllique de la « bonne gouvernance » à un pessimisme radical, il est urgent de construire des passerelles entre ces différentes positions ; et de se placer non pas dans une logique de substitution des formes démocratiques de gouvernance aux modes classiques d'action publiques - mais plutôt dans une perspective de complémentarité et de nouvelle « division de travail » entre l'Etat et la société civile, entre la démocratie représentative et la démocratie délibérative, entre l'innovation managériale et la crédibilité institutionnelle ».

Espérons que la gouvernance, loin de court-circuiter la démocratie et la souveraineté du peuple en substituant l'intérêt collectif à un compromis entre des intérêts privés, permette à des acteurs de se mettre d'accord au nom de l'intérêt collectif tout en y trouvant leur compte individuellement. Un compromis n'est pas forcément un mauvais accord, et la négociation directement entre acteurs peut permettre de gagner en efficacité. Robert Joumard, à travers sa critique de la gouvernance, détaille une utilisation de la gouvernance dans le but de détourner les voies démocratiques. Cependant, la gouvernance est un outil, et la moralité de ses résultats dépend de celle de ses utilisateurs. Il est vrai que le terme de gouvernance est souvent utilisé aujourd'hui et pour signifier des choses parfois opposées comme l'a bien montré Robert Joumard. Ce n'est pas pour autant que le concept en lui-même est forcément à combattre, ce sont ses dérives : « son efficacité, sa crédibilité, sont donc liées à des conditions bien précises » (THEYS, 2002). Ce qui nous mène à la question suivante qui mériterait un développement à part entière : Quelles sont les conditions d'une bonne gouvernance ?

Cette question en amène d'autres concernant les objectifs du projet Frugal et en particulier du VR2. Premièrement, pour étudier la gouvernance alimentaire métropolitaine, est-il nécessaire de passer par des études de cas ? En effet, la démarche d'études de cas proposée dans ce mémoire faisait partie de la commande, et permet d'étudier les applications concrètes de la gouvernance alimentaire, comment cela est vécu par les acteurs de terrain. Cependant, d'autres approches sont sans doute possible, en particulier le fait d'aborder la gouvernance alimentaire métropolitaine directement par l'échelle de la métropole : quels sont les grands processus de concertation ou décisionnels autour de l'alimentation ? Quels acteurs sont impliqués et comment ? Deuxièmement, peut-être faudrait-il pousser plus loin la définition des objectifs visés par ce volet de recherche 2. S'agit-il de définir ce qu'est la bonne gouvernance et les moyens pour la mettre en place ? S'agit-il de la décrire le plus objectivement possible, de montrer les formes qu'elle peut prendre et leurs conséquences ? Ce sera aux chercheurs du projet Frugal de trancher.

CONCLUSION

Pour commencer cette conclusion, rappelons la problématique de ce mémoire : **quelles méthodes pour étudier la gouvernance alimentaire métropolitaine au travers de modalités de relocalisation alimentaire ?**

Nous avons vu dans ce mémoire des méthodes et leurs applications afin d'étudier la gouvernance alimentaire métropolitaine. La démarche proposée passe par des études de cas permettant d'analyser des initiatives de relocalisation alimentaire incluses dans des processus de gouvernance menant vers une autonomie alimentaire et une valorisation économique et sociale des ressources des métropoles. La différence d'échelle entre la gouvernance des métropoles et la gouvernance des cas étudiés oblige à la mise en contexte de ces derniers, et à la généralisation des résultats qu'ils ont apportés.

Les résultats des études de cas reposent en grande partie sur le cadre analytique de la gouvernance, qui permet de faire le lien entre les différentes étapes de la démarche scientifique : sélection, collecte, traitement, analyse des données... Les processus, les réseaux d'acteurs, les points nodaux, les dispositifs sont ainsi passés au crible et mènent à une mise en évidence des points clés de l'évolution du dispositif, ainsi que des acteurs, freins et leviers qui y sont associés. Ces différents éléments permettent en conclusion d'élaborer des hypothèses quant aux processus de gouvernance autour de la relocalisation alimentaire.

La généralisation des résultats entre alors en jeu, dans un premier temps pour replacer les cas dans un contexte et évaluer leur portée. Des comparaisons permettent dans un second temps de poursuivre cet objectif et d'élaborer de nouvelles hypothèses. Ces dernières seront mises à l'épreuve dans un troisième temps, ce qui établira des résultats généraux concernant la gouvernance alimentaire à l'échelle d'une métropole, dans une perspective d'autonomie alimentaire, de système alimentaire durable, et de valorisation économique et sociale des ressources des territoires.

BIBLIOGRAPHIE

ADEME., 2012. Les circuits courts alimentaires de proximité. *Les Avis de l'ADEME*. Disponible à l'adresse : http://ademe.typepad.fr/files/avisademecircuitscourtsalimentation_avril2012.pdf

AGRESTE., 2010. Commercialisation des produits agricoles. *Recensement Agricole 2010*. Disponible à l'adresse : http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_primeur275-2.pdf

ALLAIN, Brigitte., 2015. Assemblée Nationale - Rapport d'information sur les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires. Disponible à l'adresse : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i2942.pdf>

ANDES., 2004. Le regard des usagers sur les épiceries solidaires: une évaluation sur trois sites. Disponible à l'adresse : <http://www.epiceries-solidaires.org/files/evaluation.pdf>

ANDES., 2009. Impacts de la mise à disposition de fruits et de légumes frais auprès de populations ayant recours à l'aide alimentaire. Disponible à l'adresse : http://www.epiceries-solidaires.org/files/Impacts_de_la_mise_a_disposition_de_fruits_et_de_legumes_frais_aupres_de_populations_ayant_recours_a_l_aide_alimentaire.pdf

ARF., 2014. Déclaration de Rennes : Pour des systèmes alimentaires territorialisés. Disponible à l'adresse : <http://www.arf.asso.fr/wp-content/uploads/2014/07/de%CC%81claration-finale.pdf>

AUBRY, Christine, CHIFFOLEAU, Yuna., 2009. Le développement des circuits courts et l'agriculture périurbaine: histoire, évolution en cours et questions actuelles., *Innovations Agronomiques (2009) 5*, 53-67

AUDET, René, LEFÈVRE, Sylvain et MAHDIAH, El-Jed, 2015. *La mise en marché alternative de l'alimentation à Montréal et la transition socio-écologique du système agroalimentaire* [en ligne]. S.l. : Les cahiers de recherche OSE. Disponible à l'adresse : <http://ose.esg.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/13/2015/06/RapportMMAA2015.compressed.pdf>.

BARRET, Philippe, STASSART, Pierre, VANLOQUEREN, Gaëtan, VAN DAMME, Julie., 2013. Dépasser les verrouillages de régimes sociotechniques des systèmes alimentaires pour construire une transition agroécologique. Disponible à l'adresse : <https://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/136905/1/Baret%20Stassart%202013%20lock-in.pdf>

BENOIT, Guillaume., 2014. Les systèmes alimentaires territorialisés : quelle contribution à la sécurité alimentaire ? Conclusion par Guillaume Benoit. *Académie d'Agriculture de France*.

BEURET, Jean-Eudes., 2009. Entre concertation et gouvernance territoriale : la dynamique des proximités. *Colloque de l'ASRDLF*, Jul 2009, Clermont Ferrand (FR), France

BOUSSAGUET, Laurie et HALL, Peter A. (éd.), 2014. *Dictionnaire des politiques publiques*. 4. éd. Paris : Presses de Sciences Po. Références. Gouvernances. ISBN 978-2-7246-1550-0.

BOUZAÏANE, Lofti, MOUELHI, Rim., 2008. Analyse du jeu des acteurs, Université Virtuelle de Tunis Disponible à l'adresse : <http://pf-mh.uvt.rnu.tn/441/>

BRUNELLE, Dorval, 2011. *Gouvernance: théories et pratiques* [en ligne]. Chicoutimi : J.-M. Tremblay. ISBN 978-1-4123-7279-4. Disponible à l'adresse : http://classiques.uqac.ca/contemporains/brunelle_dorval/gouvernance_theories_pratique/gouvernance.html.

CALLON, Michel., 1986. Eléments pour une sociologie de la traduction - La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année Sociologique* 36.

CARIMENTRAND, Aurélie, PATUREL, Dominique., 2016 Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire
CHIA, E., MATHÉ, S., VALETTE, H. Rey, MICHEL, L., SOULARD, Ch, NOUGAREDES, B., JARRIGE, F., CLEMENT, C., BARBE, E., MARTINAND, P. et OTHERS, 2010a. Comment étudier (analyser) la gouvernance territoriale? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture. In : *Colloque AISRE-ASRDLF 2010. Identité, Qualité et Compétitivité Territoriale. Développement économique et cohésion dans les Territoires alpins* [en ligne]. S.l. : s.n. 2010. p. 23–p. Disponible à l'adresse : <https://hal-sde.archives-ouvertes.fr/hal-00621169/>.

CHIA, Edurado, *et al.*, 2010b, Innovations et gouvernance territoriale : une analyse par les dispositifs. ISDA 2010, Montpellier, France. Cirad-INRA-SupAgro, 10 p. Disponible à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00520264/document>

CIVAM BRETAGNE., 2010. Evaluer l'impact socio-économique des circuits courts. Disponible à l'adresse : <http://www.civam-bretagne.org/imgbd/File/CC/FicheCapitalisationCC.pdf>.

CNA, 2012, Avis n°72 du conseil national de l'alimentation, mars 2012, disponible à l'adresse http://www.cna-alimentation.fr/wp-content/uploads/2013/04/cna_avis72.pdf,

COMMISSARIAT AU DEVELOPPEMENT DURABLE., 2013. Consommer local, les avantages ne sont pas toujours ceux que l'on croit. *Le Point sur*. Disponible à l'adresse : https://www.concours-agro-veto.net/IMG/pdf_42_environnement_consommer_local.pdf

COPAS., 2014. Théorie des économies de la grandeur : Les mondes. Disponible à l'adresse : http://www.irev.fr/sites/www.irev.fr/files/copas_-_theorie_des_economies_de_la_grandeur-les_mondes_0.pdf

DA SILVA, Newton José Rodrigues, BEURET, Jean-Eudes, MIKOLASEK, Olivier, FONTENELLE, Guy, DABBADIE, Lionel, LAZARD, Jérôme et MARTINS, Maria Inez Espagnoli Geraldo, 2009. Dynamiques du développement de la pisciculture dans deux régions du Brésil: une approche comparée. In : *Cahiers Agricultures*. 2009. Vol. 18, n° 2, p. 284–291.

DAMIEN, Thierry., 2014. Favoriser pour tous accès à une alimentation de qualité saine et

équilibrée. *Les Avis du Conseil Economique Social et Environnemental* Disponible à l'adresse :

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2014/2014_04_acces_alimentation_saine.pdf.

DE SCHUTTER, Olivier., 2010. L'économie politique de la faim : Garantir le droit à l'alimentation dans un monde de ressources rares. Les leçons inaugurales du Groupe ESA, 88 p

DEL CORSO, PATUREL, Dominique, 2013. Le droit à l'alimentation, INRA SAD, disponible à l'adresse : http://www1.montpellier.inra.fr/aide-alimentaire/images/Droit_a_l'alimentation/Le_droit_a_l'alimentation_notions_generales.pdf

DELHOMMEAU, Tiphaine, 2009. Circuits courts et circuits de proximité. In : *Cahier de la* [en ligne]. 2009. Disponible à l'adresse : http://collectif-potager-wimmenau.fr/wp-content/uploads/2012/07/CircuitsCourts_web-2.pdf.

DICK, Sydney, VASSEUR, Liette, VERVILLE Antoine., 2015. Comprendre les connexions sociales dans les communautés : comment utiliser l'analyse des réseaux sociaux ? Disponible à l'adresse : http://www.defisdescommunautescotieres.org/public/documents/evenements/acfas_2015/presentation_gephi_acfas_aruc_dcc_2015.pdf

DRAAF AUVERGNE., 2015. Repères et outils pour construire votre Projet Alimentaire territorial. Disponible à l'adresse : http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Reperes_et_outils_pour_construire_votre_Projet_Alimentaire_Territorial_auvergne_cle813e8a.pdf

ENSAT., 2013. Une alimentation de proximité pour couper court aux crises ?. *Tables Rondes de l'ENSAT*. Disponible à l'adresse : http://www.agrobiosciences.org/img/pdf/cahier_alimentation_de_proximite.pdf

FRUGAL., 2015. Compte-rendu de l'équipe de coordination du 04 septembre 2015 à Paris.

GEELS, Frank W. et SCHOT, Johan, 2007. Typology of sociotechnical transition pathways. In : *Research Policy*. avril 2007. Vol. 36, n° 3, p. 399-417. DOI 10.1016/j.respol.2007.01.003.

GOUVINNOV, 2011.,. Guide pour la mise en œuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires. Projet PSDR Gouvinnov, Languedoc-Roussillon, Série Les Focus PSDR3

HUFTY, Marc, 2007. La gouvernance est-elle un concept opérationnel? Proposition pour un cadre analytique. In : *Fédéralisme régionalisme* [en ligne]. 2007. Disponible à l'adresse : <http://popups.ulg.ac.be/1374-3864/index.php?id=635>.

JOUMARD, Robert, 2009. Le concept de gouvernance. In : [en ligne]. 2009. Disponible à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00489237/>.

LACROIX, Isabelle et ST-ARNAUD, Pier-Olivier, 2012. La gouvernance: tenter une définition. In : *Cahiers de recherche en politique appliquée*. 2012. Vol. 4, n° 3, p. 19-37.

LOI 2010 n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales., 2010. 16 décembre 2010.

LOI 2014 n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles., 2014. 27 janvier 2014.

MALASSIS, Louis, 1993. Nourrir les hommes: un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir. Paris : Flammarion. ISBN 978-2-08-035171-5.

MARÉCHAL, Gilles (éd.), 2008. Les circuits courts alimentaires: bien manger dans les territoires. Dijon : Educagri. Références. ISBN 978-2-84444-710-4. HD1491.F7 C57 2008

MARÉCHAL, Gilles et SPANU, Alexiane, 2010. Les circuits courts favorisent-ils l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement? In : *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*. 2010. Vol. 59, n° 59, p. 33–45.

MERCKLE, Pierre, 2011, Sociologie des réseaux sociaux, Paris, La Découverte, coll. « Repères », troisième édition, 128 p.

MUCHNIK, José et OTHERS, 2011. Introduction: Ancrage et identité territoriale des systèmes agroalimentaires localisés. In : *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*. 2011. n° 322, p. 4–10.

NANTES METROPOLE., 2016. Nantes métropole lauréate du Programme National pour l'Alimentation. Disponible à l'adresse : http://www.ecossolies.fr/IMG/pdf/cp_nadl_nantes_laureate_programme_national_alimentation_2016_02_29.pdf

NEUSCHWANDER, Claude, 1991. L'Acteur et le changement : Essai sur les réseaux, L'Epreuve Des Faits. Paris: Seuil, 1991.

NIZET, Jean et DE NAMUR, Facultés Universitaires, 2004. La théorie des conventions. In : *Facultés Universitaires de Namur Cours en ligne* [en ligne]. 2004. Disponible à l'adresse : <http://www.grh.hec.ulg.ac.be/cours/supports/COSE/conventions.pdf>.

PARLEMENT, 2013. Programme national pour l'alimentation, rapport au parlement, disponible à l'adresse : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000562.pdf>

PATUREL, Dominique., 2016. Alimentation et lien social : les circuits courts comme alternative ?. *Revue Economique et Sociale (Lausanne)*, 68 (4), 41-43. <http://prodinra.inra.fr/record/42370>

PERRIN, Coline, SOULARD, Christophe-Toussain., 2014. Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan. *Géocarrefour*, 89/1-2. Disponible à l'adresse : <http://geocarrefour.revues.org/9456> ; DOI : 10.4000/geocarrefour.9456

PETERS, Christian J., BILLS, Nelson L., WILKINS, Jennifer L. et FICK, Gary W., 2009. Foodshed analysis and its relevance to sustainability. In : *Renewable Agriculture and Food*

Systems. mars 2009. Vol. 24, n° 1, p. 1-7. DOI 10.1017/S1742170508002433.

RASTOIN, Jean-Louis et GHERSI, G., 2010. *Le système alimentaire mondial : concepts et méthodes, analyses et dynamiques*. Versailles : Quae. Synthèses. ISBN 978-2-7592-0610-0. HD9000.5 .R36 2010

RENNES METROPOLE., 2016. Rennes distinguée pour son Plan alimentation durable
Disponible à l'adresse :
[http://metropole.rennes.fr/fileadmin/rrm/documents/Espace_Presse/Communique_de_presse/
Rennes_laureate_plan_alimentation_durable.pdf](http://metropole.rennes.fr/fileadmin/rrm/documents/Espace_Presse/Communique_de_presse/Rennes_laureate_plan_alimentation_durable.pdf)

RESOLIS., 2015. Systèmes alimentaires territorialisés en France 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable. Disponible à l'adresse :
[http://www.resolis.org/upload/journal/document/11_20150313_resolis_journal_janvier_sat_in
teractif.pdf](http://www.resolis.org/upload/journal/document/11_20150313_resolis_journal_janvier_sat_interactif.pdf)

REY-VALETTE, H., CHIA, E., SOULARD, C., MATHE, S., MICHEL, L., NOUGAREDES, B., JARRIGE, F., MAUREL, P., CLEMENT, C., MARTINAND, P. et OTHERS, 2010. Innovations and territorial governance: an analysis by devices. In : *Proceedings of a symposium on Innovation and Sustainable Development in Agriculture and Food, Montpellier, France, 28 June to 1st July 2010*. S.l. : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD). 2010. p. hal-00520264.

SERRES, Lucie, 2014, L'aide Alimentaire en France, appliquée aux épiceries sociales et solidaires »
disponible à l'adresse :
[http://www.opnalim.org/wpcontent/uploads/2014/07/Laide-alimentaire-en-France-
appliqu%C3%A9e-aux-%C3%A9piceries-sociales-et-solidaires.pdf](http://www.opnalim.org/wpcontent/uploads/2014/07/Laide-alimentaire-en-France-appliqu%C3%A9e-aux-%C3%A9piceries-sociales-et-solidaires.pdf)

SOLALTER., 2015. Vers un système alimentaire solidaire en Bretagne. Disponible à l'adresse :
[http://www.projet-solalter.org/wp-content/uploads/2016/09/vers-des-
syst%C3%A9mes-alimentaire-solidaire-vers-def.pdf](http://www.projet-solalter.org/wp-content/uploads/2016/09/vers-des-syst%C3%A9mes-alimentaire-solidaire-vers-def.pdf)

TERRES EN VILLE., 2009. La gouvernance alimentaire des agglomérations françaises et la relocalisation des productions agricoles. Disponible à l'adresse :
http://www.terresenvilles.org/upload/pubdoc/pdc_20100406104611_digest.pdf

TERRES EN VILLE., 2010. Mise en perspective des circuits de proximité avec les enjeux alimentaires pour mieux accompagner les territoires. Disponible à l'adresse :
[http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/2010-12_Enjeux-
alimentaires_synthese_finale.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/2010-12_Enjeux-alimentaires_synthese_finale.pdf)

THEYS, Jacques, 2002. La Gouvernance, entre innovation et impuissance: Le cas de l'environnement. In : *Développement durable et territoires* [en ligne]. 1 novembre 2002. n° Dossier 2. . DOI 10.4000/developpementdurable.1523. Disponible à l'adresse :
<http://developpementdurable.revues.org/1523>.

TOLDO, Alessia, PETTENATI, Giacomo et DANSERO, Egidio, 2015. Exploring urban food

strategies: four analytical perspectives and a case study (turin). In : [en ligne]. Disponible à l'adresse :

http://www.aesoptorino2015.it/content/download/434/2339/version/1/file/23_Pettenati_Toldo_Dansero_A.pdf.

WALSH, Isabelle et RENAUD, Alexandre, 2010. La théorie de la traduction revisitée ou la conduite du changement traduit. Application à un cas de fusion-acquisition nécessitant un changement de Système d'Information. In : *Management & Avenir*. 2010. Vol. 39, n° 9, p. 283. DOI 10.3917/mav.039.0283.

WISKERKE, Johannes S.C., 2009. On Places Lost and Places Regained: Reflections on the Alternative Food Geography and Sustainable Regional Development. In : *International Planning Studies*. novembre 2009. Vol. 14, n° 4, p. 369-387. DOI 10.1080/13563471003642803.

SITOGRAPHIE

CNLE. Les évolutions de l'Aide alimentaire - Le site du CNLE. In : [en ligne]. [Consulté le 22 mars 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.cnle.gouv.fr/Les-evolutions-de-l-Aide.html>.

COLLECTIVITES LOCALES. Les différents groupements intercommunaux | Collectivités locales. In : [en ligne]. [Consulté le 27 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/differents-groupements-intercommunaux-0>.

INSEE, Aire Urbaine. Insee - Définitions, méthodes et qualité - Aire urbaine. In : [en ligne]. [Consulté le 8 août 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/aire-urbaine.htm>.

INSEE, Unité Urbaine. Insee - Définitions, méthodes et qualité - Unité urbaine. In : [en ligne]. [Consulté le 8 août 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/unite-urbaine.htm>.

LAROUSSE, Agglomération. Définitions : agglomération - Dictionnaire de français Larousse. In : [en ligne]. [Consulté le 8 août 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/agglom%C3%A9ration/1635>.

LAROUSSE, Métropole. Définitions : métropole - Dictionnaire de français Larousse. In : [en ligne]. [Consulté le 8 août 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/m%C3%A9tropole/51037>.

PSDR. Présentation du programme PSDR. In : [en ligne]. [Consulté le 5 août 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.psdr.fr/PSDR.php?categ=5>.

ANNEXES

ANNEXE 1 : ABREVIATIONS DES ANNEXES

Ces abréviations s'ajoutent à celles présentées en début de rapport

CNA : Conseil National de l'Alimentation

FEAD : Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis

PAC : Politique Agricole Commune

PAI : Programme Alimentation Insertion

PEAD : Programme Européen d'Aide aux plus Démunis

PNAAL : Programme National d'Aide Alimentaire

ANNEXE 2 : FOCUS SUR LES ENTRETIENS

L'entretien ne suit jamais « l'ordre » prévu par le guide d'entretien. Il faut s'adapter et relancer en fonction de l'interlocuteur tout en gardant à l'esprit les questions que l'on souhaite poser.

Le contrat d'entretien

Il s'agit :

- d'une présentation de l'enquêteur ;
- d'une explication du cadre de l'entretien : quelle est l'origine de votre présence ici (Statut, cursus, établissement d'accueil, projet Frugal...) en quelques mots ;
- et d'une explication de l'objectif de l'entretien : en quoi cet entretien va vous aider dans votre enquête, quel est votre objectif.

Exemple de présentation du projet Frugal et de mon stage :

« Frugal est un projet de recherche sur 3 ans, sur l'alimentation au niveau des métropoles. Il y a plusieurs volets de recherche. Pour ma part, je m'intéresse notamment à l'organisation des épiceries sociales qui proposent des produits locaux. Donc je m'intéresse d'abord aux épiceries en elles-mêmes, puis je vais voir les acteurs avec lesquels elles sont en lien, pour comprendre les objectifs de chacun, comment et pourquoi les choses sont organisées ».

Le guide d'entretien

Quelques données de base sont nécessaires pour référencer l'entretien. Comme le date, le type de collecte, la localisation de l'entretien... Rappelons l'objectif des entretiens : nous cherchons à détailler, pour chacune des grandes étapes de l'évolution du processus de gouvernance : qui sont les acteurs, qui travaille avec qui, sur quoi, pourquoi, et comment (Cf. Tableau 9, partie Bilan des études de cas). Le guide d'entretien présenté ci-dessous n'a pas été testé tel quel, il a subi des modifications depuis le retour du terrain. La trame de ce guide a été conçue afin de collecter des données pour chaque volet du cadre analytique de la gouvernance, et n'est pas adaptée aux spécificités de chaque modalité de relocalisation

alimentaire. Ainsi il faudra sans doute effectuer des ajustements dans les questions lors des prochaines études.

Question d'introduction

Demander à ce que la personne se présente (statut, rôle...) et présente la structure en quelques mots.

Processus (le fil rouge de l'entretien)

Pouvez-vous me donner les dates clés de l'évolution de la structure / du projet selon vous ?

Pour chacune des dates clés, pouvez-vous expliquer comment cela s'est passé ?

Acteurs/réseau

Outil carte des acteurs

Avec qui travaillez-vous? Qui fait quoi ?

Pour vous quels sont les acteurs clés (ceux qui ont été importants dans les prises de décision, dans la mise en œuvre...) ?

Dispositif – Accord

Comment les acteurs se sont-ils mis d'accord ? Existe-t-il des conventions, des contrats ? Entre qui et qui et pourquoi ?

Dispositif – Raisons

Pourquoi les produits locaux ?

Quels sont les missions/objectifs des autres acteurs? Leurs visions des choses ?

Quelles sont vos missions/objectifs ? Vos actions ? Vos motivations ?

Dispositif – Mise en place

Comment s'est passé la mise en place des produits locaux ?

Quels changements cela a-t-il entraîné ? Quels ont été les points clés ?

Freins et leviers de l'accord : Dans le parcours de la structure, qu'est-ce qui l'a aidé à proposer des produits locaux ? Qu'est-ce qui l'a défavorisée ?

Question d'ouverture

Quelle serait pour vous la situation idéale ?

Comment conduire l'entretien

Si la conversation s'essouffle, il faut relancer la discussion, par exemple en répétant en reprenant les derniers mots de la personne interrogée. Il est possible de les reformuler ce qui permet une petite synthèse pour savoir si on a bien compris. C'est également un moyen de relance de la discussion, cependant cela entraîne un risque d'influencer la personne en face de nous car une reformulation nous amène à donner notre vision des choses d'une manière ou d'une autre. L'objectif premier de ces entretiens reste la neutralité et de ne pas influencer les personnes interrogées. Dans ce sens, couper la parole au milieu d'une explication pour poser des questions sur un point qui nous semble important est à éviter. Pour recentrer sur ces points, il est possible de noter les questions à ce propos sur le carnet de terrain (par exemple d'une autre couleur que celle de l'entretien) pour ne pas oublier d'y revenir plus tard.

Comment conclure

La conclusion et la question d'ouverture de l'entretien peuvent être des moments importants, où tout ce qui a été dit lors de l'entretien est résumé. La question d'ouverture reste générale pour permettre à l'acteur de s'exprimer sur sa vision des choses. Une fois l'entretien terminé, et après les remerciements, l'échange peut se poursuivre selon une manière un peu moins formelle, par exemple en demandant si la personne interrogée a elle-même des questions à poser.

ANNEXE 3 : FOCUS SUR L'ETAT DE L'ART¹

Un état de l'art consiste en une recherche bibliographique, une analyse critique du matériau trouvé et une mise en correspondance des publications qui explicite le positionnement du rédacteur. Un état de l'art est donc un état des connaissances organisé, souvent guidé par une question de recherche, mais aussi par un thème, un concept...

Etape 1 : sélectionner les sources en fonction de la commande

- Lire quelques documents qui nous semblent en rapport avec le sujet, choisir quelques concepts comme « clés d'entrée » ou groupe thématique et lancer sa recherche sur ces concepts clés.

Etape 2 : lecture attentive et prise de notes

- Lire globalement le texte pour en saisir les idées principales
- Relire tout en se posant des questions (quel est le problème posé ? quels sont les concepts principaux ? les idées principales ? secondaires ? quels résultats ou solutions sont proposés ?)
- Encadrer les idées importantes
- Prendre des notes : retranscrire des passages, des idées, bien distinguer ce qui est de l'auteur de ce qui est de nous (citations, idées de l'auteur, idées du lecteur)
- Regrouper les notes par thème, avec par exemple un fichier word par thème
- Bien noter les références, utiliser des codes

Etape 3 : mettre en relation les idées, concepts, ouvrages

- Méthode A : prise de recul et brainstorming après toutes les lectures
- Méthode B : analyse des lectures par thématique
- Questions de Gingras : quelles sont les idées principales, les point forts et les points faibles, les différences, les similarités, les complémentarités ?
- Nouveau document structuré par les idées principales et non plus les thèmes
- Etablir un plan doté de fils conducteurs, ne pas oublier de comparer les articles entre-eux !

¹ Cet aparté est basé sur le cours de Jean-Eudes Beuret (Beuret, Jean-Eudes., 2016. Etat de l'art, revue de la littérature, bibliographie : ce que c'est et comment faire ?, cours proposé dans le cadre de l'option ADT de la spécialisation GE d'Agrocampus Ouest.)

Etape 4 : rédaction

- Intro : place, méthodologie, thématiques traitées
- Texte : on peut donner plus d'importance à certains textes mais ne pas avoir un paragraphe basé sur une seule source
- introduire son positionnement
- Conclusion : principaux apports de l'état de l'art, limites, ouverture vers ce qui va suivre dans le rapport avec les éléments essentiels qui permettent la formulation de la problématique.

ANNEXE 4 : EPICERIES SOCIALES ET AIDE ALIMENTAIRE

Quand la gouvernance, l'alimentation et le social se rencontrent, on tombe sur les notions de droit à l'alimentation ou de démocratie alimentaire

DROIT A L'ALIMENTATION ET INEGALITES

La démocratie alimentaire est évoquée dans les documents FRUGAL de la façon suivante : ce sont « les conditions économiques, politiques et sociales permettant l'accès de toutes les catégories de population à une alimentation saine localisée et de qualité ». Cependant, l'expression démocratie alimentaire semble moins courante que celle de « droit à l'alimentation » (bien que le droit à l'alimentation soit resté assez symbolique jusqu'au milieu des années 90 (DE SCHUTTER, 2010)), qui a notamment été défini lors du sommet mondial de l'alimentation à Rome en 1996 : c'est « le droit de chaque être humain d'avoir accès à une alimentation saine et nutritive conformément au droit à une nourriture adéquate et au droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim » (DEL CORSO, 2013).

Quant à Olivier De Schutter, ancien rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation, il en donne la définition suivante : « Le droit à l'alimentation est le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne ».

On retiendra les quatre dimensions du droit à l'alimentation :

- La disponibilité ;
- L'accessibilité ;
- L'adéquation ;
- La durabilité.

ENJEUX LIES A L'ALIMENTATION

On peut se représenter les enjeux de l'alimentation selon ces quatre dimensions. Olivier de Schutter ajoute par exemple le fait que la disponibilité n'est pas qu'une affaire d'abondance, mais de répartition : « on sait bien que la faim n'est pas seulement une affaire d'agronomes et de production abondante mais plutôt une question d'accès à la production et de redistribution des revenus, de sorte que chacun puisse subvenir à ses besoins alimentaires ».

En ce qui concerne l'accessibilité de l'alimentation, Thierry Damien montre une diminution de la part du budget consacré à l'alimentation des ménages et une nouvelle répartition des circuits de distribution : les Grandes et Moyennes Surfaces (ou GMS) représenteraient 70% de la consommation (sauf en ce qui concerne le pain) (DAMIEN, 2014). Une part croissante de la population semble ne plus avoir accès à une alimentation : il y a une forte croissance de l'aide alimentaire alors même qu'il existe un fort gaspillage alimentaire. Ainsi, selon Olivier De Schutter, la faim n'est pas qu'une question technique (quantité de production) mais aussi politique (politique de redistribution).

DROIT A L'ALIMENTATION DANS LES TEXTES ET EN FRANCE

Olivier de Schutter soutient que le droit à l'alimentation fait partie des obligations de l'état. Ce droit à l'alimentation est-il présent dans les textes de droit en France, en Europe et dans le monde ?

Selon Jean Ziegler, hydratation et alimentation font partie du droit à la vie, la « valeur suprême dans l'échelle des Droits de l'homme selon la Cour européenne des Droits de l'homme. ». Ce droit à la vie est présent dans de nombreuses constitutions ou convention, c'est un des droits fondamentaux de l'homme. Le droit à l'alimentation en tant que droit de l'homme (un droit « de seconde génération » selon l'ONU) est également présent dans les conventions internationales, la première étant le Pacte des Nations Unies de 1966, le « premier texte stipulant nommément le droit à l'alimentation ». Jean Ziegler s'interroge néanmoins sur la contrainte de tels textes, qui restent assez symboliques.

Pourtant, les enjeux sont importants au niveau de la prévention par l'alimentation. Par exemple : «selon les études et les modèles statistiques utilisés, espérance de vie et niveau sanitaire sont déterminés en moyenne à 80% par l'hygiène, les conditions de vie et l'alimentation. »

Selon Del Corso, « La France ne dispose pas de l'inscription du droit à l'alimentation dans sa Constitution, ni d'un droit plus large comprenant celui de l'alimentation ou encore d'un droit à l'alimentation spécifique à un groupe en particulier (par exemple, les enfants) » (DEL CORSO, 2013).

SECURITE ALIMENTAIRE

Pour aller plus loin dans les dimensions de disponibilité et d'accessibilité du droit à l'alimentation, on peut s'intéresser à la notion de sécurité alimentaire. Cette dernière aurait beaucoup évolué dans le temps (DEL CORSO, 2013) et est à ne pas confondre avec la sécurité des aliments, qui concerne l'hygiène et le contrôle des aliments. Aujourd'hui, cette notion décrit « une situation caractérisée par le fait que toute la population a en tout temps un accès matériel et socio-économique garanti à des aliments sans danger et nutritifs en quantité suffisante pour couvrir ses besoins physiologiques, répondant à ses préférences alimentaires, lui permettant de mener une vie active et d'être en bonne santé ». La sécurité alimentaire n'est pas un droit : « Si droit à l'alimentation et sécurité alimentaire tendent à être proches, le second constituerait plutôt une condition à l'application du premier ».

PROGRAMMES NATIONAUX ET EUROPEENS LIES A L'ALIMENTATION

Même si les droits liés à l'alimentation peuvent paraître symboliques, de nombreux programmes ont pu être mis en place, au niveau national ou européen.

L'ancien Plan Européen d'Aide aux plus Démunis (ou PEAD) par exemple devait selon Mr Le Foll, Ministre de l'Agriculture, l'Agroalimentaire et de la Forêt « rester la première manifestation du droit à l'alimentation » (DEL CORSO, 2013). Mis en place en 1984, le PEAD redistribuait des denrées, issues des excédents de la Politique Agricole Commune (ou PAC), aux populations les plus démunies (SERRES, 2014). Avec la réforme de la Politique Agricole Commune (ou PAC) de 1995 il y eut un premier mouvement du PEAD

de l'Europe vers les états pour effectuer des achats directs, qui n'a cessé de s'amplifier: « ainsi, la proportion de produits achetés est passée de moins de 1% du budget total du PEAD avant 2005, à 85% en 2008. En 2011, il s'élevait à 72,7 millions d'euros pour la France ». La France avait d'ailleurs mis en place le programme national d'Aide Alimentaire (ou PNAA) pour pallier la diminution des stocks issus de la PAC. Devant une action sociale de plus en plus importante alors qu'il dépendait du budget de la PAC, le PEAD a été remplacé en 2014 par le Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (ou FEAD) qui dépend du Fonds Social Européen.

Le FEAD poursuit l'action du PEAD dans l'objectif de renforcer la cohésion sociale et de participer à la réduction de la pauvreté. Avec ce programme, « la France bénéficie de 500 millions d'euros auxquels s'ajoutent 88 millions de crédits nationaux pour la période 2014-2020 et a choisi que ces crédits soient uniquement consacrés à l'achat de denrées alimentaires ».

Au niveau national, il existe deux programmes importants liés à l'alimentation : le programme national Nutrition Santé (ou PNNS), lancé en 2001, et le programme national pour l'Alimentation (ou PNA) qui date de 2010. Le premier a pour but l'amélioration de la santé de l'ensemble de la population en agissant sur la nutrition. C'est notamment lui qui est responsable des messages nutritionnels sous les campagnes publicitaires alimentaires. Le PNA quant à lui marque davantage une volonté de mis en œuvre d'une politique de l'alimentation. Ses objectifs citent notamment : « faciliter l'accès à tous à une alimentation de qualité, améliorer l'offre alimentaire » (PARLEMENT, 2013). Contrairement au PNNS, le PNA a une vision plus globale de l'alimentation, la nutrition n'en est qu'un des volets. Cependant, les moyens alloués aux deux programmes sont déséquilibrés en la défaveur du PNA.

Cependant, dès 2003, « le secrétaire d'Etat en charge de la lutte contre les exclusions note que le PNNS ne tient pas compte des besoins spécifiques des populations recourant à l'aide alimentaire, et initie alors, avec le soutien de l'Association nationale de l'industrie alimentaire (ou ANIA), le Programme alimentation et insertion (ou PAI) et commande ce qui sera la première étude européenne portant sur l'état sanitaire et social des personnes recourant à l'aide alimentaire : l'étude Alimentation et nutrition des bénéficiaires de l'aide alimentaire (ou étude ABENA) » (CNLE).

INEGALITES FACE A LA SANTE : LIEN ENTRE SITUATION PRECAIRE ET INEGALITE SANITAIRE

L'objectif de l'étude ABENA est de décrire l'état nutritionnel et la consommation alimentaire des personnes ayant recours à l'aide alimentaire dans quatre zones urbaines françaises en 2004-2005 (CNLE). Une autre étude à la même période s'intéresse aux structures délivrant l'aide alimentaire: l'enquête auprès de l'association d'aide alimentaire (ou étude E3A). Les structures d'aide et ses bénéficiaires sont ainsi étudiés. Et les résultats sont sans appel : « Ces études ont démontré sans ambiguïté que l'aide alimentaire ne constituait pas seulement une aide d'appoint, mais qu'elle occupait une place majeure dans l'alimentation des personnes qui y ont recours » (CNA, 2012). De plus, les montants mensuels alloués à l'alimentation sont « nettement inférieurs au seuil théorique strictement minimal pour respecter l'ensemble des recommandations nutritionnelles ». « L'étude ABENA a ainsi documenté que l'alimentation de la population recourant à l'aide alimentaire est insuffisamment variée » (CNA, 2012).

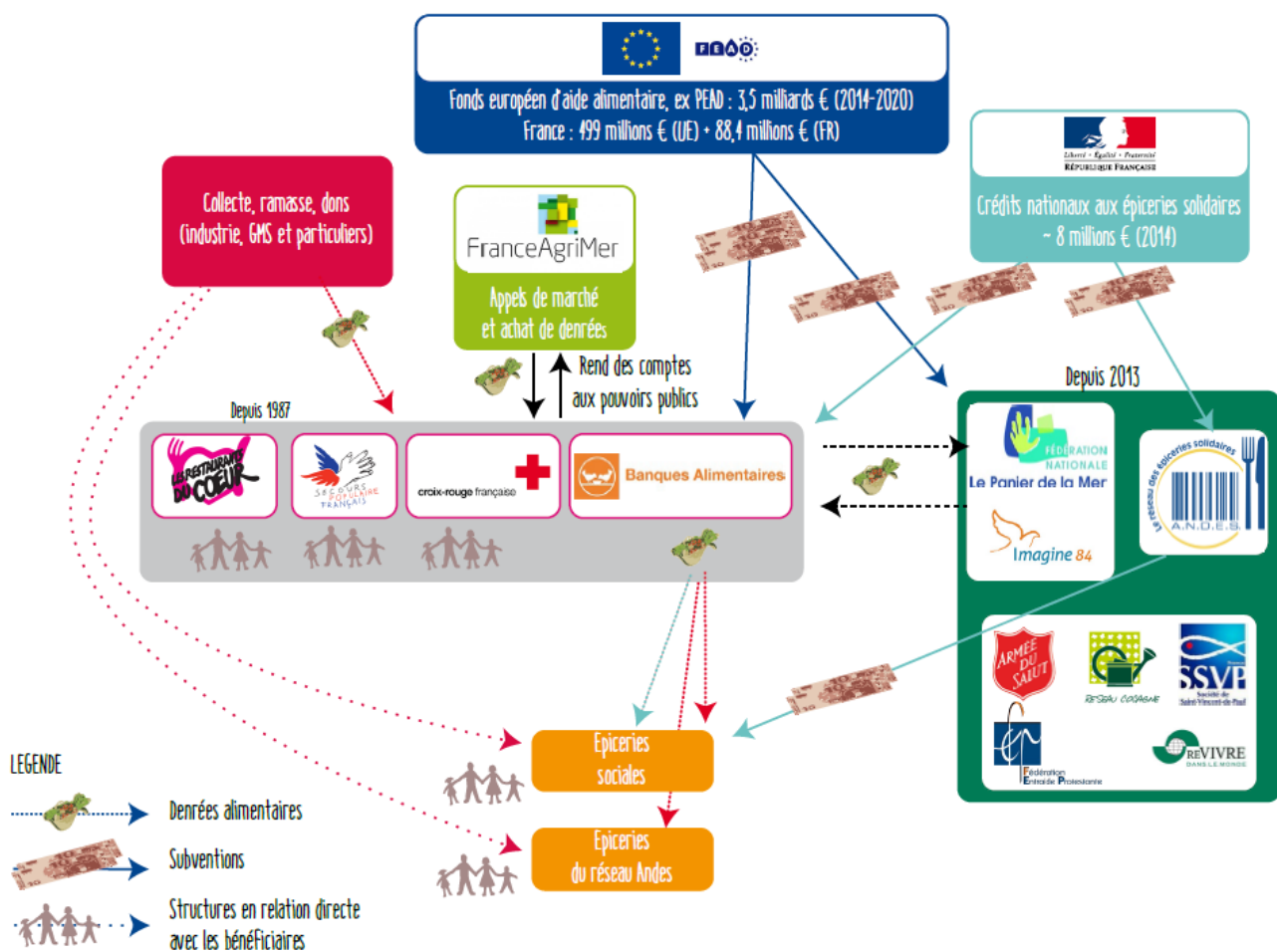
D'autres enquêtes comme INCA 2 et OBEPI reviennent sur les pratiques alimentaires et font le lien avec le statut socio-économique. Par exemple, selon INCA 2, « La consommation de fruits et légumes est nettement plus faible chez les personnes appartenant à un foyer en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières ». « L'alimentation des personnes en insécurité alimentaire est également marquée par une consommation de produits sucrés (boissons, desserts, sucreries, viennoiseries) significativement plus élevée que celle des classes les plus aisées » (CNA, 2012). L'étude OBEPI quant à elle montre que « la prévalence de l'obésité est inversement corrélée aux revenus du foyer ».

L'étude ABENA conclut par le fait que « l'aide alimentaire se doit d'être améliorée pour rendre accessibles des aliments qui le sont peu actuellement, tels que les fruits, les légumes et le poisson ». C'est d'ailleurs un souhait des bénéficiaires de l'aide alimentaire : « La diversification constitue d'ailleurs le premier vœu exprimé par les intéressés (78%) lorsqu'ils sont interrogés sur les améliorations souhaitables de l'aide reçue » (CNA, 2012).

HISTORIQUE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Nous allons à présent aborder un très court historique de l'aide alimentaire, en France en particulier. Rappelons brièvement la création des Banques Alimentaires et des Restos du

Cœur sous l'initiative de Coluche dans les années 80, juste avant la création du PEAD. Avec le Secours Populaire Français, et la Croix Rouge Française, elles forment les quatre associations historiques Françaises qui auront d'ailleurs accès au PEAD et au PNAA. Dans les années 90-2000 se développent des initiatives solidaires de type jardins partagés ou épiceries sociales. Parmi ces dernières, certaines se regroupent dans une association : l'Association Nationale de Développement des Epicerie Solidaires (ou ANDES). Les épiceries sociales se différencient des autres associations notamment par le fait qu'elles font participer financièrement, par un prix d'achat restreint certes, les bénéficiaires. Avec le passage du PEAD vers le FEAD, de nouvelles associations caritatives demandent et obtiennent des crédits via l'aide européenne ou nationale (PARLEMENT, 2013). Elles seront dorénavant 7 en tout. Avec le FEAD vient également l'interdiction de faire payer les bénéficiaires de l'aide alimentaire. La France crée donc le Crédit National pour les Epicerie Sociales pour les soutenir spécifiquement.



UNE LOGIQUE PORTÉE PAR LA PUISSANCE PUBLIQUE : LE DISPOSITIF DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN FRANCE

Figure Annexe 1 : Le dispositif de l'aide alimentaire (SOLALTER, 2015)

Aujourd'hui, les bénéficiaires de l'aide alimentaire sont en augmentation. Selon le Conseil national de l'alimentation (ou CNA), en 2010 3,5 millions de personnes auraient bénéficié de l'aide alimentaire fournie par les associations « têtes de réseau », avec une augmentation de 25% par rapport à 2008. La Direction Générale de l'alimentation en 2013 a évalué le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire à 3,9 millions de personnes. Le profil des bénéficiaires est devenu très large « du retraité à l'étudiant » (CNA, 2012).

Certains auteurs tels que Dominique Paturol remettent en cause l'organisation et les objectifs de l'aide alimentaire d'aujourd'hui. Elle dénonce ainsi deux impacts importants de ce dispositif : « le premier est de continuer à banaliser l'alimentation et de lui faire jouer le rôle de variable d'ajustement dans la gestion de la pauvreté ; la mise en scène annuelle de l'augmentation du nombre de bénéficiaires par les opérateurs de l'aide alimentaire fait partie des éléments du dispositif de contrôle social. Le deuxième impact est à la fois de rendre invisible l'enjeu de la durabilité de l'alimentation et de considérer que la population en situation de pauvreté doit être nourri à partir du « gaspillage des autres ». Selon elle, cela empêche un « débat public de façon démocratique sur l'accès à une alimentation durable pour tous » (CARIMENTRAND, 2016).

Il est assez étonnant de constater que jusqu'en 2010, avec la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, il n'existait de définition de l'aide alimentaire en droit Français. Cette reconnaissance est d'ailleurs dénoncée comme une « reconnaissance de besoin et non de droit » (PARLEMENT, 2013).

VERS UNE DEMOCRATIE ALIMENTAIRE ? EMERGENCE DES EPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES

Nous allons maintenant nous focaliser sur les épiceries sociales et solidaires. D'après l'ANDES : « Une épicerie solidaire est une forme d'aide alimentaire aux personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières. Cette aide alimentaire se caractérise par une certaine liberté dans le choix des produits offerts aux usagers, une forme de monétarisation de l'échange et la participation des usagers à des groupes de paroles » (ANDES, 2004).

La charte des épiceries solidaire revendique en effet la participation financière : « l'épicerie sociale ou solidaire, “magasin à part entière” est un lieu de rétrocession de produits contre une participation financière ». La place des relations est également soulignée (« le rapport humain est privilégié ») et la participation des bénéficiaires est encouragée : « il est en effet affiché l'objectif qu'ils prennent une part active dans l'organisation, le fonctionnement et la gestion de la structure ». Le choix de la participation financière des bénéficiaires peut être défendu par les travaux de Marcel Mauss sur le don et le contre-don. En effet, ceux-ci « montrent comment le don crée de fait une obligation de retour, qu'il s'effectue vis-à-vis du même partenaire ou en direction d'un autre membre du groupe » (ANDES, 2004).

Par ailleurs le même auteur souligne également la liberté de choix permise dans une épicerie sociale : « En allant à l'épicerie, les usagers apprécient le fait de pouvoir choisir eux-mêmes les produits dont ils ont envie ». Cette dernière caractéristique pose cependant des questions vis-à-vis de la diversité des choix qui sont proposés, et la volonté des bénéficiaires de diversifier leur alimentation également. Petit aparté : on peut distinguer les épiceries sociales, des épiceries solidaires qui sont adhérentes au réseau ANDES.

LE PROGRAMME UNITERRES : UN PAS VERS LA DEMOCRATIE ALIMENTAIRE ?

Dominique Paturel revient souvent dans ses articles sur le fait que les circuits courts et circuits de proximité ne sont pas accessibles par tous, ce que voudrait pourtant le principe de démocratie alimentaire. C'est sans doute un manque qu'a voulu combler le programme Uniterres, émanation de l'ANDES née des réflexions de Véronique Blanchot. Cette dernière a pu constater la malnutrition des bénéficiaires de l'aide alimentaire, qui lui paraissait analogue à une malnutrition générale de la population. Elle a également constaté que certains agriculteurs, en difficulté, avaient bien du mal à se nourrir eux aussi. Elle a donc eu l'idée d'associer des producteurs locaux à une initiative de relocalisation alimentaire destinée aux épiceries solidaires adhérentes au réseau ANDES. Ces épiceries bénéficient alors d'un apport de produits frais et variés dont l'impact sur les comportements alimentaires a été étudié (ANDES, 2009), avec une étude qui met en évidence une augmentation de la fréquence de consommation de ces aliments.

CONCLUSION

Cependant, il faut rappeler la diversité des bénéficiaires de l'aide alimentaire, et surtout la diversité de leur situation. Certains ont besoin d'un soutien régulier, alors que d'autres ont surtout besoin d'une aide d'urgence. Ainsi, il n'y a pas une aide alimentaire, mais des aides alimentaires, qui se complètent selon les situations. Rappelons également l'objectif premier de l'aide alimentaire : être une aide provisoire, un tremplin vers la réintégration sociale pour les personnes qui en bénéficient.



Diplôme : Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage

Spécialité : Génie de l'Environnement

Option : Agriculture Durable et Développement du Territoire

Enseignant référent : Catherine Darrot

Auteur(s) : Thomas Coutolleau

Organisme d'accueil : Agrocampus Ouest

Adresse : 65 rue de Saint Briec, 35042, RENNES

Date de naissance : 19/12/1993

Nb pages : 69 Annexe(s) : 13

Maître de stage :

Luc Bodiguel, Catherine Darrot, Julien Noël

Année de soutenance : 2016

Titre français : **Quelles méthodes pour étudier la gouvernance alimentaire métropolitaine au travers de modalités de relocalisation alimentaire ?** Une élaboration de méthodes à partir d'études de cas auprès de l'épicerie sociale de Liffré et de Manger Bio 35 (Ille-et-Vilaine), et de l'épicerie sociale de Bouguenais (Loire-Atlantique)

Titre anglais : **Which methods in the aim of studying cities food governance through food relocation modalities ?** Elaborating methods from the case studies of Liffré's social grocery and Manger Bio 35 (Ille-et-Vilaine), and from Bouguenais's social grocery (Loire-Atlantique)

Résumé : Le paysage de la politique dans le domaine de l'alimentation est en mouvement, et de nouveaux acteurs (métropoles) sont demandeurs de connaissances, notamment autour des enjeux d'alimentation durable et de valorisation des ressources économiques et sociales des territoires. Dans le cadre du début du projet de recherche PSDR4 FRUGAL (Pour et Sur le Développement Régional, FoRmes Urbaines et Gouvernance ALimentaire), ce mémoire présente une élaboration et une synthèse de méthodes pour étudier la gouvernance alimentaire territoriale, au travers de modalités de relocalisation alimentaire. Une mise en contexte du sujet et des études de cas, auprès de deux épiceries sociales et d'un groupement d'intérêt économique, ont permis de récolter des données et de systématiser les méthodes envisagées. Une démarche en trois temps est proposée avec : une mise en contexte du sujet, des études de cas de modalités de relocalisation alimentaire qui permettent de faire émerger des hypothèses sur la gouvernance alimentaire territoriale, puis une généralisation des résultats des études de cas et une mise à l'épreuve des hypothèses obtenues.

Abstract : The landscape of food policy is changing in France, and new actors (cities) require knowledge, especially about the issues of sustainable alimentation and the enhancement of social and economic resources of the territories. Within the framework of the PSDR4 FRUGAL research project's beginning, this report presents an elaboration and a synthesis of methods to study territories' food governance, through food relocation modalities. A research about the subject's context and case studies from two social groceries and an economic interest group have helped to collect data and systematize the proposed methods. A three steps demarche is proposed with : giving the subject's context, conducting case studies about food relocation modalities that allow to make hypothesis about the territorial food governance, and doing a generalization of the case studies' results and testing the hypothesis obtained.

Mots-clés : Gouvernance alimentaire, Frugal, Modalités de relocalisation alimentaire, Epiceries sociales

Key Words: Food governance, Frugal, Food relocation modalities, Social groceries